NOTRE **EXPERTISE** VOTRE **RÉUSSITE**

mdeie
Développement économique Innovation Exportation

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2011 • 2012

Québec

La présente publication a été imprimée sur du papier Rolland Enviro 100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz. Les encres utilisées contiennent des huiles végétales.

Dépôt légal : Novembre 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

L'information contenue dans le présent document peut être reproduite, sauf à des fins commerciales, en tout ou en partie et quel que soit le procédé utilisé, pourvu que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation soit mentionné comme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ou avec son consentement.

ISBN : 978-2-550-66369-0 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-66370-6 (pdf)

© Gouvernement du Québec

NOTE AUX LECTEURS

Le 20 septembre 2012, le gouvernement a annoncé, par décret (respectivement, les décrets numéros 874-2012, 878-2012 et 883-2012), la création du ministère des Finances et de l'Économie, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi que du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur. Dès lors, les responsabilités du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sont réparties dans trois différents ministères.

Toutefois, le présent rapport rend compte des résultats atteints au cours de la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012 et concerne exclusivement le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, tel qu'il était constitué au 31 mars 2012.

MOT DES MINISTRES

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de déposer le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), conformément à la Loi sur l'administration publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances
et de l'Économie,

Nicolas Marceau
Novembre 2012

La ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec,

Élaine Zakaïb
Novembre 2012

MOT DU SOUS-MINISTRE ET DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Monsieur Nicolas Marceau
Ministre des Finances et de l'Économie

Madame Élaine Zakaïb
Ministre déléguée à la Politique industrielle et
à la Banque de développement économique du Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre déléguée,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Dans un souci de continuité et de cohérence, le présent rapport fait état des résultats liés au Plan stratégique 2009-2011, au Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012, à la Déclaration de services et au Plan d'action de développement durable 2008-2013 du MDEIE. Ils reflètent également les nombreux changements survenus en 2011-2012, notamment l'institution du Fonds du développement économique et l'intégration du Bureau de la Capitale Nationale au MDEIE.

À ma connaissance, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables. L'information correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre des Finances et de l'Économie,

Luc Monty
Novembre 2012

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Luc Monty
Sous-ministre
Ministère des Finances et de l'Économie

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

À ce titre, notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère plausible des résultats, des explications et des renseignements fournis, ainsi que sur la cohérence de l'information, en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre mandat d'examen. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le présent rapport.

Notre examen a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Nos travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à documenter les systèmes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats, explications et renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ne sont pas, à tous égards, plausibles et cohérents.

Le directeur de la vérification interne,

Jacques St-Pierre
Novembre 2012

TABLE DES MATIÈRES

QUELQUES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011-2012 AU MINISTÈRE 5

PARTIE I

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation **6**

1. Mission, énoncé de vision et valeurs 6
2. Clientèles et partenaires du Ministère 7
3. Organisation interne 7

PARTIE II

Les résultats **8**

1. Résultats liés au Plan stratégique 2009-2011 8
2. Résultats liés au Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012 42
3. Résultats liés à la Déclaration de services 45
4. Résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2013 46

PARTIE III

L'utilisation des ressources **56**

1. Ressources humaines 56
2. Ressources financières 59
3. Ressources informationnelles 64
4. Ressources matérielles 66

PARTIE IV

Les exigences législatives et gouvernementales **67**

1. Égalité entre les femmes et les hommes 67
2. Accès à l'égalité en emploi 68
3. Allégement réglementaire et administratif 71
4. Plan d'action gouvernemental 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée* 72
5. Protection des renseignements personnels 73
6. Lutte contre les changements climatiques 74
7. Administration de certaines lois 75
8. Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration 76
9. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics 76
10. Recommandations du Vérificateur général du Québec 76

PARTIE V

Le Fonds du développement économique **77**

PARTIE VI

Le Bureau de la Capitale-Nationale **81**

ANNEXES DANS LA POCHETTE À LA FIN DU DOCUMENT

1 Organigramme du Ministère

2 Tableau synoptique détaillé du Plan stratégique 2009-2011

3 Tableau synoptique de la Déclaration de services

4 Tableau synoptique du Plan d'action de développement durable 2008-2013

QUELQUES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011-2012 AU MINISTÈRE

Pour offrir des programmes et des services adaptés aux besoins des entreprises exportatrices

Le Ministère a créé Export Québec, qui regroupe près de 150 personnes expérimentées et polyglottes. Export Québec peut compter sur un important réseau dans toutes les régions du Québec et dans le monde, soit dans 27 pays et 48 villes.

Pour des interventions structurantes et ciblées en matière d'investissement

Le Ministère a mis en place le Fonds du développement économique, un outil d'intervention économique qui, par le moyen d'aides financières octroyées totalisant près de 564 M$, a permis de soutenir 148 projets représentant des investissements totaux de 2 G$ et la création ou le maintien de 9 630 emplois.

Pour l'accompagnement et l'appui à la concrétisation de projets d'investissement

Le Ministère a soutenu la réalisation de projets majeurs, comme ceux de Fortress à Lebel-sur-Quévillon, de Canada Lithium à Val-d'Or et d'Alcoa à Baie-Comeau, ainsi que la réalisation de projets d'investissement dans les secteurs stratégiques comme l'aéronautique (Messier-Dowty), les technologies de l'information (Eidos) et la biopharmaceutique (Neptune technologies et Bioressources).

Pour assurer la maximisation des retombées économiques du développement du Nord québécois

Le Ministère a pris part à une mission exploratoire dans le Nord regroupant près de 25 entreprises des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches. Il a également organisé la tournée Cap Nord, à laquelle ont participé 863 partenaires économiques, dont 1 812 entreprises de neuf régions du Québec.

Pour promouvoir et aider financièrement la recherche, la diffusion des connaissances et la formation des chercheurs

Le Ministère a procédé au regroupement des trois anciens fonds subventionnaires de la recherche sous l'appellation « Fonds de recherche du Québec ». Ces fonds sont notamment placés sous le leadership du scientifique en chef du Québec, M. Rémi Quirion.

Pour le renouvellement et la simplification de son offre de services

Le Ministère a procédé à une restructuration de ses 15 anciens programmes en vue de recentrer son action autour de six lignes d'affaires[1] et d'améliorer l'efficacité de ses interventions auprès des entreprises.

Pour des services offerts à tous les types d'entreprises et un réseau de soutien à toutes les étapes du processus entrepreneurial

Le Ministère a lancé la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, *Foncez! Tout le Québec vous admire*, après une vaste tournée de consultation des partenaires économiques des 17 régions du Québec. Près de 500 M$ sont disponibles pour hisser le Québec parmi les sociétés les plus entrepreneuriales au monde.

Pour favoriser le réseautage entre les régions et les créneaux d'excellence

Le Ministère a organisé le troisième Grand rendez-vous des créneaux d'excellence, où étaient rassemblés quelque 300 représentants du milieu des affaires et intervenants économiques régionaux de toutes les régions du Québec. Cet événement a été l'occasion de lancer le premier pôle d'excellence dans le domaine des transports terrestres.

Pour engager résolument le Québec sur la voie de l'économie verte

Le Ministère s'est engagé à investir 130 M$, en contrepartie d'une participation au moins équivalente du secteur privé, dans trois projets mobilisateurs, qui représenteront un investissement total de 293 M$. Ces projets sont l'avion écologique (150 M$), l'autobus électrique (73 M$) et l'École TIC (70 M$). De plus, il a mis en place le projet Empreinte carbone.

1. Innovation, entrepreneuriat, investissement, exportation, secteurs stratégiques et créneaux d'excellence, relance et diversification.

Partie I

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION

1. MISSION, ÉNONCÉ DE VISION ET VALEURS

Mission

Soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

Au Ministère, cette mission s'incarne principalement dans les domaines d'activité suivants :

- élaboration et mise en œuvre, le cas échéant, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de mesures d'aide;
- initiatives visant le développement économique en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien aux entreprises;
- cohérence et harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique;
- orientation et coordination de la prospection des investissements, de l'expansion des marchés et concrétisation des activités qui en découlent;
- promotion à l'étranger des produits et services québécois et coordination des activités des ministères et organismes concernés;
- défense des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord qui concerne le commerce international;
- cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation en assurant, dans ces matières, le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;
- administration, notamment en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- entente, avec les ministères et organismes du gouvernement, sur des modalités de collaboration en matière de responsabilités complémentaires;
- conseil et, le cas échéant, recommandations auprès du gouvernement, des ministères et des organismes.

Énoncé de vision

Être un chef de file de la réussite d'un Québec innovant, compétitif et créateur de richesse pour tous.

Valeurs

Collaboration

Créativité

Respect

Intégrité

Passion des résultats

2. CLIENTÈLES ET PARTENAIRES DU MINISTÈRE

La clientèle des entreprises, des entrepreneurs ainsi que celle du milieu de la recherche et de l'innovation est au cœur de l'action du Ministère. La prestation de services du MDEIE a pour but de les soutenir tout au long de leur développement. Les actions du Ministère touchent les entreprises, qu'elles soient privées ou coopératives et qu'elles tirent leur capital de source privée ou publique.

Afin de bien remplir ses mandats et d'assumer ses responsabilités, le Ministère entretient des liens importants et travaille en partenariat avec les principaux acteurs associés au développement économique, à l'innovation et à l'exportation. Ceux-ci complètent les actions du Ministère et viennent ainsi en accroître l'effet. Ces partenaires sont les suivants :

- les sociétés d'État et les autres organismes relevant du ministre, les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada;
- les centres de recherche, les organismes de liaison et de transfert, les organismes de promotion de la culture scientifique et ceux de soutien au développement technologique;
- le Conseil des partenaires économiques, le Conseil des manufacturiers, les organismes à vocation financière et économique et les associations sectorielles;
- les centres locaux de développement et les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés métropolitaines et les conférences régionales des élus (CRÉ);
- les établissements d'enseignement, dont les cégeps et les universités;
- les représentations étrangères ainsi que les ministères à vocation économique et de soutien à la recherche de pays étrangers.

3. ORGANISATION INTERNE

Pour assumer ses responsabilités, le Ministère s'appuie sur six secteurs :

- affaires économiques internationales;
- industries stratégiques;
- politiques économiques;
- projets économiques majeurs et sociétés d'État;
- recherche, innovation et science citoyenne;
- services aux entreprises et affaires territoriales.

À ces entités s'ajoutent le Secrétariat général et la Direction du bureau de la sous-ministre, la Direction générale des services à la gestion, le Bureau de la Capitale-Nationale, ainsi que les directions des affaires juridiques, de la vérification interne, des communications et des accords internationaux et mandat spécial.

L'organigramme du Ministère, en vigueur le 31 mars 2012, est présenté à l'annexe 1, dans la pochette à la fin du document.

En plus des unités administratives du Ministère, l'organigramme présente les organismes parmi lesquels se trouvent les trois Fonds de recherche du Québec et les sociétés d'État relevant du ministre. Il importe de noter que les résultats atteints par ces derniers sont traités dans des rapports annuels de gestion distincts.

1. RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2011

Le tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2009-2011, présenté ci-dessous, illustre les liens entre les enjeux, les orientations, les axes d'intervention et les 27 objectifs qui font l'objet de résultats dans cette première partie du rapport.

Un tableau synoptique détaillé, comprenant les objectifs, les indicateurs et les cibles, est présenté à l'annexe 2, dans la pochette à la fin du document.

Tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2009-2011

ENJEUX									
Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques	Un Québec compétitif, innovant et prospère								Une organisation performante
ORIENTATIONS									
Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique	Orienter le développement économique et scientifique	Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international	Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation						Optimiser l'utilisation des ressources
AXES D'INTERVENTION									
La mise sur pied de mesures de relance	La cohérence des actions et la concertation des acteurs	Le développement de la recherche et de la relation science et société	La valorisation et le transfert des résultats de la recherche	L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise	L'accroissement de l'investissement privé	Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale	L'ouverture et la conquête des marchés	L'essor des régions et des secteurs	La modernisation des pratiques de gestion
Objectif 1	Obj. 2 et 3	Obj. 4 à 6	Obj. 7 à 9	Obj. 10 à 12	Obj. 13 et 14	Obj. 15 à 18	Obj. 19 à 21	Obj. 22 à 24	Obj. 25 à 27

Objectif 1

ASSURER LE LEADERSHIP DANS L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE MESURES DE RELANCE ÉCONOMIQUE

Indicateur et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
1. Nombre d'actions réalisées :	S. O.[2]	S. O.[2]	6

- Dès l'apparition des premiers signes de ralentissement économique mondial, le gouvernement du Québec a mis sur pied des équipes de vigilance et les a mandatées de suivre l'évolution de la situation économique du Québec afin de déterminer les mesures à mettre en place pour maintenir le Québec sur le chemin de la croissance.
- En 2011-2012, dans le contexte de la faible reprise américaine et de la crise européenne, le Ministère a poursuivi le travail amorcé en 2008 en matière de vigie, et ce, en collaboration avec ses partenaires, dont le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Conseil des partenaires économiques (CPE) et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).
- Une rencontre avec les partenaires économiques a également permis de faire le point sur la situation de l'économie et de l'emploi du Québec et d'échanger sur les enjeux auxquels le Québec doit faire face pour assurer sa prospérité économique au cours des prochaines années. Parmi les pistes d'action qui sont ressorties de ces échanges, mentionnons le contrôle des finances publiques, le renforcement des mesures de soutien à la productivité, la mise en place d'une aide aux entreprises davantage ciblée vers la commercialisation, l'innovation et l'exportation et la valorisation du modèle coopératif.
- À cet égard, le Ministère a travaillé à l'élaboration de plusieurs mesures qui ont été annoncées dans le budget 2012-2013 et qui répondront aux préoccupations exprimées par ces partenaires, notamment :
  - des mesures pour appuyer le virage vert des entreprises (Essor climat et Innovation climat);
  - des mesures pour accroître la productivité au moyen des technologies numériques (ESSOR 2.0 et PME 2.0);
  - des mesures pour soutenir les exportations, dont un crédit d'impôt remboursable relatif à la diversification des marchés des entreprises manufacturières (17,5 M$) et un partenariat avec les Manufacturiers exportateurs du Québec;
  - un portail pour le maillage et les occasions d'affaires afin que les entreprises puissent tirer profit du développement prévu dans le Nord québécois;
  - des mesures particulières pour appuyer certains secteurs : mode, agroalimentaire, forêt;
  - un forum de consultation sur les sciences de la vie;
  - le Fonds de co-investissement COOP de 30 M$, qui contribuera à renforcer l'essor du modèle coopératif.

Source : Secteur des politiques économiques

2. En 2010-2011 ainsi qu'en 2011-2012, aucun résultat n'a été comptabilisé pour cet indicateur.

Objectif 2

JOUER UN RÔLE-CLÉ DANS LA DÉFINITION ET LA COHÉRENCE DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SCIENTIFIQUE

Indicateur et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
2. Nombre d'actions réalisées :	67	65	51

- Le développement économique et scientifique du Québec s'appuie notamment sur le fait que les entreprises et le milieu de la recherche en sont le moteur et que la compétitivité des entreprises est liée à l'investissement, à la recherche, à l'innovation et à l'accès aux marchés. En effet, la capacité d'exportation des entreprises repose sur un solide accès aux marchés.
- En raison de sa mission, le Ministère soutient le développement des entreprises et de la recherche, notamment par la mise en place de politiques, stratégies et mesures favorables à leur essor. À l'écoute de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère travaille de concert avec les acteurs des milieux économiques et scientifiques pour établir les interventions gouvernementales en développement économique et scientifique ainsi que pour assurer leur cohérence.
- Dans le but d'orienter et d'influencer les politiques ou les acteurs économiques et scientifiques, le Ministère a coordonné et organisé des travaux d'envergure, au Québec ou à l'étranger, ou encore il a participé activement à ceux-ci. Parmi les actions qu'a réalisées le Ministère, mentionnons celles qui sont décrites ci-dessous.

Politiques, stratégies ou plans d'action d'envergure gouvernementale

- Lancement et mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat.
- Participation et collaboration à la Table gouvernementale des affaires territoriales en vue de l'élaboration de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.
- Lancement d'Export Québec qui vise notamment à assurer une meilleure cohérence et un meilleur soutien à l'appui offert aux exportateurs du Québec par les différents acteurs impliqués.
- Dans le prolongement du Plan d'action manufacturier qui s'est terminé en mars 2012, le MDEIE a collaboré étroitement avec le ministère des Finances, lors de l'élaboration du budget 2012-2013, pour établir de nouvelles mesures concrètes visant à appuyer le secteur manufacturier québécois dans les années à venir.

Orientations et influence

- Rencontre avec les membres du groupe d'experts chargé d'effectuer la révision des programmes fédéraux d'aide à la recherche et développement (R-D) et production d'une réponse gouvernementale québécoise concertée avec les autres ministères membres du Comité interministériel en recherche et innovation (CIRI).
- Participation aux travaux du Comité d'orientation sur l'élaboration du programme et du modèle d'affaires pour l'accès Internet à très haut débit.
- Participation aux travaux de la conférence fédérale-provinciale-territoriale (FPT) et de ses groupes de travail pour la stratégie numérique du Canada.
- Coprésidence de la 2e conférence FPT sur le développement de l'économie numérique, les 18 et 19 mars 2012, à Montréal.
- Participation à la réunion annuelle des ministres responsables du commerce intérieur dans le cadre du Comité du commerce intérieur à l'Île-du-Prince-Édouard, le 16 juin 2011.
- Participation à la réunion annuelle fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du commerce international à Ottawa, le 28 février 2012.

Législation, réglementations et mesures

- Contribution à l'élaboration de la politique d'investissement du fonds de 500 M$ pour des prises de participation dans le cadre du projet de développement du Nord québécois.
- Contribution à l'élaboration du discours sur le budget du 20 mars 2012 et au projet de loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions de ce budget, notamment la création du fonds Capital Mines Hydrocarbures.
- Adoption du projet de loi nº 130, concernant notamment la révision de la gouvernance des trois fonds de recherche du Québec. Cette loi a permis l'institution de la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST) et l'abolition du Conseil de la science et de la technologie (CST), ainsi que la nomination de Rémi Quirion, à titre de tout premier scientifique en chef du Québec et de président des conseils d'administration des Fonds de recherche du Québec.

Sources : Secteur des politiques économiques; Secteur des affaires économiques internationales; Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales; Secteur de la recherche, innovation et science citoyenne; Secteur des projets économiques majeurs et sociétés d'État; Secteur des industries stratégiques, Direction de la politique commerciale

Objectif 3

INTENSIFIER LA COLLABORATION ET LE MAILLAGE AU SEIN DES MILIEUX ÉCONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES

Indicateur et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
3. Nombre d'activités soutenues :	183	78	31

- Le Ministère met en place des mécanismes de concertation et crée ou anime des forums d'échanges dans le but d'assurer la cohérence des actions et la concertation des intervenants, tant du milieu économique que de celui de la recherche. De plus, il participe à la mise en œuvre d'ententes de coopération et soutient des activités de maillage. Ce faisant, il contribue à la création de conditions qui facilitent les échanges économiques entre les entreprises et les chercheurs québécois et leurs partenaires du Québec et de l'étranger.
- Concrètement, le Ministère a réalisé les activités décrites ci-dessous.

Concertation, collaboration et maillage

- Concertation sur les occasions d'affaires mondiales dans certains secteurs industriels, avec des partenaires associatifs, des créneaux d'excellence et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada.
- Tournée de consultation des 17 régions du Québec et tenue d'un Forum national sur l'entrepreneuriat en vue de l'élaboration de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat.
- Mise en place de réseaux en vue de développer les liens d'affaires entre les entreprises québécoises et les donneurs d'ordres publics et privés ou des fournisseurs de biens et services à l'étranger.
- Tenue d'une table ronde (avril 2011) sur les opportunités de collaborations en recherche et en innovation Canada-Italie en concertation avec la Communauté scientifique italienne au Canada, section Québec, et l'Université McGill.

Ententes de coopération

- Élaboration et mise en œuvre d'une entente de coopération en matière de recherche et d'innovation entre le gouvernement du Québec et le gouvernement mexicain (signée par les parties en juin 2011) ayant pour objet le développement et la consolidation de collaborations avec le Mexique.
- Élaboration et mise en œuvre de trois ententes en science et technologie (S-T) lors de la mission gouvernementale 2011 en Chine :
  - Entente de coopération dans les domaines de la S-T entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Shandong (31 août 2011);
  - Entente de coopération dans les domaines de la S-T entre le gouvernement du Québec et le ministère de la S-T de la République populaire de Chine (29 août 2011);
  - Entente de coopération dans les domaines de la S-T entre le gouvernement du Québec et la commission pour la S-T de la République populaire de Chine (31 août 2011).

Projets mobilisateurs

- Lancement (29 novembre 2011) et mise en œuvre du projet Écolo TIC qui consiste à regrouper des entreprises, des centres de recherche et des universités dans le but de mettre au point et de tester des technologies qui seront à la base de la prochaine génération de produits et solutions plus écologiques en technologies de l'information et des communications (TIC).
- Lancement (5 décembre 2011) et mise en œuvre du projet de l'avion écologique qui consiste à démontrer de nouvelles technologies devant permettre des économies de carburant pour les aéronefs du futur. Il s'agit d'un projet de 150 M$ pour lequel le gouvernement participe à hauteur de 70 M$.

Par ailleurs, notons la nomination de Mme Julie Payette à titre de déléguée scientifique du Québec aux États-Unis. Dans ses nouvelles fonctions, la déléguée scientifique a pour mandat, entre autres, de promouvoir la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013 auprès d'interlocuteurs américains du gouvernement et du milieu de la recherche.

Sources : Secteur des politiques économiques; Secteur des affaires économiques internationales; Secteur de la recherche, innovation et science citoyenne; Secteur des projets économiques majeurs et sociétés d'État; Secteur des industries stratégiques

Enjeu
Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation
Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

Axe d'intervention
Le développement de la recherche et de la relation science et société

Objectif 4 APPUYER FINANCIÈREMENT LA MODERNISATION, L'ACQUISITION OU LE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

Indicateurs et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010[3]
4. Nombre de projets soutenus :	143	136	249
Montants (M$) alloués :	61,4	54,0	496,8
Coût total (M$) des projets :	111,4	106,0	1 057,1

- Un indicateur de l'excellence en matière de recherche publique est la disponibilité d'infrastructures de recherche à la fine pointe du progrès. Ces infrastructures favorisent la rétention et le recrutement de chercheurs talentueux ainsi que la formation de jeunes chercheurs.
- Dans cette perspective, le Programme de soutien à la recherche (PSR) / Appui au financement d'infrastructures de recherche vise à appuyer financièrement la modernisation, l'acquisition ou la construction d'établissements de recherche publique. En 2011-2012, 18 projets ont été autorisés par le Ministère, un investissement de 36,6 M$ sur un coût total de 46,2 M$.
- Par ailleurs, le Québec participe à la soumission de projets de recherche dans le cadre des concours de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Les projets d'infrastructures retenus par la FCI sont ensuite cofinancés par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, chacun supportant 40 % des coûts admissibles. En 2011-2012, 125 projets ont été autorisés par le Ministère, un investissement de 24,8 M$ sur un coût total de 65,2 M$.

Source : Secteur de la recherche, innovation et science citoyenne

3. Ces résultats diffusés dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 ont été révisés.

Objectif **5**

ENCOURAGER LA RECHERCHE INDUSTRIELLE EFFECTUÉE PAR LES REGROUPEMENTS ET LES CONSORTIUMS SECTORIELS COMPOSÉS D'ENTREPRISES ET D'ORGANISMES DE RECHERCHE

Indicateurs et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
5. Nombre d'initiatives[4] soutenues :	6	6	6
Valeur (M$) des initiatives soutenues :	12,8	10,2	12,3

- La prospérité du Québec repose notamment sur l'augmentation du nombre d'entreprises actives en recherche industrielle. Environ 3,6 % des entreprises sont actives en recherche et développement (R-D) au Québec[5]. Il s'avère donc primordial d'appuyer les entreprises qui effectuent déjà de la R-D, en plus de susciter la création de nouveaux regroupements de recherche industrielle dans des secteurs stratégiques.
- Dans cette perspective, le Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet Soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle, vise à appuyer et à créer des organismes qui permettent, sur une base sectorielle, d'accroître les liens entre les entreprises et le milieu de la recherche publique. Dans ces regroupements, les projets de recherche répondent aux besoins exprimés par les industriels, mais la recherche comme telle est effectuée dans des centres publics ou universitaires. De façon générale, la durée des conventions signées entre le Ministère et les regroupements sectoriels est de trois ans.
- En 2011-2012, une aide globale de 12,8 M$ a été versée pour le fonctionnement et les activités de recherche au sein des regroupements sectoriels de recherche industrielle. Quant à l'aide accordée en vertu des conventions, elle totalise 35,4 M$.

	Aide financière versée (M$)	Aide accordée (M$)
Partenariats de recherche orientée en microélectronique, photonique et télécommunications (PROMPT)	3,4	6,6
Consortium québécois sur la découverte du médicament (CQDM)	2,9	8,9
Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale du Québec (CRIAQ)	2,8	8,4
Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ)	1,9	4,7
Consortium de recherche en plasturgie et composites du Québec (CRPCQ)	1,5	4,5
Consortium en innovation numérique du Québec (CINQ)[6]	0,3	2,3

- Le soutien gouvernemental à la R-D industrielle repose également sur l'attribution de crédits d'impôt, soit pour les entreprises qui s'associent dans le cadre d'un projet de recherche précompétitive, soit pour les entreprises qui font affaire avec un consortium de recherche industrielle.

Crédit d'impôt remboursable pour des projets de recherche précompétitive en partenariat privé en 2011-2012

- 26 nouvelles demandes ont été soumises pour l'obtention d'attestations d'admissibilité.
- 11 demandes ont été acceptées (dont 5 demandes de modification d'attestation) correspondant à l'émission de 17 nouvelles attestations[7] (le traitement des demandes transmises en fin d'année financière se poursuit en 2012-2013).
- Les dépenses de recherche estimées au total se chiffrent à près de 48 M$ pour la durée des projets qui, de façon générale, s'étendent sur trois ans.
- Cependant, seules les dépenses de recherche qui seront réalisées au Québec donnent droit au crédit d'impôt. Elles représentent plus de 41 M$.
- Les huit consortiums de recherche accrédités par le Ministère pour 2011-2012 sont les suivants : Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (ACER); Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM); Consortium de recherche minérale (COREM); Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM); Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale (CRFBC); Centre des technologies du gaz naturel (CTGN); FPInnovations; Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

Source : Secteur de la recherche, innovation et science citoyenne

4. Les initiatives et leurs valeurs correspondent, respectivement, à des regroupements sectoriels de recherche industrielle et aux montants déboursés.
5. Ce pourcentage est calculé à partir des données de Statistique Canada. Pour les entreprises actives en R-D, la donnée date de 2007, alors que le nombre total d'entreprises est une donnée datant de 2009. Bien que ces données ne soient pas disponibles chaque année, elles constituent tout de même une bonne estimation.
6. Le changement de nom du consortium (anciennement HEXAGRAM) pour Consortium en innovation numérique du Québec a été approuvé par le Ministère en mars 2010.
7. Il peut y avoir émission de plus d'une attestation par demande acceptée, selon le nombre de partenaires impliqués dans un projet.

Enjeu
Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation
Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

Axe d'intervention
Le développement de la recherche et de la relation science et société

Objectif 6

FAVORISER UNE PLUS GRANDE COMPRÉHENSION FACE À LA SCIENCE ET À LA TECHNOLOGIE AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE RELÈVE DANS CES DOMAINES

Indicateurs et résultats

	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
6. Nombre d'activités réalisées :	6 887	6 666	8 361	6 908	7 205
Nombre de personnes jointes :	753 591	711 223	665 026	632 848	595 636

- Le programme NovaScience vise, par le soutien financier à la mission de base d'organismes majeurs ainsi qu'à des projets ou à des initiatives de partenariat, l'atteinte des objectifs suivants :
  - promouvoir la culture scientifique et technique ainsi que la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat;
  - favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en science et en technologie;
  - encourager la concertation de différents partenaires socioéconomiques pour renforcer la convergence et la complémentarité de leurs actions en promotion de la science et de la technologie.
- Les activités liées au programme sont réalisées par les organismes partenaires et par l'intermédiaire de projets de promotion de la science et de la technologie, à l'exception des Prix du Québec, qui sont organisés par le Ministère. Elles peuvent prendre différentes formes, comme le mentorat, le parrainage, les ateliers éducatifs, les formations, les expérimentations, les défis, les visites, les journées carrières, les activités de médiation scientifique auprès de la population, les diffusions dans Internet, les publications et les activités citoyennes.
- Les Prix du Québec, quant à eux, constituent la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la culture et de la science. Ils sont attribués, chaque année, pour souligner les carrières de femmes et d'hommes qui se sont distingués dans les domaines culturel et scientifique.
- En 2011-2012, le Ministère a :
  - remis des prix scientifiques à 4 lauréats, pour une valeur totalisant 120 000 $;
  - appuyé 16 organismes majeurs et 6 initiatives de partenariat[8], qui ont reçu près de 2,9 M$ pour leur fonctionnement;
  - alloué près de 1,7 M$ pour la concrétisation de 33 projets.
- De façon globale, l'appui du Ministère s'est concrétisé par la réalisation de 6 887 activités, ayant rejoint 753 591 personnes. Par rapport à l'année précédente, on observe en 2011-2012 une augmentation de 7 % du nombre de personnes rejointes ainsi qu'une hausse de 3 % du nombre d'activités. Parmi celles-ci, on peut mentionner le festival Euréka, organisé par la Conférence régionale des élus de Montréal, ainsi que le Show Math de l'Université Laval.
- Par ailleurs, voici deux autres exemples d'activités réalisées en 2011-2012 :

Attraction chimique
(Science et société – Pratiques d'apprentissage innovantes)

- Les ateliers d'Attraction chimique ont pour but de promouvoir la chimie et ses bienfaits auprès des jeunes et du grand public. En 2011-2012, les cinq ateliers thématiques suivants ont été présentés :
  - « La science des feux d'artifice », pour comprendre ce qui influence les formes et les couleurs des explosions pyrotechniques;
  - « La chimie, on en mange », qui a permis aux participants de goûter une crème glacée à l'azote;
  - « La chimie au service de la justice », portant sur la pratique des techniques d'enquêtes de scènes de crime;
  - « La radioactivité », qui vise à mettre en lumière les faits concernant la radioactivité ainsi que le pour et le contre de son usage par l'être humain;
  - « 100 ans de chimie nucléaire », pour apprendre comment les chimistes québécois ont changé le monde depuis plus de 100 ans.

Coup d'œil sur les biotechnologies
(Promotion des carrières)

- Le projet intitulé « Des métiers éco-bio » du Cégep de Saint-Hyacinthe permet de guider les élèves de 3e et de 4e secondaire dans leur choix de carrière en lien avec les emplois offerts dans la région dans le secteur bioalimentaire, un créneau d'excellence de la Montérégie. Le modèle élaboré (présentation de la thématique sous forme d'ateliers en classe et d'expériences terrain) propose aux élèves des activités exploratoires caractérisées entre autres par la visite d'entreprises ou de centres de recherche de la région.

Source : Secteur de la recherche, innovation et science citoyenne

8. Le nouveau volet du programme de soutien financier aux initiatives de partenariat facilite la mise en commun de ressources de divers partenaires, favorisant ainsi la réalisation d'initiatives ayant un rayonnement fort et un effet multiplicateur optimal dans le milieu.

Objectif **7**

CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU TRANSFERT DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Indicateurs et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
7. Nombre d'organismes soutenus :	63	57	56
Nombre de projets soutenus :	17	11	18
Aide financière (M$) accordée :	30,1	29,3	26,6
8. Nombre de brevets attribués :	364	433	381
Nombre de licences attribuées :	164	150	141
Nombre d'entreprises dérivées créées par les sociétés de valorisation universitaire :	46	43	45

- Pour devenir plus productif et prospère, le Québec doit valoriser et mettre en marché des découvertes. Les nouvelles connaissances doivent être transférées vers des milieux preneurs afin que la recherche soit motrice d'innovation.
- C'est pourquoi le Ministère soutient les organismes et les projets qui visent la commercialisation ou l'application des résultats de la recherche dans les entreprises ou les organisations afin d'instaurer de nouvelles pratiques et de nouvelles approches ou, encore, afin de créer de nouveaux produits destinés à résoudre des problèmes dans des domaines variés.
- Au total, 26,4 M$ ont été versés à 63 organismes pour assurer leur fonctionnement. Ces organismes sont les suivants :
  - 40 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) offrant des services de développement technologique, d'information, de formation et de soutien technique aux entreprises;
  - le Réseau Trans-tech, le regroupement des CCTT;
  - cinq centres de liaison et de transfert (CLT) qui contribuent à la diffusion et au transfert vers les entreprises des connaissances produites dans les universités;
  - deux organismes de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) rapprochant les chercheurs universitaires des utilisateurs des résultats de la recherche en sciences humaines;
  - six incubateurs d'entreprises technologiques.
  - Quatre sociétés de valorisation universitaire augmentent la valeur des résultats de recherche de leurs commanditaires (sensibilisation des chercheurs, analyse des déclarations d'invention et de la propriété intellectuelle, positionnements technologiques et de marchés, démarchage, etc.). Depuis 2006-2007 et au 31 mars 2012, leurs portefeuilles de technologies comptent :
    - 364 brevets détenus, 164 licences en vigueur et 46 entreprises dérivées toujours actives;
    - 625 brevets en instance et 11 cessions de propriété intellectuelle[9].
  - Cinq composantes de l'Université du Québec (UQ) travaillent en étroite collaboration avec leur société de valorisation dans le but d'introduire sur le marché des technologies issues des résultats de recherche en octroyant des licences à des entreprises existantes ou créées dans ce but de commercialisation.
- De plus, 17 nouveaux projets de valorisation et de transfert ont été soutenus par une aide financière de 3,7 M$:
  - 9 projets structurants en innovation sociale;
  - 8 projets structurants en innovation scientifique et technologique.

Source : Secteur de la recherche, innovation et science citoyenne

9. Le nombre de cessions de propriété intellectuelle inscrites au Rapport annuel de gestion 2010-2011 a été revu à la baisse.

Enjeu
Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation
Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

Axe d'intervention
La valorisation et le transfert des résultats de la recherche

Objectif **8**

INTERVENIR AUX PHASES DE LA MATURATION ET DE L'AMORÇAGE DE LA CHAÎNE D'INNOVATION

Indicateurs et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
9. Nombre de projets soutenus :	18	19	17	19	13
Montants (M$) alloués :	8,1	7,5	6,5	7,3	5,4
Coût (M$) total des projets :	15,9	17,7	16,3	13,3	7,8

- Aux premières étapes de la valorisation, le risque associé à la transformation des résultats de la recherche en produits ou technologies commercialisables est encore trop élevé pour attirer l'investissement privé. C'est pourquoi le Ministère soutient la commercialisation des résultats de la recherche qui sont prometteurs :
  - Dans un premier temps, la mesure de soutien à la maturation technologique favorise la mise en valeur des résultats de la recherche institutionnelle qui ont un réel potentiel commercial en réduisant les risques techniques pour assurer un meilleur ancrage au capital privé.
  - Ensuite, une fois la phase de maturation technologique franchie avec succès, l'amorçage d'entreprises technologiques issues de résultats de recherche peut être soutenu par le Programme d'aide à l'entrepreneuriat. Au préalable, le potentiel de marché doit notamment avoir été démontré.

	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Maturation technologique					
Nombre de projets	**9**	7	5	13	12
Montants (M$) alloués	**5,6**	4,0	3,5	5,6	5,1
Coût (M$) total des projets	**7,4**	6,3	4,5	7,2	6,7
Entreprises technologiques issues de résultats de recherche					
Nombre de projets	**9**	12	12	6	1
Montants (M$) alloués	**2,5**	3,5	3,0	1,7	0,3
Coût (M$) total des projets	**8,5**	11,4	11,8	6,1	1,1

- La mesure de soutien à la maturation technologique a été bonifiée de 8 M$ par la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI). Depuis 2007-2008, 46 projets ont été acceptés pour une aide financière totalisant plus de 23,8 M$ et pour un coût total des projets s'élevant à près de 32,1 M$.
- Un exemple de projet appuyé dans le cadre de cette mesure est la maturation d'une technologie développée à l'Université McGill. Cette proposition vise à mettre en œuvre des solutions sans phosphore fondées sur les nanotechnologies pour produire à faible coût des diodes électroluminescentes (DEL) de qualité, qui répondront aux besoins dans le monde en matière d'éclairage blanc écoénergétique.
- Le volet Entreprises technologiques issues de résultats de recherche du Programme d'aide à l'entrepreneuriat est financé en totalité par la SQRI à la hauteur de 11 M$ pour la période 2010-2013. Ce volet est de plus en plus connu auprès des entrepreneurs. Depuis son lancement, en 2007, 40 entreprises ont été soutenues par des aides financières totalisant 11 M$. Le coût total des projets liés à ces aides se chiffre à 38,9 M$.
- À titre d'exemple de projet soutenu par le volet Entreprises technologiques issues de résultats de recherche, notons la caméra ultrasensible EMCCD (Electron Multiplying Charge Coupled Device). La sensibilité exceptionnelle de l'imagerie de Nüvü Camēras repose sur la technologie de son contrôleur CCD (Charge-Coupled Device) à comptage de photons, qu'on appelle le CCCP, et qui permet au EMCCD de capter plus rapidement et plus précisément les images à faible flux lumineux dans des domaines tels que l'astronomie et le biomédical.

Source : Secteur de la recherche, innovation et science citoyenne

Objectif 9

AUGMENTER LE NOMBRE D'ENTREPRISES RECOURANT AUX SERVICES OFFERTS PAR LES CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT)

Indicateurs, résultats et cible

	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
10. Nombre d'entreprises clientes[10] :	2 762	2 654	2 417	2 330
Pourcentage d'augmentation annuel :	4,1	9,8	3,7	1,5

* Comme l'année financière d'un CCTT s'étend du 1er juillet au 30 juin, les résultats pour 2011-2012 ne sont pas encore disponibles.

- Le soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) vise à développer des expertises, à créer et à stabiliser une masse critique de recherche, de même qu'à accroître la promotion de l'innovation auprès des petites et moyennes entreprises (PME).
- La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013 a bonifié le financement offert aux CCTT d'une valeur de 5,9 M$. Pour l'année 2011-2012, le soutien offert à 40 CCTT par le MDEIE et par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), pour le fonctionnement, la réalisation de projets ainsi que pour les infrastructures, était d'une valeur de 23,1 M$[11].
- Les CCTT constituent un dispositif important de valorisation et de transfert au Québec. La clientèle des CCTT est composée, en majorité, de PME manufacturières situées en région qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour faire elles-mêmes de la R-D. Par leur expertise, les CCTT soutiennent les démarches d'innovation ou d'adaptation technologique de ces entreprises.
- De 2007 à 2011, le nombre d'entreprises ayant eu recours aux services offerts par les CCTT a augmenté de façon importante, passant de 2 330 à 2 762 entreprises clientes. La cible de 2 520 entreprises a été atteinte et dépassée avant l'arrivée de l'année 2011. Le dernier pourcentage d'augmentation annuel du nombre d'entreprises clientes des CCTT s'élève à 4,1 %.
- Notons que, de 2007 à 2011, le nombre total de clients des CCTT, incluant non seulement les entreprises, mais aussi les organismes à but non lucratif (OBNL) et les ministères et organismes, est passé de 2 943 à 3 449. Pour l'année 2010-2011, la clientèle totale des CCTT a progressé de 0,5 % par rapport à 2009-2010[12].

Source : Secteur de la recherche, innovation et science citoyenne

10. Cet indicateur était doté d'une cible venant à échéance en 2011, dont les résultats ont déjà été présentés dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011.
11. Le cofinancement FCI en lien avec les CCTT et le nouveau Fonds collège-industrie pour l'innovation est compris dans ce montant et également à l'objectif 4.
12. Prendre note que le nombre associé à la clientèle totale des CCTT mentionné dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011, soit 3 416 (donnée 2009-2010), a été revu par le MELS à 3 432.

Objectif 10 FAVORISER LE RECOURS À DES MESURES D'APPUI À LA PRODUCTIVITÉ PAR DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Indicateur, résultats et cible	2011-2012	2010-2011	2009-2010
11. Nombre d'entreprises soutenues[13] :	95	130	118

- La Mesure d'appui à la productivité, présentée dans le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, a permis d'offrir aux entreprises manufacturières de toutes les régions un soutien financier et un accompagnement personnalisé assuré par des ressources qualifiées par le Ministère. Les services offerts par ces ressources visaient les différentes fonctions de l'entreprise, soit la gestion financière, le marketing, la production, les ressources humaines, les systèmes d'information, l'innovation technologique et le développement de produits.
- Pour l'année 2011-2012, une aide globale de 2,5 M$ a été allouée à 95 entreprises dans le cadre de la Mesure d'appui à la productivité. La diminution du nombre d'entreprises soutenues s'explique, d'une part, par le fait que cette mesure n'a pas été reconduite dans le contexte de la refonte des programmes d'aide financière du Ministère à l'automne 2011. D'autre part, seules les demandes déposées dans le cadre de cette mesure avant le 4 octobre 2011, date d'entrée en vigueur des nouveaux programmes, ont été traitées.
- D'autres mesures permettent de soutenir l'amélioration de la productivité des entreprises. Mentionnons, à cet égard, le Programme d'appui à l'innovation (PAI), dont les résultats sont présentés à la page 20, ainsi que certains programmes faisant partie du Fonds du développement économique, présentés à la page 77.
- Les programmes ESSOR 2.0 et PME 2.0, annoncés dans le discours sur le budget 2012-2013 le 20 mars 2012, contribueront également à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises. Ils permettront des investissements dans les technologies d'information et de communication ainsi que des investissements complémentaires en capital humain et en changements organisationnels afin d'accélérer le virage numérique des entreprises.

Source : Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales

13. Cet indicateur était doté d'une cible venant à échéance en 2011, dont les résultats ont déjà été présentés dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011.

Objectif **11**

FAVORISER L'APPROPRIATION DE MEILLEURES PRATIQUES D'AFFAIRES PAR LES ENTREPRISES

Indicateurs et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
12. Nombre d'interventions effectuées :	191	185	194
13. Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques formés :	2 007	1 640	2 285

- Les entreprises doivent sans cesse relever des défis pour demeurer compétitives. Les compétences des dirigeants d'entreprise et de leurs équipes en gestion stratégique des fonctions de l'entreprise et de culture organisationnelle sont déterminantes.
- L'innovation organisationnelle dans les entreprises est essentielle à l'obtention d'une productivité accrue et d'une organisation du travail optimale. Afin d'appuyer les entreprises dans l'adoption de nouvelles pratiques, des sessions de formation spécialisées et un service d'accompagnement par un expert sont offerts aux dirigeants d'entreprise.
- Afin que les entreprises adoptent de meilleures pratiques d'affaires, 191 interventions, prenant la forme de sessions de formation et de réseaux d'entreprises, ont été effectuées. Au total, 2 007 dirigeants et travailleurs stratégiques ont été formés. De plus, 34 entreprises ont bénéficié de formations et d'un accompagnement à l'intérieur de réseaux.

Types d'interventions	Nombre d'interventions	Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques	Nombre d'entreprises par type d'intervention
Formation sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA)	161	1 650	845
Formation Conformité douanière : une stratégie gagnante	9	115	90
Autres formations*	16	242	159
Mise sur pied de réseaux InnovaXion (formation et accompagnement)	2	—	9
Mise sur pied de réseaux Enviroclub	3	—	25
Totaux	191	2 007	—

* Formations Défi Innovation, Réussir sa recherche de capital, Web 2.0, Se démarquer pour gagner

- En plus des dirigeants et travailleurs stratégiques, 828 autres personnes ont participé aux formations offertes, soit des intervenants locaux (centres locaux de développement, centres locaux d'emploi, chambres de commerce, etc.), des membres de l'administration publique et parapublique (ministères, organismes, municipalités, hôpitaux, etc.) ainsi que des consultants. Ces personnes agissent souvent comme des relayeurs qui transmettent, en quelque sorte, le contenu des sessions de formation ou des accompagnateurs qui aident les entreprises à devenir plus performantes.
- Les sessions de formation offertes en région par le Ministère portent, notamment, sur les sujets suivants :
  - relève entrepreneuriale;
  - coût de revient et prise de décision stratégique;
  - leadership et mobilisation des personnes;
  - marketing stratégique;
  - orientations et planification stratégiques.
- Le taux de satisfaction des participants à ces sessions de formation MPA s'élève à 99 %.

Source : Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales

Enjeu
Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation
Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention
L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise

Objectif **12**

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS ET LEUR COMMERCIALISATION DE MÊME QUE L'INTÉGRATION DU DESIGN COMME SOURCE DE CRÉATIVITÉ POUR INNOVER

Indicateurs et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
14. Nombre de projets de développement de produits et de commercialisation d'innovations technologiques soutenus :	79	72	54	46
Valeur (M$) de ces projets :	38,6	57	150,1	50,4
15. Nombre d'entreprises ayant recours à une mesure de soutien au design :	406	424	412	359
Pourcentage d'augmentation annuel :	-4	3	15	28

- À la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux programmes du Ministère au cours de l'exercice 2011-2012, tous les programmes et mesures d'aides financières qui composaient les indicateurs 14 et 15, à l'exception des attestations d'admissibilité à un crédit d'impôt, ont été intégrés au volet Soutien à l'innovation technologique dans les entreprises du nouveau Programme d'appui à l'innovation (PAI).
- Rappelons que le PAI vise à soutenir les entreprises qui s'engagent dans un processus d'innovation technologique. Il permet d'intervenir selon une approche globale dans les différentes phases d'un projet de développement et de commercialisation d'un nouveau produit ou d'un procédé innovant sur le plan technologique. Plusieurs étapes peuvent être réalisées, de la planification du projet jusqu'à sa commercialisation.
- Les 79 projets soutenus en vertu des anciens programmes de développement de produits et de commercialisation d'innovations technologiques ou en vertu du PAI totalisent 38,6 M$ d'investissements et 8,9 M$ d'aides accordées par le Ministère.
- Le nombre d'entreprises ayant eu recours aux mesures de soutien au design est de 406. De ce nombre, 369 entreprises ont reçu des attestations d'admissibilité à un crédit d'impôt et 38 ont bénéficié de mesures de soutien pour des projets de design ou d'innovation. Une entreprise a bénéficié des deux types de mesure.
- Par ailleurs, en raison de la période de transition nécessaire à la mise en œuvre des nouveaux programmes, le Ministère enregistre une diminution de 18 dossiers liés au design ou à l'innovation pour l'année 2011-2012.

Sources : Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales; Secteur des projets économiques majeurs et sociétés d'État; Secteur des industries stratégiques

Objectif 13

SOUTENIR LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES ET ÉTRANGÈRES DANS LA CONCRÉTISATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Indicateurs et résultats

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
16. Nombre de projets soutenus :	S. O.	200	232
Montants (M$) alloués :	S. O.	180,7	440,3
Coût total des projets, incluant les centres de recherche privés (G$) :	S. O.	1,2	3,2

- La création de la nouvelle société Investissement Québec (IQ), la révision des lignes d'affaires et des programmes de soutien aux entreprises, la mise en place de politiques et de stratégies structurantes et l'institution du Fonds du développement économique (FDE) au sein du MDEIE en date du 1er avril 2011 permettent plus que jamais au Ministère de continuer à jouer son rôle d'accompagnement auprès des entreprises pour les projets de développement économique qui nécessitent son aide financière.
- De plus, en 2011-2012, le Ministère, Investissement Québec et leurs principaux partenaires (Montréal International, certains centres locaux de développement ainsi que Québec International) ont effectué 1 044 visites dans 722 filiales d'entreprises étrangères, en plus de rencontres avec des sociétés étrangères manifestant de l'intérêt pour investir au Québec, afin de susciter ou de suivre des projets d'investissement.
- Le Ministère a aussi travaillé à favoriser une plus grande concertation par la mise sur pied d'un comité de coordination des partenaires en prospection des investissements étrangers dans le but d'améliorer l'efficience et l'efficacité des actions en la matière.
- Dans ce contexte de changement et par souci de cohérence des informations, les résultats liés à l'objectif de concrétisation de projets d'investissement sur le territoire québécois sont présentés cette année à la section sur le Fonds du développement économique, à la page 77.

Enjeu
Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation
Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention
L'accroissement de l'investissement privé

Objectif **14**

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE RISQUE ET SON UTILISATION PAR LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Indicateurs et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
17. Nombre d'actions réalisées :	7	23	15
18. Nombre d'accompagnements d'entreprises :	114	87	121

- Le Ministère contribue au développement de l'industrie du capital de risque au Québec, une industrie déterminante pour les entreprises québécoises innovantes et pour l'essor de l'économie du Québec. Ses interventions permettront de favoriser le rapprochement entre les investisseurs, les entrepreneurs et les chercheurs pour mieux positionner le Québec à l'intérieur d'un écosystème d'innovation comprenant l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Angleterre. Les interventions ont été menées selon les axes suivants :
  - l'amélioration de l'accès aux capitaux aux différentes étapes de la chaîne de financement (amorçage, démarrage, croissance, expansion et relève);
  - l'accroissement et le maintien de la présence d'investisseurs étrangers en capital de risque au Québec;
  - le renforcement du positionnement du Québec comme pôle d'attraction d'investisseurs en capital de risque;
  - l'appropriation des connaissances par les dirigeants de PME.

Pour un environnement propice à l'accès au capital de risque

- Le Ministère a agi en synergie avec les acteurs financiers québécois pour améliorer l'accès au capital de risque. Les sept actions ci-dessous en ont résulté :
  - soutien à la transformation de la société Innovatech Québec–Chaudière-Appalaches en société de capital mixte public-privé (Desjardins-Innovatech) en s'associant à Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD);
  - soutien à la mise en place d'un réseau d'investisseurs, le réseau Anges Québec, qui a pour mission d'établir un réseau performant d'anges investisseurs engagés dans la création d'entreprises innovantes à succès, contribuant ainsi à l'essor économique du Québec. Ce réseau regroupe environ 85 investisseurs actifs au 31 mars 2012;
  - mise en place du fonds Anges Québec Capital. Le gouvernement a créé ce fonds en y investissant 20 M$ et les «anges» investiront, pour leur part, un montant de 10 M$ en co-investissement. Les investissements totaux dans l'amorçage et le démarrage d'entreprises technologiques atteindront donc 30 M$;
  - mise en place du Fonds Relève Québec, un fonds de 50 M$ géré par Investissement Québec. Le gouvernement y versera, par l'intermédiaire du Fonds du développement économique, une contribution de 20 M$. Le Fonds de solidarité FTQ, Fondaction et Capital régional et coopératif Desjardins verseront chacun 10 M$;
  - annonce de la mise sur pied d'un nouveau fonds de co-investissement pour les coopératives d'une valeur de 30 M$;
  - annonce de la création du Fonds Cycle Capital III, qui a pour mission d'investir dans des entreprises de technologies propres au stade de développement. Ce fonds aura une capitalisation d'au moins 100 M$, avec une participation du gouvernement du Québec de 50 M$. Le gouvernement du Québec ajoutera une contribution d'un dollar pour chaque dollar de contribution venant d'investisseurs industriels, jusqu'à concurrence de 25 M$, pour une participation gouvernementale totale pouvant atteindre 75 M$;
  - suivi des investissements des fonds existants :
    - le Fonds Teralys Capital (dont la part du gouvernement du Québec est gérée par Investissement Québec), d'une valeur de 700 M$, dans des fonds de capital de risque totalisant 220 M$ au 31 mars 2012;
    - le fonds Cycle Capital Management (dont la part du gouvernement du Québec est gérée par Investissement Québec), d'une valeur de 80 M$ injectés dans des entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres.
    - les trois fonds d'amorçage d'une valeur totale de 125 M$, soit le fonds d'investissement Real Ventures dans le secteur des TIC, le fonds Cycle-C3E dans le secteur des technologies propres et le fonds AmorChem dans le secteur des sciences de la vie.

Objectif 14

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE RISQUE ET SON UTILISATION PAR LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES (suite)

Des activités de promotion et de maillage

- À titre de partenaire financier ou de collaborateur à l'organisation, le Ministère a soutenu la réalisation de six activités (Capital-Innovation à Toronto et Montréal, Boston NECBC, le Venture Forum de la Chambre de commerce française au Canada à Montréal et à Boston et, enfin, une mission d'Écotech au Cleantech Forum à San Francisco). Ces activités avaient pour but de promouvoir le Québec comme site d'investissement en capital de risque et de favoriser des rencontres entre des entrepreneurs et des acteurs financiers locaux et internationaux. Au total, 656 participants de tous horizons (investisseurs, entrepreneurs à la recherche de capitaux, chercheurs dans les technologies innovantes et représentants institutionnels) ont pris part à ces événements. En particulier, ces activités ont été l'occasion pour 114 entreprises du Québec de rencontrer des investisseurs locaux et étrangers. De plus, elles ont contribué à attirer l'attention d'acteurs financiers internationaux sur les possibilités d'investissement en capital de risque au Québec et sur la qualité des entrepreneurs au Québec. Elles ont aussi permis aux entrepreneurs et à des gestionnaires de fonds locaux d'étendre leurs réseaux du secteur financier à l'international.
- Le Ministère a également participé au comité financement du Forum permanent d'échanges sciences de la vie et au comité financement de Montréal InVivo afin de définir des pistes d'actions pour favoriser le financement des entreprises œuvrant dans le secteur des sciences de la vie.
- Il a contribué au soutien technique et financier de divers événements liés à l'industrie du capital de risque, dont Devtech 50 et la Conférence de Québec.

L'appropriation des connaissances par les entreprises

- Dans le but de soutenir les entreprises québécoises dont les projets bénéficieraient d'un apport en capital de risque, le Ministère a tenu des séances de formation qui permettent aux entreprises de mieux préparer leurs dossiers et leurs rencontres avec les financiers. L'un des sujets abordés au cours de ces formations concerne l'accès au financement par capital de risque à la phase d'amorçage.
- Le Ministère a publié et produit quatre bulletins d'information sur l'industrie du capital de risque québécois.

Sources : Secteur des affaires économiques internationales; Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales; Secteur des politiques économiques, Secteur des industries stratégiques

Objectif 15 TRAVAILLER DE CONCERT AVEC LES PARTENAIRES AUX ENJEUX RELATIFS À LA MAIN-D'ŒUVRE ET À LA RELÈVE DANS LES ENTREPRISES

Indicateur et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
19. Nombre d'actions réalisées :	14	18	11

- Le vieillissement de la population québécoise, qui se produit de façon plus rapide que partout ailleurs au Canada, engendre des problèmes de relève. Ainsi, des entreprises éprouvent de la difficulté à recruter des travailleurs pour occuper certains emplois laissés vacants par des départs à la retraite. Des propriétaires ont également plus de difficulté à trouver une relève pour assurer la pérennité de leur entreprise.
- Ces difficultés risquent de s'amplifier au cours des prochaines années, ce qui représentera un défi pour la poursuite du développement économique du Québec.
- Dans ce contexte, le Ministère juge de la première importance de collaborer de façon soutenue avec ses partenaires dont la mission principale est liée à l'amélioration de la compétence ou des conditions de travail de la main-d'œuvre.
- Les principales actions poursuivies en ce sens en 2011-2012 sont présentées ci-après.

Mobilité de la main-d'œuvre

- Poursuite de la mise en œuvre de l'Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. En 2011-2012, neuf accords de reconnaissance mutuelle (ARM) sont entrés en vigueur[14].
- Annonce du projet Ontario-Québec du Consortium québécois sur la découverte du médicament et de trois partenaires ontariens à Boston, un projet qui permettra à des chercheurs en biopharmaceutique de trouver plus facilement des partenaires pour réaliser leurs projets.
- Chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) :
  - suivi des travaux relatifs à la mise en œuvre du chapitre prévoyant la reconnaissance, entre les provinces, du droit de pratiquer (règle du «permis sur permis»);
  - collaboration avec l'Office des professions du Québec au processus de modifications réglementaires nécessaires pour assurer le respect des nouvelles obligations liées à la règle du «permis sur permis».
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne :
  - pleine participation de représentants du gouvernement du Québec à la négociation relative au chapitre sur la reconnaissance des qualifications professionnelles;
  - élaboration d'un cadre de reconnaissance des qualifications professionnelles auquel participent les provinces canadiennes et les États membres européens.

Normes du travail

- Participation au Comité interministériel sur la révision des critères de détermination du salaire minimum.

14. Au 31 mars 2012, 81 professions, métiers ou fonctions étaient visés par des ARM (conclus ou en vigueur).

Objectif 15

TRAVAILLER DE CONCERT AVEC LES PARTENAIRES AUX ENJEUX RELATIFS À LA MAIN-D'ŒUVRE ET À LA RELÈVE DANS LES ENTREPRISES (suite)

Soutien à l'amélioration des compétences des travailleurs

- Participation aux travaux de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), regroupant des employeurs et des travailleurs de différents milieux et dont le rôle consiste à concevoir des mesures visant l'amélioration du fonctionnement du marché du travail.

Soutien aux employeurs en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle

- Dans le cadre de la mesure 3.2 « Sensibiliser et outiller les employeurs afin d'accueillir et de maintenir en emploi une main-d'œuvre diversifiée » du plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*, le Ministère offre des séances de formation MPA « Miser sur une main-d'œuvre diversifiée : un avantage compétitif pour les PME ». En 2011-2012, quatre de ces formations sur les meilleures pratiques d'affaires ont été données dans diverses régions. Y ont participé 35 dirigeants et travailleurs stratégiques d'entreprise.

Relève dans les entreprises

- Poursuite du projet de l'Association des conseillers en transmission d'entreprises et relève du Québec (ACTER) ayant pour but, entre autres, de promouvoir les bonnes pratiques de transmission d'entreprise.
- Renouvellement de l'entente sur trois ans des centres de transfert d'entreprises de la Mauricie, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale et des Laurentides.
- Dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, annonce de quatre nouvelles ententes de partenariat en vue de créer des centres de transfert d'entreprises dans les régions de Montréal, Lanaudière, Montérégie et Chaudière-Appalaches pour les trois prochaines années.
- Entente de partenariat sur trois ans avec la région de l'Estrie en vue de reconnaître le Regroupement des intervenants en transfert d'entreprise (RITE) comme centre de transfert d'entreprise pour les trois prochaines années.
- Offre, par le Ministère, de formations destinées aux propriétaires dirigeants cédants, orientées vers les grandes étapes du processus de transfert d'entreprises, de même que vers les défis et les enjeux du transfert de direction et de propriété.

Sources : Secteur des politiques économiques; Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales; Direction de la politique commerciale

Enjeu
Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation
Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention
Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale

Objectif **16**

STIMULER L'ACCROISSEMENT DU PERSONNEL HAUTEMENT QUALIFIÉ DANS LES ENTREPRISES

Indicateurs et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
20. Nombre de bourses accordées pour des stages de recherche en entreprise :	81	76	89
21. Nombre d'emplois créés en recherche et en innovation dans les entreprises :	S. O.	S. O.	16

- La culture de partenariat et le partage d'expertise entre les universités et le milieu des affaires sont primordiaux pour l'accroissement de l'innovation au sein des entreprises québécoises. Les deux tiers des chercheurs font carrière en entreprise et contribuent au développement de compétences en recherche et développement (R-D) qui mènent à la découverte de nouveaux produits et procédés.
- Le Ministère contribue à l'amélioration des possibilités de carrières en entreprise des titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat au moyen des bourses en milieu de pratique pour la réalisation d'un projet de recherche universitaire en entreprise.

- En 2011-2012, 81 bourses ont été octroyées, dont 79 par le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQ-NT) et deux par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ- SC).
- Un total de 371 bourses ont été accordées depuis la bonification en 2007-2008 du programme de bourses en milieu de pratique par la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI).
- Par ailleurs, rappelons que, depuis 2010-2011, aucun nouvel emploi n'a été créé par l'intermédiaire du Programme d'aide à l'embauche de personnel affecté à la recherche et à l'innovation en entreprise, car ce dernier n'a pas été doté de crédits additionnels dans la SQRI 2010-2013.

Sources : Secteur de la recherche, innovation et science citoyenne; Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales

Objectif 17 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT AUPRÈS DE CLIENTÈLES SPÉCIFIQUES

Indicateur et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
22. Nombre d'accompagnements réalisés :	8 453	8 731	7 514

- En annonçant la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat (SQE) en novembre 2011, le gouvernement du Québec a fait de l'entrepreneuriat une de ses priorités. L'axe 3 de cette stratégie, soit l'appui à la création, à la croissance et au transfert d'entreprises, constitue un élément majeur avec 78 % du budget des interventions gouvernementales prévues. La Stratégie reconnaît également l'importance de bien adapter les mesures de soutien aux besoins de clientèles particulières. Elle prévoit ainsi le renouvellement et le renforcement de plusieurs mesures déjà en place, dont celles concernant les femmes, les personnes exclues des réseaux traditionnels de financement, les communautés culturelles, les jeunes, les artistes, les autochtones et les immigrants. De plus, des propriétaires d'entreprises technologiques à forte croissance peuvent bénéficier d'un accompagnement particulier par l'intermédiaire du programme Croissance Québec Techno mis en place en partenariat avec la Fondation de l'entrepreneurship.
- Pour l'entrepreneuriat féminin, six nouveaux organismes régionaux Femmessor s'ajouteront aux onze qui sont déjà en place pour couvrir toutes les régions du Québec. Un réseau national sera aussi créé afin d'en faire un outil de promotion, de sensibilisation et de mobilisation nationale qui permettra de lever de nouveaux capitaux provenant de partenaires nationaux.
- Par ailleurs, le gouvernement maintient son appui au crédit communautaire, ce qui a notamment permis au Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC) d'ajouter un nouveau membre pour servir la région de Chaudière-Appalaches, portant ainsi à 12 le nombre de régions et à 22 le nombre d'organismes qui bénéficient de ses services.
- Depuis 2008, le Ministère soutient cinq organismes pour travailler au sein de trois communautés noires en leur offrant accompagnement, mentorat et financement. La Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat renforce ces mesures par la création d'un nouveau fonds de 1 M$ destiné aux entrepreneurs de communautés culturelles.
- La Stratégie fait une place particulière à l'accompagnement des jeunes entrepreneurs. Dans ce contexte, le Ministère soutient financièrement le Réseau des jeunes chambres de commerce du Québec pour qu'il mette en place dix cellules de jeunes entrepreneurs afin de briser l'isolement et de faciliter le réseautage et la formation.
- La SQE reconduit également le volet « Relève : Arts et culture, Montréal » du Programme d'aide à l'entrepreneuriat. Ce volet appuie spécifiquement les coopératives et les organismes à but non lucratif du domaine des arts et de la culture qui sont en émergence. Le Ministère a également financé une étude de la Fondation de l'entrepreneurship pour dresser un portrait de l'entrepreneuriat autochtone afin de mieux le connaître.
- Le nombre total de nouveaux accompagnements réalisés se répartit comme suit :

Organismes régionaux Femmessor (anciennement ORSEF)	4 804
Organismes membres du Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)	1 911
Organismes travaillant au sein des communautés noires	1 726
Projet Croissance Québec Techno de la Fondation de l'entrepreneurship[15]	10
Aide financière, volet « Relève : arts et culture, Montréal » du Programme d'aide à l'entrepreneuriat	2

15. En 2011-2012, il y a eu dix nouveaux accompagnements, qui se poursuivront sur trois ans. Depuis 2010, le nouveau volet Croissance Québec Techno – Relève a permis d'accompagner 30 nouvelles entreprises en démarrage.

Objectif 17

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT AUPRÈS DE CLIENTÈLES SPÉCIFIQUES (suite)

- Quelques mesures visant des clientèles particulières sont administrées par d'autres ministères. Ainsi, le Secrétariat à la jeunesse a bonifié l'aide pour la mobilité internationale des jeunes entrepreneurs. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale formera 250 personnes dans le cadre du programme Jeunes volontaires. Le Secrétariat aux affaires autochtones renouvelle le Fonds d'initiatives autochtones et envisage d'y apporter des modifications. Le ministère du Tourisme crée le Fonds de soutien aux PME touristiques et verse une aide financière aux associations touristiques sectorielles (ATS). Enfin, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles renouvelle et travaille à modifier le Programme des immigrants entrepreneurs pour favoriser une sélection axée sur les besoins de chaque région.

- Lors de la tournée régionale menant à la rédaction de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, les discussions ont fait ressortir l'importance de mieux accompagner les entrepreneurs tout au long du cycle de vie de leur entreprise, mais particulièrement au démarrage. Le Ministère met donc l'accent sur l'accompagnement pour favoriser l'essor de l'entrepreneuriat, notamment auprès des clientèles spécifiques. Cet accompagnement se concrétise par une offre diversifiée, dont des activités de formation, des activités de sensibilisation ou de réseautage ou, encore, par un appui financier (prêt accordé).

Source : Secteur des politiques économiques

Enjeu
Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation
Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

Objectif **18**

APPUYER LA CRÉATION DE NOUVELLES COOPÉRATIVES ET DE NOUVEAUX EMPLOIS COOPÉRATIFS

Indicateurs, résultats et cible	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
23. Nombre de coopératives créées[16] :	140	122	122	132	154	160	131
	2011	**2010**	**2009**	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**
Nombre d'emplois créés :	N. D.	N. D.	+ 352	+ 697[17]	- 1 041[17]	+ 551[17]	+ 5 784[17]

- Le nombre de coopératives créées en 2011-2012 est de 140, comparativement à 122 l'année précédente. La moyenne des coopératives créées pour les cinq dernières années se situe à 134.
- Les données les plus récentes en matière d'emplois dans les coopératives non financières remontent à 2009, et ce, en raison des délais de réception et de traitement de l'information. L'évolution, depuis 2003, est la suivante :

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Emplois totaux	44 198	43 846	43 149	44 190	43 639[18]	37 855	37 651

- La remontée des emplois créés observée en 2008 a été maintenue en 2009, bien que les coopératives de consommateurs, de travail et de travailleurs actionnaires aient connu un certain recul, notamment dans le secteur forestier.
- De 1999 à 2009, le nombre d'emplois totaux dans les coopératives non financières a bondi de 37,3 %, passant de 32 200 à 44 198. Ainsi, pendant cette période, les emplois dans les coopératives ont connu un taux de croissance annuel de 3,2 %, comparativement à 1,5 % pour ceux de l'ensemble de l'économie du Québec.

Source : Secteur des politiques économiques

16. Cet indicateur était doté d'une cible venant à échéance en 2011, dont les résultats ont déjà été présentés dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011.
17. Les nombres d'emplois créés diffusés l'année dernière ont été révisés pour y inclure les emplois des coopératives ayant fourni au Ministère leur rapport annuel depuis. Les variations sont minimes par rapport au rapport précédent (-16 emplois en 2008-2009, -1 emploi en 2007-2008, -5 emplois en 2006-2007 et -23 emplois en 2005-2006).
18. Les données sur l'emploi (2005 à 2008) ont été quelque peu modifiées depuis l'an dernier avec la publication de nouveaux rapports annuels.

Objectif 19 CONCOURIR À L'OUVERTURE DES MARCHÉS ET À LA PROMOTION DES DOMAINES QUÉBÉCOIS D'EXCELLENCE

Indicateur et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
24. Nombre d'actions réalisées :	195	127	88

- Le Ministère organise des activités de promotion et de développement d'affaires, ou y prend part, dans le but de susciter l'émergence et la conquête d'occasions nouvelles pour le milieu des affaires ou celui de la recherche. Dans le cadre de ces activités, l'accent est mis sur :
  - le rayonnement international des sphères dans lesquelles le Québec se démarque;
  - la promotion du Québec, d'un de ses secteurs d'excellence ou de ses entreprises pour attirer des investisseurs ou des partenaires d'affaires;
  - le soutien aux entreprises pour leur maintien ou leur présence accrue sur les marchés à l'extérieur du Québec.
- Les actions réalisées ont pris de nombreuses formes, dont voici quelques exemples :
  - mission en Chine, avec plus de 60 entreprises et représentants du milieu de la recherche et de l'innovation de différents secteurs;
  - mission multisectorielle au Moyen-Orient ayant permis de soutenir 45 représentants d'entreprises et d'organisations québécoises dans le développement et la consolidation de leurs relations d'affaires avec les partenaires des pays visités et de faire la promotion du Québec, notamment en matière d'investissement;
  - pleine participation de la délégation québécoise, dans les sujets relevant en tout ou en partie de ses compétences législatives, aux négociations de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne;
  - mission à São Paulo, à Rio de Janeiro et à Brasilia au Brésil, composée d'une délégation d'affaires de 25 participants. Cette mission a permis de présenter l'offre québécoise en matière de technologies vertes et d'effectuer des rencontres d'affaires, notamment avec plusieurs acteurs clés dans l'organisation des Jeux olympiques ainsi qu'avec des responsables municipaux;
  - mission multisectorielle en Inde avec le ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux ayant permis de soutenir 42 participants d'entreprises et d'institutions de recherche québécoises dans leurs efforts pour percer le marché indien;
  - participation aux travaux préparatoires aux négociations d'un accord de partenariat économique global Canada-Inde;
  - accueil de délégations étrangères et de journalistes;
  - accueil d'acheteurs étrangers, dont une quarantaine à l'occasion des semaines de la mode ayant eu lieu à Montréal;
  - tenue de la deuxième Conférence des ministres responsables de l'Accord de commerce et de coopération Québec-Ontario, afin de poursuivre la mise en œuvre de cet accord, y compris les coopérations en matière d'innovation, d'énergie et par rapport au secteur manufacturier;
  - tenue d'activités de réseautage dans tous les territoires;
  - organisation de missions de promotion, telles que BIO à Washington (DC) (biotechnologies) et le salon du Bourget en France (aéronautique);

Objectif 19 CONCOURIR À L'OUVERTURE DES MARCHÉS ET À LA PROMOTION DES DOMAINES QUÉBÉCOIS D'EXCELLENCE (suite)

- coordination de l'organisation de missions commerciales, d'événements promotionnels et de formations/séminaires sur les marchés;
- accueil de la représentante de la Commission européenne de la recherche et du développement, Mme Ana Arana Antelo, dans le cadre du Forum Canada Union européenne sur l'innovation;
- mission québécoise en sciences de la mer au Massachusetts, en collaboration avec la Délégation du Québec à Boston, qui a permis le partage d'expertise entre le Québec et les États-Unis et la réalisation de projets de recherche et d'innovation conjoints;
- accueil du vice-ministre de la Science et de la Technologie de la République populaire de Chine, M. Jianlin CAO, qui a conduit à la signature d'un protocole relatif à la coopération dans les domaines de la science et de la technologie entre le gouvernement du Québec et le ministère de la Science et de la Technologie de la République populaire de Chine (MOST) officialisant le lancement d'un troisième appel à propositions Québec-Chine;
- accueil du président-fondateur du Science and Technology Society Forum (STS Forum), M. Koji Omi, afin de promouvoir l'expertise québécoise en matière de recherche et d'innovation;
- accueil des représentants du Ministry of Education, Culture, Sports, Science and Technology (MEXT) du Japon, ayant pour objet l'identification de collaborations potentielles en recherche et innovation;
- accueil de M. Claude Michel, vice-président chez Solvay et directeur du partenariat Solar Impulse (avion propulsé à 100 % par l'énergie solaire), lors du Forum innovation aérospatiale, afin de faciliter le partage d'expertises;
- accueil de la délégation européenne EUREKA dans le cadre de sa mission au Canada organisée par le Conseil national de recherches du Canada, ayant pour objet la promotion de l'expertise québécoise et le développement de collaborations potentielles;
- soutien à une soixantaine de nouveaux projets dans le cadre du Programme de soutien à la recherche, volet Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation (PSR SIIRI).

Sources : Secteur des affaires économiques internationales; Secteur de la recherche, innovation et science citoyenne

Objectif 20 — ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS DÉMARCHES VISANT LES MARCHÉS HORS DU QUÉBEC

Indicateur et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
25. Nombre d'accompagnements d'entreprises effectués :	3 941	3 408	3 676

- Le Ministère a renforcé ses liens avec des partenaires régionaux au Québec (organismes régionaux de promotion des exportations) afin que les entreprises puissent bénéficier d'un meilleur soutien dans leurs premières démarches sur les marchés internationaux. Il a bonifié le financement de ces organismes. Pour leur part, les conseillers en affaires internationales au Québec, ainsi que le personnel des sections économiques des représentations du Québec à l'étranger, soutiennent les entreprises présentes sur les marchés d'exportation qui souhaitent consolider leur position ou développer de nouveaux marchés.
- En complément à cet accompagnement individualisé, le Ministère a organisé, seul ou avec l'appui d'organisations partenaires, des activités de développement d'affaires à l'extérieur du Québec, auxquelles les entreprises québécoises ont été invitées à participer : plus de 98 missions commerciales ont permis l'accompagnement de 1 062 participants.
- Le Ministère a soutenu également les démarches des entreprises au moyen d'une aide financière leur permettant de réaliser des projets de développement d'affaires en dehors du Québec, que ce soit sur une base individuelle ou en groupe.
- La diversité et la flexibilité de ces différents outils ont permis d'offrir aux entreprises un appui sur mesure, adapté à leur stade de développement sur les marchés à l'extérieur du Québec, le tout dans une stratégie de croissance des exportations.
- Parmi les accompagnements réalisés, 2 052 visaient les marchés de l'Amérique du Nord et de l'Europe, 482 ceux de l'Amérique latine, de l'Afrique et du Moyen-Orient, 313 ceux de l'Asie-Pacifique et de l'Océanie et, enfin, 128 les occasions d'affaires mondiales. À cela s'ajoutent 966 aides financières accordées à des entreprises pour les accompagner dans leurs démarches visant les marchés à l'extérieur du Québec.
- En septembre 2011, dans la foulée de la mise en place d'Export Québec, le Ministère a constitué un organisme à but non lucratif, le Réseau international d'implantation d'entreprises, pour opérationnaliser le déploiement d'un réseau international d'incubateurs (centres d'affaires), en collaboration avec Entreprise Rhône-Alpes international (ERAI). Ce nouvel organisme exerce ses activités sous le nom commercial Expansion Québec. Il a pour mandat :
  - d'accompagner les entreprises qui souhaitent s'implanter dans un des 25 bureaux existants d'ERAI;
  - de déployer et de gérer de nouveaux bureaux sur les marchés hors Québec;
  - d'assurer l'autofinancement de ses activités et de celles de son réseau, au terme de la période de déploiement, soit une période de cinq ans.

Source : Secteur des affaires économiques internationales

Objectif **21**

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DES ENTREPRISES

Indicateurs, résultats et cibles	2011-2012	2010-2011	2009-2010[21]
26. Nombre d'entreprises à avoir renforcé leur capacité à exporter vers un marché[19] :	175	222	296
27. Nombre d'entreprises à avoir tiré parti de la mondialisation[20] :	261	304	460

- En novembre 2011, le Ministère a lancé Export Québec, une nouvelle unité destinée à aider les entreprises à développer, à consolider et à diversifier leurs marchés à l'extérieur du Québec. L'aide financière à l'exportation a également été bonifiée et consolidée, ce qui permet à Export Québec d'améliorer le soutien au développement international des entreprises, par des activités de promotion et de maillage, du soutien financier et de l'aide-conseil aux entreprises dans leurs démarches de pénétration de marchés. La bonification du Programme Exportation étant survenue vers la fin de l'année financière 2011-2012, ses effets ne seront mesurables qu'à compter de 2012-2013.
- En 2011-2012, 175 nouvelles entreprises ont renforcé leur capacité à exporter vers un marché. De ce nombre, 30 sont des entreprises ayant déjà obtenu des résultats dans les années antérieures, mais sur des marchés différents. Ces résultats sont attribuables notamment aux actions suivantes : un diagnostic de la capacité à exporter, l'élaboration d'un plan d'affaires, l'embauche d'une ressource ou le recrutement d'intermédiaires de vente.
- En ce qui a trait à l'indicateur 27, 261 entreprises ont tiré parti de la mondialisation. Parmi celles-ci, 190 entreprises n'ont pas eu de résultats connus depuis le début du Plan stratégique 2009-2011 et 71 ont déjà obtenu des résultats dans les années antérieures, mais sur des marchés différents. Ces résultats sont comptabilisés pour les entreprises ayant effectué des ventes ou conclu des ententes de transferts de technologies ou des accords industriels.
- Les entreprises considérées dans le calcul sont uniquement celles qui ont développé un nouveau marché depuis le début de la comptabilisation de ces données en 2009-2010. Alors que tous les marchés étaient, par définition, nouveaux en 2009-2010, ils ne le sont plus pour une même entreprise pour les années subséquentes, ce qui explique la baisse observée pour les deux indicateurs. Une analyse plus globale des résultats des entreprises sur l'ensemble des marchés montre que 192 entreprises au total ont renforcé leur capacité à exporter et que 323 ont tiré parti de la mondialisation.
- De plus, l'ensemble des interventions réalisées en 2011-2012 a permis, entre autres, aux entreprises du Québec de signer des ententes avec 231 intermédiaires de vente, de conclure plus de 100 accords industriels ou transferts de technologies, d'effectuer près de 191,5 M$ de ventes fermes et de déceler un potentiel de 621 M$ pour des ventes à moyen ou à long terme.
- Les résultats découlent du travail de l'ensemble du personnel et des partenaires. Ils correspondent parfois à des projets réalisés avant la présente année financière, mais dont les résultats n'ont été connus qu'en 2011-2012. En effet, si le Ministère assume un leadership d'intervention par la réalisation d'activités de développement d'affaires, il choisit toutefois, selon le projet, de les mettre en œuvre entièrement, de les faire en concertation avec des associations ou, encore, d'en confier la réalisation à des partenaires.
- Les actions du Ministère en matière d'internationalisation des entreprises se réalisent en fonction des objectifs et des orientations du gouvernement du Québec comme ils sont annoncés, notamment dans le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, dans la Politique internationale du Québec et dans les stratégies sectorielles.

Source : Secteur des affaires économiques internationales

19. Cet indicateur était doté d'une cible venant à échéance en 2011, dont les résultats ont déjà été présentés dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011.
20. Cet indicateur était doté d'une cible venant à échéance en 2011, dont les résultats ont déjà été présentés dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011.
21. Les résultats de 2009-2010 ont été révisés au cours de l'exercice 2010-2011.

Objectif 22

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE CRÉNEAUX D'EXCELLENCE IDENTIFIÉS PAR LES RÉGIONS

Indicateurs et résultats

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
28. Nombre de projets :	160	178	197
Montant de l'aide financière (M$) allouée dans le cadre du Fonds de soutien aux créneaux d'excellence :	10,7	11,2	12,2

- En 2011-2012, le Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence a été modifié dans le cadre de l'exercice de révision des programmes. Dès lors, il a été intégré dans le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, qui vise notamment à appuyer les projets et les activités s'inscrivant dans les stratégies et les plans d'action élaborés pour le développement des créneaux d'excellence.
- Les créneaux d'excellence, issus du projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement), sont une démarche stratégique de développement économique qui repose sur la notion d'excellence et vise à positionner les régions du Québec comme le siège de compétences industrielles spécifiques reconnues en Amérique et dans le monde.
- Les créneaux d'excellence s'appuient sur les forces régionales ainsi que sur le regroupement, la mobilisation et le dynamisme des gens d'affaires et des intervenants économiques en région qui se définissent une stratégie commune et mettent en place les conditions indispensables au développement et au rayonnement de leur créneau d'excellence.
- Le développement d'un créneau d'excellence s'articule autour d'un ensemble d'activités économiques interreliées, regroupées sur un territoire défini, qui collaborent et entretiennent des relations fréquentes. Un tel développement s'effectue dans le but d'assurer un développement durable des économies régionales et de se démarquer, de façon compétitive, sur les marchés intérieur et international.
- Au 31 mars 2012, 40 stratégies et plans d'action pour le développement d'autant de créneaux et d'un pôle d'excellence faisaient l'objet d'une entente de mise en œuvre entre le gouvernement et les partenaires de chacune des régions concernées. Un montant global de 10,7 M$ a également été autorisé en appui à 160 projets et activités structurants pour les créneaux, dont le coût total s'élève à 29,9 M$.
- Les projets et activités soutenus ont un effet structurant sur le développement d'un ou des créneaux d'une région et visent notamment :
  - le développement d'alliances, de partenariats, de réseaux et de maillages entre les entreprises ainsi qu'entre les entreprises et les organismes de recherche et de formation;
  - la recherche et la préparation de projets d'investissement porteurs;
  - la mobilisation, la promotion et la diffusion d'informations stratégiques;
  - la réalisation d'activités de veille et de prospective;
  - la coopération interrégionale et transfrontalière;
  - les activités de coordination et de suivi de la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action de développement des créneaux d'excellence.
- À l'initiative des quatre créneaux d'excellence (Laurentides, Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec) actifs dans le secteur économique du transport terrestre, ainsi que de l'association sectorielle (Association des manufacturiers d'équipements de transport et de véhicules spéciaux), des travaux ont été menés pour la mise sur pied du Pôle d'excellence québécois en transport terrestre. Ce pôle permet la réunion de moyens et une mobilisation plus large des entreprises du secteur, soutenues par une image de marque unique sur les marchés extérieurs.
- Un important processus d'évaluation et de renouvellement des créneaux d'excellence est en cours. L'évaluation vise à apprécier l'atteinte des objectifs de la démarche ACCORD par chaque créneau et à mesurer l'efficacité des investissements publics. Elle permet également d'établir, sur la base de la performance du créneau, les modalités de reconduction de l'entente de mise en œuvre. Au 31 mars 2012, 17 évaluations ont été faites, dont 12 conduisent au renouvellement de l'entente avec le créneau et 3 font l'objet de discussions dans les régions et au Ministère sur les suites à donner.

Source : Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales

Objectif **23**

COLLABORER AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DES TERRITOIRES QUI FONT FACE À UNE SITUATION DE CRISE

Indicateur et résultats

	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
29. Pourcentage cumulatif du budget réservé aux MRC pour des projets dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles :	**100**	100	93,6	82,0	71,8	46,6

- Au cours de l'année 2011-2012, le programme Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM) a été intégré dans un nouveau programme, soit le Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, plus particulièrement le volet Appui au développement et à la diversification économique d'un territoire. Ce volet n'a pas été doté de crédits budgétaires additionnels en 2011-2012.
- Malgré ce changement, les 62 municipalités régionales de comté (MRC) qui ont eu accès à une enveloppe accordée en vertu du FAMM peuvent poursuivre l'approbation de projets d'entreprises qui s'inscrivent dans leur démarche visant la relance et la diversification de leur économie.
- Depuis la création du FAMM et jusqu'au 31 mars 2012, un total de 897 projets ont été autorisés dans les 62 MRC, en incluant les projets d'envergure, ce qui représente une aide financière globale de 49,9 M$. Les investissements totaux pour ces projets sont estimés à 436,3 M$.
- Les projets d'entreprises appuyés dans le cadre de ce programme sont en lien avec les objectifs et les orientations des plans de diversification et de développement des MRC et s'inscrivent dans l'un des volets suivants du programme :
  - aide à la modernisation ;
  - expansion ou conversion des activités d'une entreprise ;
  - aide à la création de nouvelles entreprises ;
  - aide à la prospection des investissements.

Source : Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales

Objectif **24**

FAVORISER LA RELANCE OU L'EXPANSION DES SECTEURS FAISANT FACE À DES DÉFIS

Indicateur et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
30. Nombre d'initiatives réalisées :	44	52	42

- Pour soutenir le développement des secteurs industriels du Québec, le Ministère porte une attention particulière aux secteurs qui doivent affronter des défis, dont certains secteurs traditionnels importants comme ceux de la mode et du vêtement. Au cours de l'année, le Ministère a su rallier les intervenants du secteur de la mode, qui ont convenu de former un groupe de travail pour préparer un plan d'action dans la suite des actions réalisées avec la Stratégie de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement. Ainsi, lors du discours sur le budget 2012-2013, le MDEIE s'est vu attribuer des crédits additionnels pour poursuivre les initiatives structurantes dans ce secteur. D'autres crédits lui ont également été alloués pour accroître l'intégration des technologies de l'information afin d'améliorer la productivité dans les secteurs de la mode et de l'aéronautique et soutenir davantage la démonstration de technologies vertes et l'investissement pour l'adoption ou la fabrication de ces technologies.
- Ainsi, le Ministère s'est donné des stratégies et des plans d'action sectoriels qu'il met en œuvre de concert avec ses partenaires afin d'en maximiser les retombées. Les efforts ont été canalisés pour la mise en place d'initiatives d'importance pour l'essor des secteurs clés du Québec, dont quelques exemples donnés dans le tableau ci-contre.

	Exemples d'activités ou de projets réalisés
Soutien à l'émergence de projets d'investissement	- Accompagnement et appui financier à des projets d'investissement dans tous les secteurs. À titre d'exemple, citons ceux d'Enerkem et Éthanol Greenfield Québec (technologies vertes), de Fortress (pâtes et papiers) et de Neptune technologies et Bioressources (biotechnologie). - Accompagnement de 38 entreprises stratégiques dans leur plan de relance.
Soutien au développement de secteurs d'avenir	- Soutien à six sous-projets dans le cadre du projet Écolo TIC regroupant les entreprises fondatrices du projet: Ericsson, Teldyne-Dalsa, Miranda, IBM Bromont, CGI et Fujitsu. Le projet d'investissement de 70 M$ vise à développer deux types de technologies : l'informatique infonuagique et les réseaux de distribution intelligents (électricité, eau et gaz). - Lancement d'un outil d'aide à la décision dans le domaine des matières résiduelles, le logiciel « MATTEUS+ », qui permet aux municipalités de déterminer, pour un contexte donné, les implications financières relatives à l'adoption de différentes technologies de traitement comme la biométhanisation et la gazéification. Le logiciel a été développé en collaboration avec Hydro-Québec et SNC-Lavalin.
Organisation d'activités ou participation à des activités, au Québec ou à l'étranger	- Organisation d'une mission ministérielle au salon aéronautique du Bourget (France) avec la participation d'une quarantaine d'entreprises québécoises, qui a permis de renforcer la position du Québec comme un des leaders mondiaux en aéronautique.

Sources : Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales; Secteur des industries stratégiques; Secteur des projets économiques majeurs et sociétés d'État

Objectif **25**

METTRE EN PLACE DES PRATIQUES, DES OUTILS ET DES SERVICES PERMETTANT D'AMÉLIORER LA GESTION DE L'INFORMATION ET LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES AU MINISTÈRE

Indicateur et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
31. Nombre d'initiatives mises en place :	7	4	2

- Dans le but d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services (PES), le Ministère a mis en place sept initiatives.
- En matière d'amélioration de la gestion de l'information, les initiatives se sont concrétisées de la manière suivante :
  - mise en ligne d'un tableau de bord de gestion, accessible à tous les gestionnaires du Ministère et permettant le suivi d'éléments de gestion de nature financière, humaine et informationnelle;
  - mise en place d'une nouvelle application Oracle Business Intelligence permettant une meilleure exploitation des données associées à la mission du Ministère;
  - poursuite de la mise en place du plan de classification pour les documents électroniques du Ministère.
- En matière de prestation électronique de services, les initiatives se sont concrétisées de la manière suivante :
  - mise en place de l'infrastructure et des services communs du nouvel environnement cible de la prestation électronique de services;
  - analyse du processus visant la mise en ligne des demandes d'aide financière;
  - démarrage de l'analyse du processus permettant la saisie en ligne des demandes de crédits d'impôt pour les mesures de design de mode et de design industriel;
  - évolution du Système d'information sur les investissements en recherche (SIIR) de manière à permettre la saisie en ligne des demandes de financement pour les projets de recherche.

Par ailleurs, la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat prévoit, à moyen terme, plusieurs mesures qui contribueront à la mise en place de pratiques, d'outils et de services, ainsi qu'à l'amélioration de la gestion de l'information des entreprises. À cet égard, mentionnons, à titre d'exemple, la promotion et la bonification du contenu de l'espace Entreprises du Portail gouvernemental de services (création de l'espace sécurisé Mon dossier), la mise en place de l'inscription intégrée pour le traitement des demandes et le déploiement d'une ligne sans frais pour les entreprises.

Source : Direction des services à la gestion

Objectif 26

MISER SUR UNE GESTION PROACTIVE ET INTÉGRÉE DES RESSOURCES HUMAINES

Indicateur et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
32. Nombre d'actions mises en œuvre :	12	9	11

- Afin d'assurer une gestion proactive et intégrée de ses ressources humaines, le Ministère a mis en œuvre 12 nouvelles actions. Ces actions s'ajoutent à celles qui sont réalisées annuellement en matière de planification, d'attraction, de motivation, de développement, de transfert d'expertise, de reconnaissance, de rétention des ressources humaines ou de pratiques organisationnelles favorables à la santé au travail.
- Pour répondre aux enjeux liés à l'attraction de la main-d'œuvre, à la relève et au transfert d'expertise, le Ministère a mis en œuvre un ensemble de mesures, dont certaines sont énumérées ci-après.

Dotation et attraction de main-d'œuvre

- Constitution d'une réserve de candidatures à la promotion afin de pourvoir des emplois d'encadrement de classe 2 pour répondre à des besoins organisationnels.
- Instauration d'une démarche de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre afin de prévoir les mouvements de personnel pouvant survenir sur un horizon de trois ans et identifier les vulnérabilités auxquelles le Ministère est exposé.
- Réalisation d'entrevues de départ pour documenter les motifs de départ et cibler des améliorations qui permettront la rétention du personnel.
- Création d'une section « nouveaux employés » dans l'intranet de la Direction des ressources humaines et matérielles.
- Développement d'un programme d'intégration des nouveaux employés.
- Mise en place d'un nouveau service d'aide à la carrière qui vise à accompagner les employés dans la réflexion et la décision quant à leur carrière.

Santé

- Mise à jour de la politique ministérielle sur le harcèlement psychologique et élaboration d'un outil de prévention sous forme d'atelier.
- Adoption d'un plan d'action ministériel en santé des personnes.

Développement et transfert d'expertise

- Intégration de nouveaux participants à la première cohorte du Diplôme d'études supérieures spécialisées en développement économique de l'Université Laval.
- Développement d'un programme de transfert des compétences et de l'expertise.
- Renouvellement du certificat de qualité des initiatives en formation.
- Toutes ces actions répondent également aux engagements pris à l'action 9 du Plan d'action de développement durable 2008-2013 et dont les détails sont présentés à la page 54.

Table jeunesse

- Au cours de l'année 2011-2012, la Table jeunesse (TJ) du MDEIE a proposé des solutions pour améliorer la satisfaction des jeunes à l'égard du climat de travail. Lors d'une rencontre entre les représentants de la TJ, la directrice générale des services à la gestion et la sous-ministre, un suivi de ces pistes de solution a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action. Mentionnons que la Table jeunesse vise à rassembler les jeunes de 35 ans ou moins et à les mobiliser autour de préoccupations qui les touchent plus particulièrement. Le mandat de la TJ consiste à faire valoir des idées, produire des avis, formuler des recommandations ou émettre des opinions qui reflètent l'état d'esprit des jeunes du MDEIE.

Source : Direction des services à la gestion

Objectif 27

FAVORISER UNE SAINE GESTION DES FONDS PUBLICS ET L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE PAR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE

Indicateur et résultats	2011-2012	2010-2011	2009-2010
33. Nombre d'évaluations réalisées :	15	8	8

- Le Plan triennal d'évaluation 2010-2013 s'est concrétisé par la réalisation de 15 évaluations en 2011-2012, lesquelles constituent un outil d'aide à la décision qui contribue à rendre compte de la performance d'un programme, d'une mesure ou d'un organisme, dans une perspective d'amélioration continue des interventions du Ministère.
- Le Ministère a également diffusé sur son site intranet le Manuel pratique de l'évaluation de programmes, notamment dans le but d'introduire une nouvelle méthode d'évaluation de ses interventions. Cette méthode vise à fournir aux utilisateurs des rapports d'évaluation une appréciation générale de la performance ou des résultats des organismes et des programmes évalués.
- Les principaux constats et appréciations générales des 15 évaluations réalisées en 2011-2012 sont présentés ci-dessous, en cohérence avec cette nouvelle méthode d'évaluation. Les neuf critères évalués sont la demande pour la réalisation de projets de recherche, la valeur ajoutée de l'organisme pour le Québec, l'efficience du modèle d'intervention du Ministère, les services offerts et la satisfaction de la clientèle, les pratiques de gestion de l'organisme, le modèle d'affaires et de gouvernance de l'organisme, les impacts pour les entreprises, les impacts pour les centres de recherche publique et les retombées socioéconomiques pour le Québec. Les constats détaillés figurent dans les rapports d'évaluation, disponibles sur demande.

1. Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB) - Période évaluée : du 1er avril 2006 au 31 mars 2011.

- Bonne performance générale. Les résultats sont atteints pour les neuf critères évalués. Les constats indiquent que le Ministère devrait continuer d'intervenir, que l'organisme répond aux objectifs fixés et que les impacts visés sont atteints.
- Toutefois, en vue d'améliorer les résultats obtenus, le CQVB est invité à :
  - Maintenir un taux d'autofinancement et un effet de levier aux niveaux atteints en 2010 et 2011;
  - Maintenir l'équilibre de l'offre de services entre les objectifs de transfert technologique et les objectifs de gestion de fonds.

2. Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) - Période évaluée : du 1er juin 2006 au 30 avril 2011.

- Bonne performance générale. Les résultats sont atteints pour huit des neuf critères évalués. Les constats indiquent que l'organisme comble un besoin, qu'il répond en grande partie aux objectifs fixés et que les impacts visés sont atteints.
- En vue d'améliorer les résultats obtenus, le CQRDA est invité à :
  - Augmenter son taux d'autofinancement, de façon à se rapprocher d'un taux de 50 %;
  - Poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre de mécanismes de suivi de sa performance.

3. Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) - Période évaluée : du 1er avril 2009 au 31 mars 2011.

- Bonne performance générale. Les résultats sont atteints pour huit des neuf critères évalués. Les constats indiquent que le Ministère devrait continuer d'intervenir, que l'organisme répond aux objectifs fixés et que les impacts visés sont principalement atteints.
- En vue d'améliorer les résultats obtenus, le CRIBIQ est invité à :
  - Augmenter son taux d'autofinancement, de façon à se rapprocher d'un taux de 50 %;
  - Poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre de mécanismes de suivi de sa performance.

Objectif 27

FAVORISER UNE SAINE GESTION DES FONDS PUBLICS ET L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE PAR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE (suite)

4. Consortium en innovation numérique du Québec (CINQ) - Période évaluée : du 1er avril 2009 au 31 mars 2011.

- Performance plutôt conforme aux résultats attendus. Les résultats sont atteints pour trois des neuf critères évalués, partiellement atteints pour cinq critères et pas atteints pour un critère. Les constats indiquent que le Ministère devrait continuer d'intervenir, que l'organisme répond en grande partie aux objectifs fixés et que les impacts visés sont partiellement atteints.
- En vue d'améliorer les résultats obtenus, le CINQ est invité à :
  - Augmenter le nombre de projets de recherche et de développement à réaliser;
  - Réduire la proportion des frais administratifs et de gestion par rapport au volume de dépenses;
  - Augmenter son taux d'autofinancement, de façon à se rapprocher d'un taux de 30 %.

5. Consortium québécois sur la découverte du médicament (CQDM) - Période évaluée : du 1er avril 2009 au 31 mars 2011.

- Bonne performance générale. Les résultats sont atteints pour les neuf critères évalués. Les constats indiquent que le Ministère devrait continuer d'intervenir, que l'organisme répond aux objectifs fixés et que les impacts visés sont atteints.
- En vue d'améliorer les résultats obtenus, le CQDM est invité à :
  - Maintenir un taux moyen d'autofinancement au niveau constaté dans l'évaluation, soit aux alentours de 30 %;
  - Mettre en place des indicateurs de suivi de la commercialisation des résultats des projets de recherche.

6. Entente de partenariat relativement au développement des coopératives (CQCM) - Période évaluée : du 1er avril 2007 au 31 mars 2010.

- Bonne performance générale. Les résultats sont atteints pour les neuf critères évalués. Les constats indiquent que l'Entente répond à des besoins, ainsi qu'aux objectifs fixés et que les impacts visés sont atteints.
- En vue d'améliorer les résultats obtenus, le CQCM est invité à :
  - Maintenir la proportion des frais administratifs et de gestion par rapport au volume de dépenses au niveau constaté dans l'évaluation, en l'occurrence une proportion de 2,5 % pour la période évaluée;
  - Amorcer une réflexion sur la vision du développement coopératif avec les coopératives de développement régional et les regroupements sectoriels de coopératives, dans le but de définir une vision commune.

7. Programme de démonstration des technologies vertes (PDTV) - Période évaluée : du 1er avril 2009 au 31 mars 2011.

- Bons résultats dans l'ensemble. Les résultats sont atteints pour neuf des dix critères évalués. Les constats indiquent que le programme répond à des besoins et aux attentes de la clientèle admissible et que les résultats visés sont atteints.
- En vue d'améliorer les résultats obtenus, les responsables de l'administration du PDTV sont invités à :
  - Poursuivre les efforts pour mettre en place un système de suivi des résultats des projets financés.

Objectif **27**

FAVORISER UNE SAINE GESTION DES FONDS PUBLICS ET L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE PAR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE

8. Programme Les Innovateurs à l'école et à la bibliothèque (PIEB) - Période évaluée : du 1er avril 2007 au 31 mars 2011.

- Bons résultats dans l'ensemble. Les résultats sont atteints pour les sept critères évalués. Les constats indiquent que le programme répond à des besoins et aux attentes de la clientèle admissible et que les objectifs sont atteints.
- En vue d'améliorer les résultats obtenus, les responsables de l'administration du PEIB sont invités à :
  - Accélérer le processus d'uniformisation des pratiques administratives des organismes financés;
  - Énoncer des objectifs de programme et définir des indicateurs de résultats attendus.

9-15. Évaluation de sept centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)
- **Période évaluée : du 1er juillet 2008 au 30 juin 2010 pour C2T3, CEMI, CIMMI, CTE et IILM.**
- **Période évaluée : du 1er juillet 2006 au 30 juin 2010 pour CTA et Transbiotech.**

- Les sept CCTT suivants ont fait l'objet d'évaluations individuelles : Transbiotech, l'Institut international de logistique de Montréal (IILM), le Centre des technologies de l'eau (CTE), le Centre technologique en aérospatiale (CTA), le Centre en imagerie numérique et médias interactifs (CIMMI), le Centre d'excellence en maintenance industrielle (CEMI) et le Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications (C2T3).
- Les principaux constats sont les suivants :
  - Pour Transbiotech et CTA, la performance est jugée conforme aux attentes du Ministère;
  - Pour C2T3, la performance est jugée en grande partie conforme aux attentes du Ministère;
  - Pour IILM, CTE et CIMMI, la performance est jugée en partie conforme aux attentes du Ministère;
  - Pour CEMI, la performance est jugée en deçà des attentes du Ministère pour un CCTT.

Source : Secteur des politiques économiques

2. RÉSULTATS LIÉS AU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2011-2012

Dans le cadre des travaux du budget de dépenses du gouvernement, le Ministère a produit son Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012. Celui-ci est présenté au volume III du Budget de dépenses 2011-2012.

Cette planification annuelle présente les principales actions que le Ministère comptait mettre en œuvre, considérant les enjeux budgétaires. Ce tableau illustre la correspondance entre les actions du Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012 et les résultats 2011-2012.

Actions envisagées – Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012	Sections du Rapport annuel de gestion 2011-2012	Pages
Simplifier et resserrer les outils d'intervention (aides financières et services) afin de les rendre plus efficaces.	Éléments marquants Allègement réglementaire et administratif	5 71
Poursuivre, de concert avec la communauté d'affaires, la vigie économique et le suivi de la situation des entreprises, dans un contexte de reprise.	Objectif 1	9
Effectuer le suivi de mesures de reprise économique sous la responsabilité du Ministère et appuyer les acteurs économiques.	Objectif 1 Objectif 23	9 35
Renouveler la gouvernance du système d'innovation québécois afin de renforcer le leadership en recherche et en innovation.	Objectif 2	10
Travailler avec des partenaires ciblés, autant publics que privés, notamment par la coopération et la concertation, la création de réseaux et le soutien aux activités de maillage.	Objectif 3	11
Soutenir la mise en œuvre des projets mobilisateurs pour le Québec.	Objectif 3	11
Poursuivre l'appui aux projets d'infrastructures du savoir, afin de consolider et renforcer l'excellence de la recherche au Québec.	Objectif 4	12

Actions envisagées – Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012	Sections du Rapport annuel de gestion 2011-2012	Pages
Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013 afin de soutenir les efforts du Québec en la matière.	Objectif 4 Objectif 5 Objectif 6 Objectif 7 Objectif 8 Objectif 9	12 13 14 15 16 17
Soutenir l'excellence de la recherche publique québécoise.	Objectif 4 Objectif 5 Objectif 7 Objectif 9	12 13 15 17
Assurer la promotion de la culture scientifique et de la culture de l'innovation ainsi que soutenir la formation et l'intégration en entreprise d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et innovante.	Objectif 6 Objectif 16	14 26
Renforcer les réseaux, accompagner les entreprises et appuyer la collaboration entre les acteurs afin de favoriser l'accroissement de la productivité et de la compétitivité du Québec.	Objectif 10 Objectif 11	18 19
Consolider l'aide à l'appropriation et à la commercialisation de l'innovation par les entreprises.	Objectif 11 Objectif 12	19 20
Susciter l'émergence de projets stratégiques et structurants chez les entreprises et les soutenir dans les étapes menant à la concrétisation de leurs investissements.	Objectif 13 FDE	21 77
Inciter les sociétés de capital de risque à accroître leur participation dans des fonds de capital de risque au Québec et à investir davantage dans les entreprises québécoises.	Objectif 14	22
Élaborer et mettre en œuvre, de concert avec les partenaires, une nouvelle stratégie pour soutenir l'entrepreneuriat québécois.	Objectif 17	27

Actions envisagées – Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012	Sections du Rapport annuel de gestion 2011-2012	Pages
Concourir à l'ouverture des marchés par la conclusion et la mise en œuvre d'accords de commerce, dont l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (CETA) et l'Accord de commerce et de coopération Québec-Ontario, en plus de participer aux négociations d'une éventuelle entente Canada-Inde.	Objectif 19	30
Soutenir le développement international des entreprises et les accompagner dans leurs démarches visant les marchés hors Québec.	Objectif 20 Objectif 21	32 33
Assurer la réalisation et le renouvellement des plans d'action découlant de la signature des ententes conclues pour développer les créneaux d'excellence identifiés par les régions dans le cadre du projet Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD).	Objectif 22	34
Mettre en œuvre, en collaboration avec ses partenaires, différentes initiatives sectorielles telles que des plans d'action et des stratégies.	Objectif 24	36
Réviser les façons de faire au Ministère en poursuivant, notamment, l'évolution de Clientis, l'outil ministériel de gestion de la relation avec la clientèle.	Objectif 25 Ressources informationnelles	37 64
Augmenter la prestation électronique de services aux entreprises.	Objectif 25 Ressources informationnelles	37 64
Assurer la relève du personnel en misant sur la gestion prévisionnelle des ressources humaines et la mise en œuvre de stratégies d'attraction, de développement et de rétention de la main-d'œuvre.	Objectif 26	38
Mettre en œuvre le Fonds du développement économique.	FDE	77

3. RÉSULTATS LIÉS À LA DÉCLARATION DE SERVICES

La Déclaration de services est en vigueur depuis mars 2009. Elle montre l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à ses clientèles et à les améliorer de façon continue.

Nos engagements portent sur :

- l'accessibilité des services;
- l'accueil par un personnel courtois, professionnel et respectueux;
- le traitement rigoureux des demandes;
- l'amélioration continue des services selon les besoins de la clientèle.

En 2011-2012, le Ministère a adopté le Plan d'amélioration des services 2011-2013 portant sur les engagements de la Déclaration de services actuelle. Les principales actions réalisées visaient les engagements qui ont trait au site Internet.

Pour en savoir davantage, un **tableau synoptique de la Déclaration de services est présenté à l'annexe 3, dans la pochette à la fin du document.**

Le site Internet

Le Ministère a poursuivi le virage clientèle de son site Internet, dont l'objectif principal est de faciliter l'accès à l'information et à ses services.

La structure de l'information ayant été revue de façon à répondre directement aux objectifs poursuivis par la clientèle et à faciliter l'accès à l'information sur les programmes, les services et les activités du Ministère, une progression de l'utilisation de la navigation par objectifs dans l'ensemble du site a été constatée.

Le site révisé comporte un grand nombre de fils RSS spécialisés permettant à la clientèle de s'abonner à l'information qui l'intéresse, par exemple selon le secteur d'activité, la région ou même selon les marchés d'exportation. Tout ajout au site étant directement relayé par les flux RSS, il est facile de se tenir informé au regard de ses propres besoins.

Par ailleurs, le Ministère enrichit quotidiennement son site et assure une présence appréciée auprès d'environ 4 000 abonnés au réseau social Twitter, par l'ajout d'actualités ainsi que par la promotion d'activités de formation et de perfectionnement à l'intention de sa clientèle.

La fréquentation a légèrement fléchi par rapport à celle de l'année 2010-2011; la moyenne se situe toutefois toujours au-delà de 150 000 visites par mois. Cette baisse relative est en partie attribuable à la mise en ondes, au printemps 2011, d'une toute nouvelle version du site qui a nécessité une réindexation des contenus dans les principaux moteurs de recherche, ceux-ci fournissant la plus grande part des visiteurs du site. La fréquentation est, depuis, revenue à la hausse de façon stable et les niveaux observés en fin d'exercice 2011-2012 se comparent à ceux de l'exercice précédent. Cette hausse d'achalandage en fin d'année est en partie attribuable à la popularité de l'objectif « Exporter » dans la foulée du lancement d'Export Québec. Quant au nombre de pages vues, il a augmenté de près de 30 % par rapport à celui de l'an dernier, chaque visiteur consultant maintenant en moyenne 10,5 pages par visite, signe d'une plus grande exhaustivité des consultations.

Fréquentation du site Internet ministériel de 2007-2008 à 2011-2012

Indicateur opérationnel	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Nombre de visites	1 818 830	2 192 506	2 201 224	1 694 638	1 934 954
Nombre de pages vues	19 127 783	14 726 911	11 398 935	10 027 912	6 548 904
Nombre de fichiers téléchargés	401 822	822 568	812 540	722 107	210 544
Moyenne de visites mensuelles	151 569	182 709	183 435	141 220	161 246
Moyenne quotidienne des visites	4 983	6 007	6 031	4 643	5 301
Nombre de pages vues par visite*	10,50	6,74	5,27	5,99	3,53

* Le nombre de pages vues par visite est calculé à partir des moyennes mensuelles de pages vues.

Le traitement des plaintes sur la qualité des services

Au cours de l'année, le bureau des plaintes a reçu une seule plainte, qui a été traitée à la satisfaction du requérant.

4. RÉSULTATS LIÉS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

Les résultats liés à la quatrième année de mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2008-2013 (PADD) sont présentés par actions.

Ces actions contribuent à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Comme l'illustre la figure ci-dessous, les 12 actions du PADD contribuent à 5 des 9 orientations de la Stratégie et à 8 de ses 29 objectifs. Les explications relatives aux objectifs gouvernementaux auxquels ne contribue pas le Ministère sont fournies à l'intérieur du plan d'action lui-même.

Un plan d'action rattaché à la planification stratégique

Les résultats pour les actions 8, 11 et 12 sont présentés dans la section des résultats du Plan stratégique 2009-2011 aux pages indiquées ci-contre.

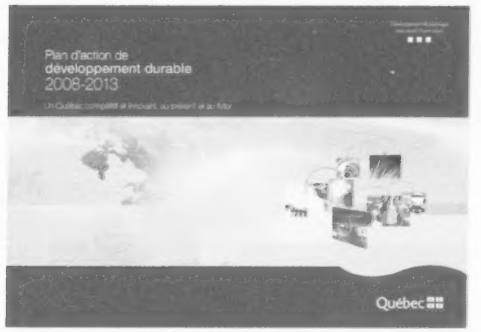

Action	Page
8. Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises **(également l'objectif 15 du Plan stratégique)**	24
11. Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles spécifiques **(également l'objectif 17 du Plan stratégique)**	27
12. Appuyer la création de nouvelles coopératives et de nouveaux emplois coopératifs **(également l'objectif 18 du Plan stratégique)**	29

Un tableau synoptique du Plan d'action de développement durable est présenté à l'annexe 4, dans la pochette à la fin du document.

Contribution du Plan d'action de développement durable 2008-2013 du Ministère aux orientations gouvernementales

ENJEUX GOUVERNEMENTAUX				
Développer la connaissance – Promouvoir l'action responsable – Favoriser l'engagement				
ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES				
1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover	3- Produire et consommer de façon responsable	5- Répondre aux changements démographiques	6- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	9- Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques
3 actions	4 actions	2 actions	1 action	2 actions

Orientation gouvernementale
1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif gouvernemental
1- Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif ministériel
1- Promouvoir le développement durable au sein du Ministère et auprès de ses clientèles et de ses partenaires

Action 1

SENSIBILISER ET INFORMER LE PERSONNEL DU MINISTÈRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateur, résultats et cible

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Pourcentage du personnel joint par les activités de sensibilisation au développement durable[22]	66	64	43

Gestes et suivis

Ateliers de sensibilisation auprès du personnel	En continu
Diffusion de nouvelles dans l'intranet ministériel	En continu
Formation des employés à la prise en compte des principes de développement durable	En continu

- Le Ministère poursuit ses efforts afin de sensibiliser son personnel au développement durable. Ainsi, en 2011-2012 :
  - 98 nouveaux employés ont été sensibilisés au développement durable, ce qui porte à 624 le nombre d'employés sensibilisés depuis 2008-2009. Au 31 mars 2012, le taux du personnel joint par une activité de sensibilisation au développement durable a atteint 66 %[23]. La tenue des sessions de sensibilisation se poursuivra en 2012-2013;
  - 22 nouvelles en lien avec le développement durable ont été publiées dans l'intranet ministériel, soit près du double de l'année précédente;
  - le Ministère a participé à des campagnes de sensibilisation sur différents aspects du développement durable, telles que la campagne Défi climat, la Semaine des transports actifs et collectifs et la Journée de l'environnement dans l'administration publique;
  - un prix « Développement durable » a été remis à une équipe d'employés lors du Gala mérite du Ministère.
- Le Ministère a maintenu ses efforts en vue d'atteindre, en mars 2013, la cible gouvernementale de formation de 50 % du personnel des catégories ciblées à la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes de l'administration publique. Ainsi :
  - le MDEIE a adopté un plan de formation sur la prise en compte des principes de développement durable;
  - depuis 2008-2009, 25 personnes du MDEIE ont participé à la réalisation des guides ministériels portant sur le financement responsable, l'élaboration de politiques ou la planification stratégique.
- Notons qu'en 2011-2012 le Ministère a aussi participé à 12 activités de sensibilisation, de formation ou de partage sur le développement durable organisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Source : Secteur des politiques économiques

22. Cet indicateur était doté d'une cible venant à échéance en 2011, dont les résultats ont été présentés dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011.

23. Ce pourcentage est conservateur. Parmi les 624 employés ayant participé à des sessions de sensibilisation faites par le MDEIE depuis 2008, les employés qui n'étaient plus à l'emploi du Ministère au 31 mars 2012 n'ont pas été pris en compte. Seuls les employés à statut permanent ou occasionnel ont été comptés aux fins de cet indicateur. Ce pourcentage exclut le nombre de personnes rejointes par les chroniques diffusées sur l'intranet ministériel.

Orientation gouvernementale
1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif gouvernemental
1- Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif ministériel
1- Promouvoir le développement durable au sein du Ministère et auprès de ses clientèles et de ses partenaires

Action 2

SENSIBILISER ET INFORMER LES CLIENTÈLES ET LES PARTENAIRES DU MINISTÈRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs et résultats

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
- Nombre d'initiatives contribuant à sensibiliser les clientèles sur les pratiques et technologies qui concourent au développement durable :	10	8	3
- Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques joints par une session de formation sur les MPA[24] :	791	685	823

Gestes et suivis

Mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation des entreprises	En continu
Rédaction d'outils de sensibilisation des entreprises au développement durable (formations, présentations, etc.)	En continu
Soutien financier à des événements de partage, de sensibilisation ou de formation	En continu

En 2011-2012, le Ministère a :

- amorcé la mise en œuvre de la Stratégie de sensibilisation des entreprises au développement durable (voir les résultats de l'action 10 à la page 55);
- fait différentes présentations sur le thème du développement durable lors d'événements publics organisés par des partenaires tels que l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR), le journal Les affaires, le Projet d'Action Consommation tranquille (PACT) et le Centre d'expertise sur le développement durable, Unisféra;
- poursuivi la mise à jour de la section développement durable de son site Internet en y diffusant de nouveaux outils et renseignements destinés à sa clientèle;
- soutenu financièrement la réalisation d'événements de sensibilisation, de partage ou de formation en lien direct avec l'adoption de pratiques de développement durable auprès des entreprises et des partenaires, notamment :
  - la 7e conférence Unisféra sur le développement durable et la responsabilité sociale en entreprise à laquelle 150 personnes ont participé;
  - le Sommet des gestionnaires en développement durable organisé par les Grandes Conférences *Les Affaires*, incluant l'attribution d'un prix pour le président-directeur général (PDG) vert de l'année afin de mettre en lumière le comportement durable de gestionnaires de haut niveau;
  - le Forum EDS « Universitaires et développement durable » organisé par l'Institut Environnement, Développement et Société;
  - le colloque international « PME : en marche vers le développement durable » du Réseau entreprise et développement durable (REDD).
- Certaines initiatives des partenaires, soutenues financièrement par le MDEIE en 2011-2012, ont aussi contribué à la sensibilisation des entreprises au développement durable, dont :
  - la prolongation du projet BNQ 21000 dont l'un des principaux volets est la réalisation d'activités de sensibilisation auprès des acteurs socio-économiques et d'entreprises de toutes les régions du Québec;
  - le projet de la Fédération des plastiques et des alliances composites (FEPAC) qui vise à sensibiliser les décideurs de l'industrie et à mettre leurs connaissances à niveau au moyen de formations données par des experts dans diverses disciplines liées au développement durable.
- En 2011-2012, 1 650 dirigeants ou travailleurs stratégiques ont suivi des formations MPA, dont certaines portaient spécifiquement sur le développement durable en entreprise. Pour avoir le résultat de l'ensemble des formations offertes par le Ministère, veuillez vous reporter aux résultats de l'objectif 11 à la page 19.

Sources : Secteur des politiques économiques

24. Seules les sessions MPA qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable sont incluses dans l'indicateur, soit : « Défi innovation », « Relève entrepreneuriale : réussir son transfert de direction! », « Production à valeur ajoutée », « Amélioration continue : une stratégie d'entreprise », « Kaizen », « Toyota Way et le quotient intellectuel », « Meilleures pratiques en développement de produits », « Méthode d'organisation 5S », « Leadership et mobilisation des personnes », « Gestion proactive de la main-d'œuvre », « Écoconception : concevoir aujourd'hui les produits de demain », et « Miser sur une main-d'œuvre diversifiée ».

Orientation gouvernementale
1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif gouvernemental
3- Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

Objectif ministériel

Action 3

SOUTENIR LA R-D RELATIVE À DES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LEUR APPROPRIATION PAR LES ORGANISMES ET LES ENTREPRISES

Indicateurs et résultats

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de projets de R-D soutenus :	5	0	1
Nombre de projets de transferts de résultats de recherche et de pratiques vers les organismes et les entreprises :	7	0	1

Gestes et suivis

Suivi du projet BNQ 21000	En cours
Suivi du projet SYNAPSE	En cours
Soutien de projets de R-D	En cours
Soutien de projets de transferts de résultats de recherches	En cours

En 2011-2012, le Ministère a :

- présidé le lancement de la norme BNQ 21000, un référentiel sur la prise en compte des enjeux liés au développement durable par les organisations. Le Ministère a également soutenu l'élaboration de la boîte à outils BNQ 21000 ;
- suivi le projet SYNAPSE qui a pour but d'expérimenter une démarche d'innovation ouverte pour catalyser et dynamiser la diffusion de connaissances dans le domaine de l'application des pratiques de développement durable ;
- soutenu la réalisation de cinq nouveaux projets de recherche et développement (R-D) par des organismes et entreprises du Québec :
  - « La valorisation des résidus de sidérurgie pour leur valeur en métaux primaires et secondaires » de l'Institut national de la recherche scientifique. Le projet permettrait d'exploiter les friches industrielles contaminées en vue de produire des métaux de valeur tout en traitant le site;
  - « Efficacité énergétique et développement durable de la bioraffinerie forestière » de l'École Polytechnique. Le bioraffinage est un volet essentiel de la stratégie de reconversion de l'industrie papetière du Québec pour restaurer sa position de concurrence sur les marchés internationaux;
  - le projet de l'Université McGill sur la toxicité, la transformation et le transport de nanoparticules manufacturées dans les sols dont le principal objectif est d'élaborer un ensemble de méthodes et de documents de référence fiables;
  - « Les communautés durables » de la Société de développement économique de Rosemont (SODER), qui vise à créer une plateforme Web permettant aux petites et moyennes entreprises (PME) et organisations d'établir un autodiagnostic et un plan d'action de développement durable (PADD);
  - le programme Écoresponsable de la Fédération des plastiques et alliances composites (FEPAC), fondée sur la méthode « Écoleadership », qui vise à proposer une approche de développement durable pour les entreprises de ce secteur.
- Sept nouveaux projets de transfert de résultats de recherches par des organismes et entreprises du Québec ont également été soutenus par le Ministère :
  - « Pour le déploiement des symbioses industrielles », avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI);
  - « Suivi dynamique de projets de phytoremédiation », pour la production d'un guide pratique en vue de faciliter la récupération des usages de sites contaminés;
  - « Écoprocédés appliqués à la réhabilitation de lacs eutrophes », pour limiter l'impact des contaminants présents dans les eaux de ruissellement, ce qui contribuera à la récupération des usages des plans d'eau par la population (eau potable, baignade, etc.);
  - « VACCO2 », visant à transférer aux producteurs laitiers du Québec une approche alimentaire réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leur cheptel;
  - « Transfert technologique du chalut jumeau », pour éventuellement transférer la technique de pêche à la crevette au chalut jumeau à deux capitaines-propriétaires et rendre cette technique disponible à l'ensemble des pêcheurs québécois;
  - « Hydrolienne à ailes oscillantes », pour transférer cette technologie vers une entreprise qui cherche à diversifier ses activités;
  - « Nouvelles techniques de contrôle écologique des adventices en bleuetières boréales en forêt boréale », avec la Table bioalimentaire Côte-Nord en vue d'éliminer l'utilisation de l'herbicide hexazinone.

Source : Secteur des politiques économiques

Orientation gouvernementale
3- Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental
6- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Objectif ministériel
3- Favoriser la mise en place au Ministère de pratiques davantage respectueuses de l'environnement

Action 4

METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE

Indicateur et résultats

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de pratiques et d'activités mises en œuvre :	16	14	22

Gestes et suivis

Mise en œuvre du Plan de gestion environnementale	En continu
Projet de navettage durable	En cours
Tenue d'événements écoresponsables	En continu
Formations sur les installations de webconférence	Réalisé
Achats écoresponsables	En continu
Implantation d'un tableau de bord de gestion informant les gestionnaires des volumes d'impression pour leur unité administrative	Réalisé

- Cette action assure la mise en œuvre des éléments découlant de son cadre de gestion environnementale afin de diminuer les impacts environnementaux liés aux activités de l'organisation.
- En 2011-2012, le Ministère a poursuivi ses efforts afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) :
  - Élaboration d'un plan de navettage durable en vue de réduire les émissions de GES occasionnés par les déplacements domicile-travail et mise en place d'initiatives encourageant l'utilisation des transports actifs et collectifs, par exemple :
    - la diffusion d'une politique de retour garanti à domicile;
    - la diffusion d'information sur les infrastructures accessibles favorisant le transport actif;
    - la poursuite du programme Abonne Bus pour le personnel de Québec;
    - la participation à la semaine des transports actifs et collectifs et au Défi sans auto.
  - Installation de la webconférence dans tous les bureaux du Ministère en région, pour laquelle 27 formations ont été réalisées auprès du personnel. Tout le personnel a maintenant accès à l'équipement nécessaire.
- Le Ministère a également poursuivi en 2011-2012 ses efforts de réduction de la consommation de papier, ce qui s'est traduit notamment par une diminution du coût des achats de papier de 54,4 %, comparativement à l'année précédente, dans ses établissements de Montréal et de Québec. Parmi les initiatives mises en œuvre, notons les suivantes :
  - un tableau de bord rendu disponible en décembre 2011 aux gestionnaires, dans lequel on trouve, pour chaque unité administrative, les volumes d'impression globaux, le nombre d'impressions de type recto ainsi que le nombre d'impressions en couleur. Cet outil permet de décrire des tendances et de fixer des objectifs de réduction d'impression;
  - un concours de réduction des impressions qui a contribué à la sensibilisation du personnel;
  - la poursuite de l'achat de papier fin recyclé contenant au moins 30 % de fibres postconsommation. De plus, rappelons l'automatisation, en octobre 2009, de l'impression recto verso des documents.

Autres actions du Ministère :

- Poursuite de l'application de la politique de gestion des biens excédentaires en transférant ses équipements périmés au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et à Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).
- Acquisitions technologiques faites en fonction du respect de la norme EPEAT (conformité environnementale).
- Utilisation de cartouches recyclables.
- Maintien de la démarche de virtualisation des serveurs en vue de diminuer la facture environnementale de ses deux salles de serveurs en matière de climatisation, d'espace et d'électricité.
- Intégration de critères d'écoresponsabilités lors de l'organisation de certains événements, notamment pour le Forum Canada-Union européenne sur l'innovation qui a eu lieu le 3 mai 2011 et qui réunissait 300 participants. Cette préoccupation a permis de réduire significativement les impacts négatifs de l'événement sur l'environnement, notamment par la compensation des 14,40 tonnes de CO_2 produit par l'activité.

Source : Secteur des politiques économiques

Orientation gouvernementale
3- Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental
7- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

Objectif ministériel
[illegible]

Action 5

SOUTENIR L'ADOPTION DE PRATIQUES DE PRODUCTION RESPONSABLE DANS LES ENTREPRISES

Indicateur et résultats

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre d'activités de soutien à l'adoption de pratiques :	10	6	3

Gestes et suivis

Soutien à la formation et à l'accompagnement d'entreprises	En continu
Élaboration de fiches techniques sur les meilleures pratiques d'affaires en développement durable	En continu

- Cette action permet de soutenir des projets dont la finalité est de mobiliser les organismes et les entreprises afin qu'ils amorcent une démarche de développement durable dans l'ensemble de leurs activités, que ce soit par le biais d'outils, de pratiques, de nouveaux modèles d'affaires, etc.
- En 2011-2012, un soutien a été apporté aux partenaires souhaitant mettre en place des initiatives importantes composées de volets de formation, d'accompagnement et de réseautage d'entreprises qui réalisent des projets rentables sur les plans économique, environnemental et social:
  - « ÉCOleadership », de la Fédération des plastiques et des alliances composites (FEPAC), prévoyant l'accompagnement de 40 entreprises pour adopter et mettre en œuvre une démarche de développement durable sur un horizon de trois ans;
  - « BNQ 21000 », qui permet l'accompagnement de 30 entreprises;
  - « Consortium excellence manufacturière : Compétitivité et développement durable », de Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ), renouvelé pour une période de deux ans dans le but d'amener les entreprises manufacturières participantes à intégrer le développement durable à leurs stratégies d'affaires, à réaliser des projets stratégiques d'amélioration de manière à renforcer leur compétitivité ainsi qu'à accroître leurs exportations sur les marchés internationaux. Le réseau Développement durable de MEQ regroupe 37 entreprises;
  - « Transfert de méthode en écoconception » de l'Institut de développement de produits, renouvelé pour trois ans, dont l'objectif est d'accélérer l'adoption par les entreprises québécoises de meilleures pratiques de gestion en développement de produits et en écoconception afin de les rendre plus compétitives sur les marchés mondiaux;
  - le projet de la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) qui vise à développer une interface informatique permettant aux petites et moyennes entreprises de mettre en place un plan d'action personnalisé de développement durable et des outils de communication et de réseautage.
- Le Ministère a maintenu son soutien financier aux réseaux Enviroclub afin de permettre à des PME de réaliser, en collaboration avec Enviro-Accès et le Centre québécois de développement durable, des projets d'écoefficacité générant des économies annuelles de plusieurs milliers de dollars. En 2011-2012, trois nouveaux réseaux ont démarré, regroupant 25 entreprises. Depuis 2008, 91 entreprises ont participé à un réseau Enviroclub.
- Le Ministère a également poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) dont les orientations concourent à l'adoption de pratiques de production écoresponsables et de développement durable pour le Québec. Il a notamment appuyé financièrement des initiatives comme celles de l'avion écologique, du Consortium Bus électrique et du bioraffinage forestier ainsi que le projet d'usine pilote de matériaux composites. Veuillez vous référer aux objectifs 4 à 9 pour plus d'information sur les résultats liés à la mise en œuvre de la SQRI.

Source : Secteur des politiques économiques

Orientation gouvernementale
3- Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental
7- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

Objectif ministériel
4- Promouvoir la production responsable dans les entreprises

Action 6

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES VERTES

Indicateur et résultats	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Nombre d'initiatives réalisées :	9	7	11

Gestes et suivis

Mise en œuvre de programmes d'aide en appui au développement technologique	En continu
Refonte de la formation sur le marché du carbone pour les sessions de formation à venir	En continu
Soutien à l'organisation d'un événement propice aux échanges et au développement de marché	Réalisé
Soutien aux chantiers de la grappe des technologies propres Écotech Québec	En continu
Mise à jour du répertoire d'entreprises *iCRIQ.com Environnement et technologies vertes*	Réalisé
Lancement du logiciel d'aide à la décision MATTEUS+	Réalisé
Démarrage d'une étude sur la réhabilitation des terrains contaminés	Commencé
Développement de statistiques sur les entreprises québécoises	Commencé
Travaux relatifs à l'évaluation des technologies québécoises	En continu

- La Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, lancée en mai 2008, conjugue le développement économique et l'atteinte d'objectifs gouvernementaux. Elle comporte cinq axes d'intervention.
- Neuf initiatives importantes et liées à la Stratégie ont été réalisées en 2011-2012 :
  - collaboration du MDEIE avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'approbation des projets de démonstration de technologies visant la réduction de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre du programme Technoclimat, et appui de 1,5 M$ dans le cadre du Programme de démonstration des technologies vertes (PDTV) à quatre projets dont la valeur totale se chiffre à 5,5 M$;
  - refonte de la formation sur le marché du carbone afin de l'adapter au nouveau contexte réglementaire, notamment avec le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre;
  - appui à Réseau Environnement pour l'élaboration du huitième Salon des technologies environnementales du Québec (STEQ 2012), un événement incontournable pour le développement des marchés et l'expertise technique des organisations participantes. L'événement réunit plus de 150 entreprises exposantes et une centaine de conférenciers;
  - soutien technique et financier aux chantiers de la grappe des technologies propres Écotech Québec. Participation du MDEIE au troisième forum des technologies propres organisé par Écotech Québec en novembre 2011. Maintenant, plus de 100 entreprises et organismes sont membres d'Écotech Québec;
  - collaboration avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) pour l'enrichissement et la mise à jour du répertoire d'entreprises *iCRIQ.com Environnement et technologies vertes*;
  - attribution d'un contrat à l'Institut de la statistique du Québec pour produire des statistiques sur les données d'entreprises du secteur des technologies vertes;
  - lancement d'un outil d'aide à la décision dans le domaine des matières résiduelles, le logiciel « MATTEUS+ », qui permet aux municipalités d'identifier, pour un contexte donné, les implications financières relatives à l'adoption de différentes technologies de traitement comme la biométhanisation et la gazéification. Le logiciel a été développé en collaboration avec Hydro-Québec et SNC-Lavalin;
  - démarrage d'une étude sur la réhabilitation des terrains contaminés et sur les moyens de favoriser la réhabilitation. Cette étude est réalisée notamment avec Réseau Environnement, l'Université de Montréal et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
  - travaux relatifs à l'évaluation des technologies vertes québécoises (arrimage éventuel de la certification québécoise au Programme canadien de vérification des technologies environnementales (VTE)).

Sources : Secteur des politiques économiques; Secteur des industries stratégiques

Orientation gouvernementale
3- Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental
9- Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

Objectif ministériel
[illegible]

Action 7

INTÉGRER LA PRÉOCCUPATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

Indicateur et résultats

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre d'initiatives réalisées :	3	2	1

Gestes et suivis

Plan stratégique	En cours
Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat	Réalisé
Projet pilote «Direction durable»	En cours

- Les politiques et les programmes d'aide financière peuvent influencer l'adoption d'une démarche de développement durable par les promoteurs et les partenaires. Les décisions du MDEIE doivent encourager, auprès de ses clientèles, l'appropriation d'un processus d'amélioration continue sur les plans social, environnemental et économique.
- À cet effet, le Ministère a poursuivi en 2011-2012 ses actions visant la prise en compte des principes de développement durable dans ses politiques et programmes :
  - prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable dans l'élaboration de son plan stratégique;
  - utilisation des outils qu'il s'est donnés pour respecter les principes de la Loi sur le développement durable dans la conception ou la révision des politiques et des programmes lors de l'élaboration de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat;
  - projet pilote « Direction durable » qui, sur la base du guide BNQ 21000, a permis de réaliser un diagnostic et un plan d'action pour prendre en compte les principes de développement durable à la Direction du développement de l'entrepreneuriat, en lien avec le Bureau de coordination du développement durable (BCDD) du MDEIE. Le BCDD compte diffuser l'expertise acquise dans le cadre de ce projet pilote au sein du MDEIE et auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Source : Secteur des politiques économiques

Orientation gouvernementale
5- Répondre aux changements démographiques

Objectif gouvernemental
16- Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

Objectif ministériel
6- Favoriser le développement du capital humain

Action 9

TRAVAILLER AUX ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES RELATIFS À LA MAIN-D'ŒUVRE ET À LA RELÈVE DANS LE MINISTÈRE

Indicateur et résultats

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre d'initiatives réalisées :	9	6	7

Gestes et suivis

Soutien au transfert d'expertise	En continu
Assurer la présence d'une relève compétente et diversifiée	En continu

- Dans le contexte de la réduction de la taille de l'État, le vieillissement de la population et la diminution de la main-d'œuvre disponible, le Ministère a continué de multiplier les initiatives en vue de pourvoir et de maintenir des ressources qualifiées pour assurer la qualité de ses services.

Dotation, attraction et rétention de la main-d'oeuvre

- Constitution d'une réserve de candidatures à la promotion afin de pourvoir des emplois d'encadrement de classe 2 destinés à répondre à des besoins organisationnels.
- Instauration d'une démarche de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre afin de prévoir les mouvements de personnel pouvant survenir sur un horizon de trois ans et reconnaître les vulnérabilités auxquelles le Ministère est exposé.
- Réalisation d'entrevues de départ pour documenter les motifs et cibler des améliorations qui permettront la rétention du personnel.
- Création d'une section « nouveaux employés » dans l'intranet de la Direction des ressources humaines et matérielles.
- Mise en œuvre d'un programme d'intégration des nouveaux employés.
- Mise en place d'un nouveau service d'aide à la carrière qui vise à accompagner les employés dans leur réflexion et leur décision quant à leur carrière.

Développement et transfert d'expertise

- Intégration de nouveaux participants à la première cohorte du Diplôme d'études supérieures spécialisées en développement économique de l'Université Laval.
- Développement d'un programme de transfert des compétences et de l'expertise.
- Renouvellement du certificat de qualité des initiatives en formation.
- Outre les initiatives mentionnées dans cette action, d'autres efforts relatifs à la gestion proactive et intégrée des ressources humaines du Ministère sont traités dans les résultats de l'objectif 26 du Plan stratégique, à la page 38.

Source : Secteur des politiques économiques

Orientation gouvernementale
6- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Objectif gouvernemental
18- Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif ministériel
7- Soutenir le développement économique local et régional

Action 10 METTRE EN ŒUVRE LES DISPOSITIONS DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ[25]

Indicateur et résultats

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de dispositions mises en œuvre :	6	6	4

Gestes et suivis

Mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale de sensibilisation des entreprises	En cours
Mise à jour d'un répertoire des outils gouvernementaux en appui aux démarches de développement durable en entreprise	En continu
Réalisation d'un projet pilote d'accompagnement-conseil	En cours

- En juin 2008, le Comité interministériel de développement durable (CIDD) a établi une cible gouvernementale selon laquelle 20 % des entreprises québécoises devront engager une démarche de développement durable d'ici à 2013. Pour atteindre cet objectif, la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP), formée de différents ministères et organismes gouvernementaux, a élaboré un plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des entreprises dans leurs démarches de développement durable, dont des travaux de mise à jour effectués en 2011-2012.
- Le Ministère coordonne les activités de la TACEP, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les trois rencontres tenues en 2011-2012 ont permis d'obtenir les résultats suivants :
  - mise à jour en continu du répertoire d'outils gouvernementaux de développement durable sur l'espace Entreprises du Portail gouvernemental de services. Ce répertoire présente des guides, formations et programmes de financement couvrant les enjeux liés à la mise en œuvre d'une démarche de développement durable en entreprise;
  - diffusion, auprès de 92 associations sectorielles, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie de sensibilisation des entreprises au développemet durable, de l'information centrée sur les bénéfices pour l'entreprise à adopter une démarche de développement durable, de même que sur les moyens pour adopter une telle démarche. Dix de ces associations ont été rencontrées et huit activités de sensibilisation (conférences, kiosques, etc.) ont été réalisées par le Ministère.
- En complément des actions menées par la TACEP, les actions suivantes ont aussi été réalisées :
  - diffusion d'un guide sur les bénéfices d'une démarche de développement durable en entreprise;
  - réalisation d'un portrait des services d'accompagnement-conseil en développement durable des organismes qui soutiennent le dynamisme territorial (par exemple : société d'aide au développement de la collectivité, centres locaux de développement, conférence régionale des élus);
  - diffusion d'un répertoire des entreprises en environnement au Québec;
  - soutien financier à plusieurs projets de sensibilisation, de formation, de mobilisation, de développement d'outils et d'accompagnement d'entreprises (voir les résultats des actions 2, 3 et 5 du Plan d'action de développement durable).

Source : Secteur des politiques économiques

25. Le libellé de cette action a été revu : le Plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé remplace le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des organismes qui soutiennent le dynamisme territorial. En effet, ce dernier plan d'action gouvernemental a été divisé en quatre plans d'action visant les secteurs suivants : entreprises, municipalités, réseau de la santé et réseau de l'éducation. La présente action ne traite que du secteur des entreprises.

1. RESSOURCES HUMAINES

Le Ministère participe à la réduction de la taille de l'État en effectuant les compressions qui lui sont demandées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Ainsi, en 2011, seulement 50 % des départs à la retraite ont fait l'objet d'un remplacement.

Poursuivant les actions entreprises au cours des dernières années en matière de santé des personnes, le Ministère a adopté un nouveau plan d'action. De plus, il a révisé sa politique relative au harcèlement psychologique en y introduisant la notion de conflit et a développé un outil préventif sous forme d'atelier.

Au chapitre du développement des compétences, plusieurs employés du Ministère se sont joints à ceux déjà inscrits à la première cohorte du Diplôme d'études supérieures spécialisées en développement économique de l'Université Laval. Ainsi, le Ministère s'assure du transfert et du maintien de son expertise auprès de la relève.

En mai 2009, le MDEIE est devenu le premier ministère à se voir remettre un certificat de qualité de ses initiatives de formation par la Commission des partenaires du marché du travail. Au cours de l'année financière 2011-2012, le Ministère a obtenu le renouvellement de cette certification maintenant valide jusqu'en décembre 2014.

L'évolution de l'effectif du Ministère

En excluant le Bureau de la Capitale-Nationale (BCN), le MDEIE dispose de 131 équivalents temps complet (ETC) de moins qu'il y a cinq ans. Seulement dans la dernière année, soit du 1er avril 2011 au 1er avril 2012, le nombre d'ETC a diminué de 32. Cette diminution est principalement attribuable à des départs à la retraite.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'effectif total autorisé au 1er avril des années 2010 à 2012.

Évolution de l'effectif total autorisé au 1er avril de chaque année

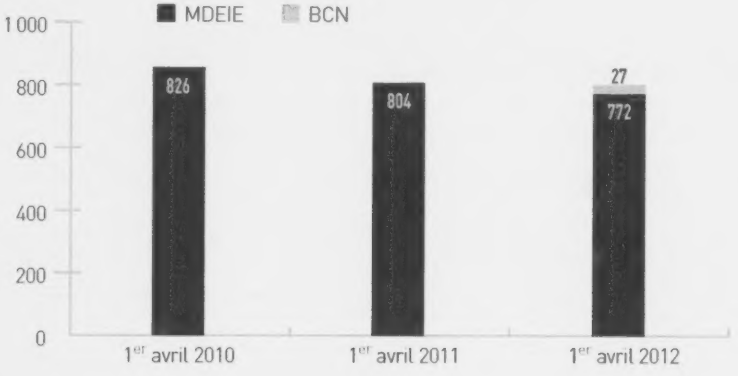

La répartition de l'effectif par grandes activités

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'effectif total autorisé et la consommation réelle du Ministère pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2012.

Outre les difficultés persistantes à pourvoir certains types de postes, le décret relatif au gel du recrutement de juin 2011 a eu pour effet de retarder certaines embauches, ce qui s'est répercuté sur la consommation d'ETC. En conséquence et comme ce fut le cas pour les deux années précédentes, l'année 2011-2012 s'est soldée par une consommation réelle en ETC inférieure à l'ETC total autorisé.

Évolution de l'effectif en ETC par secteurs

Secteurs	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	ETC total autorisé 2009-04-01	Consommation réelle 2010-03-31	ETC total autorisé 2010-04-01	Consommation réelle 2011-03-31	ETC total autorisé 2011-04-01	Consommation réelle 2012-03-31
Secrétariat général et Direction du bureau de la sous-ministre	25	21,4	19	22,49	20	24,21
Communications	32	35,8	28	31,75	27	28,19
Services à la gestion	113	116,3	106	110,67	104	107,41
Politiques économiques	125	116,4	117	95,73	87	81,6
Projets économiques majeurs et sociétés d'État / Industries stratégiques	118	120,5	118	125,28	123	118,38
Affaires économiques internationales	82	75,7	77	72,31	76	74,11
Services aux entreprises et affaires territoriales	225	218,5	223	213,47	231	222,99
Recherche, innovation et science citoyenne	117	102,2	120	103,83	118	101,65
Sous-total	**837**	**806,8**	**808**	**775,53**	**786**	**758,54**
Commission de l'éthique en science et en technologie	19	18	18	12,87	18*	7,83
TOTAL	**856**	**824,8**	**826**	**788,4**	**804**	**766,37**

* Note : L'effectif total autorisé de la Commission de l'éthique en science et en technologie correspond à l'ETC autorisé du Conseil de la science et de la technologie lors du transfert du Conseil au MDEIE.

Les prévisions pour les départs à la retraite

Au moins 34[26] employés du Ministère prendront leur retraite au cours de l'année 2012-2013, ce qui représente 4,7 % de l'effectif. Il est estimé que 30 personnes quitteront l'organisation pour ce motif en 2013-2014 et que 33 autres personnes pourraient faire de même en 2014-2015[27].

La répartition de l'effectif par catégories d'emploi

Au 31 mars 2012, 836 personnes étaient à l'emploi du Ministère. La figure ci-contre présente la répartition de l'effectif selon la catégorie d'emploi. Ces données comprennent le personnel régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire.

Répartition de l'effectif en place au 31 mars 2012

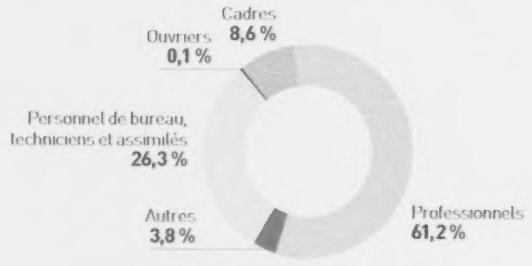

26. Nombre d'employés admissibles à une retraite sans pénalité actuarielle entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013.
27. Nombre d'employés admissibles à la retraite sans pénalité actuarielle.

Les bonis au rendement accordés au personnel cadre et aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein

Conformément à la mesure du budget de 2010-2011 (Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses) qui prévoit de suspendre le versement des primes au rendement des hauts dirigeants des secteurs publics et parapublics pour les années 2010-2011 et 2011-2012, aucune prime n'a été versée aux hauts dirigeants du Ministère. De plus, en vertu des dispositions de l'article 8 de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (projet de loi 100) sanctionnée le 12 juin 2010, aucun boni n'a été versé au personnel d'encadrement en 2011-2012 pour l'exercice financier précédent.

La planification des ressources humaines et la gestion par compétences

En 2011-2012, le Ministère a tenu un exercice de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre. En plus de permettre d'estimer les mouvements de personnel susceptibles de survenir sur un horizon de trois ans, cet exercice a permis d'identifier les vulnérabilités auxquelles l'organisation est exposée.

Pour s'assurer de disposer en tout temps de l'effectif requis en quantité et en qualité, une réserve de candidatures a été constituée afin de pourvoir à d'éventuels emplois d'encadrement de classe 2.

La formation et le développement du personnel

Les activités de formation et de développement du personnel ont totalisé un montant de 515 324 $ pour l'année financière 2011-2012.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champs d'activité	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Favoriser le développement des compétences	618 772	633 405	318 096
Soutenir le développement des habiletés de gestion	82 830	145 710	23 711
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	157 906	74 724	122 515
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	40 392	47 433	15 188
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	124 194	27 300	35 814
Soutenir les professionnels dans leurs interventions auprès des entreprises	129 250	N. D.	N. D.
Autres formations	31 764	N. D.	N. D.
TOTAL	**1 185 108**	**928 572**	**515 324**

Évolution des dépenses en formation

Année	Proportion de la masse salariale (%)	Jours de formation par ETC	Montants alloués par ETC ($)
2009-2010	2,2	3,6	1 384
2010-2011	2,1	3,1	1 124
2011-2012	1,1	1,7	641

Détenteur d'un certificat de qualité des initiatives de formation, le Ministère est exempté de l'obligation prévue à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre qui fixe à 1 % la partie de la masse salariale devant être consacrée au développement et au maintien de l'expertise du personnel. À titre indicatif, mentionnons que les dépenses de formation effectuées au cours de l'année civile 2011 représentent 1,1 %[28] de la masse salariale du MDEIE.

Pour 2011-2012, 1,7 jour[29] est consacré aux activités de développement par équivalent temps complet (ETC).

Taux de roulement et taux d'absence pour maladie du personnel régulier

Pour l'année 2011-2012, le taux de roulement[30] et le taux d'absence pour maladie[31] des employés du Ministère sont respectivement de 15,8 % et de 4,1 %.

La gestion proactive et intégrée des ressources humaines au Ministère est traitée dans les résultats de l'objectif 26 du Plan stratégique 2009-2011, à la page 38.

28. Pour les besoins de l'application de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le pourcentage est calculé par année civile et non par année financière. Pour 2011, le pourcentage obtenu résulte de la division du montant des activités de développement admissibles en vertu de la loi (560 877 $) par la masse salariale, qui se chiffre à 52 578 996 $.

29. Sur le total de l'année, 1 396 jours ont été consacrés au développement pour un total de 804 équivalents temps complet (ETC).

30. Ce taux inclut les mouvements suivants : retraite, démission, promotion avec concours (sortie) et mutation (sortie).

31. Ce taux correspond au nombre d'années-personnes d'absences pour raison de maladie par rapport au nombre d'années-personnes en lien d'emploi pendant la période visée.

2. RESSOURCES FINANCIÈRES[32]

Le budget de dépenses du Ministère

2011-2012		2010-2011
(initial)	(révisé)	(initial)
890,1 M$	967,9 M$	1 044,5 M$

Le budget initial de dépenses du Ministère inscrit aux Livres des crédits 2011-2012 se chiffrait à 890,1 M$, comparativement à 1 044,5 M$ pour l'année précédente, ce qui représente une baisse de 154,4 M$ par rapport à 2010-2011. Cette diminution de 14,8 % est principalement attribuable à une réduction de 292,2 M$ des crédits alloués aux programmes qu'administre dorénavant Investissement Québec par l'intermédiaire du nouveau Fonds du développement économique, dont 227,2 M$ sont destinés au programme conjoncturel RENFORT visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes. Cependant, cette réduction a été partiellement atténuée par des augmentations de l'ordre de 119,4 M$ dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation et de 24,2 M$ pour le service de la dette liée aux programmes d'infrastructures de recherche et du savoir.

En cours d'exercice, le budget initial a augmenté de 77,8 M$, passant à 967,9 M$. L'écart s'explique essentiellement par un ajout de crédits de l'ordre de 62,2 M$ afin de tenir compte du transfert des activités liées au Bureau de la Capitale-Nationale et à la Commission de la capitale nationale du Québec au MDEIE. De plus, le Ministère a fait appel en cours d'année au Fonds de suppléance pour un montant de 12,5 M$, soit 7,5 M$ pour le Programme Exportation et 5 M$ pour la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, tel que l'annonçait le discours sur le budget 2011-2012.

La comparaison du budget avec les dépenses probables

Budget révisé 2011-2012	Dépenses probables 2011-2012	Écart
967,9 M$	957,5 M$	10,4 M$

Pour 2011-2012, le Ministère termine l'exercice financier avec un surplus budgétaire de 10,4 M$.

Ce surplus est principalement composé des montants suivants : 2,3 M$ pour la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI), 1,9 M$ pour le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier (PAM), 0,6 M$ pour la Stratégie pour le développement économique de toutes les régions (SDR)[33] et 4,9 M$ pour les dépenses d'administration.

La comparaison des dépenses probables avec les dépenses réelles

Dépenses probables 2011-2012	Dépenses réelles 2010-2011	Écart	Écart
957,5 M$	855,1 M$	102,4 M$	12,0 %

Par rapport à l'exercice financier 2010-2011, le Ministère a connu une hausse de ses dépenses de 102,4 M$, ce qui représente une augmentation de 12 %. Cette variation s'explique principalement par un accroissement de 42,3 M$ pour la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, de 26,5 M$ dans les dépenses des programmes administrés par Investissement Québec par l'intermédiaire du Fonds du développement économique, de 25,9 M$ pour le service de la dette des programmes d'infrastructures de recherche et du savoir et enfin de 5,3 M$ dans le Programme Exportation.

Le tableau de la page suivante fournit une information détaillée (selon la structure budgétaire du Ministère) sur le budget de dépenses révisé 2011-2012, les dépenses probables 2011-2012 ainsi que les dépenses réelles 2010-2011.

32. Les données financières ont été produites selon les informations disponibles et elles risquent de différer tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics pour 2011-2012 du gouvernement du Québec ne seront pas terminés.

33. Ces surplus budgétaires sont des crédits reportables aux exercices ultérieurs.

Budget et dépenses du Ministère selon sa structure budgétaire

	Budget de dépenses révisé 2011-2012 (000 $)[34]	Dépenses probables 2011-2012 (000 $)	Dépenses réelles 2010-2011 (000 $)[35]
PROGRAMME 1 **Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation**			
Élément 1. Direction et services à la gestion	38 117,2	36 192,5	32 735,3
Élément 2. Développement des politiques et aide à l'entrepreneuriat	27 227,7	26 889,4	24 607,8
Élément 3. Développement des secteurs industriels	51 930,3	51 032,3	31 688,8
Élément 4. Développement des marchés	24 149,8	22 204,7	14 901,2
Élément 5. Développement économique en région et services aux entreprises	110 324,6	107 898,6	104 205,1
Élément 6. Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation	198 927,4	197 130,2	162 922,6
Élément 7. Provision – Projets de développement économique local ou régional	100,0	-	-
Sous-total	**450 777,0**	**441 347,7**	**371 060,8**
PROGRAMME 2 **Interventions relatives au Fonds du développement économique**			
Élément 1. Mandats gouvernementaux et autres programmes	205 464,5	205 464,4	184 085,2
Élément 2. Programme ESSOR	49 934,0	49 934,0	44 808,5
Élément 3. Provision pour augmenter tout crédit de développement économique (approbation SCT)	100,0	-	-
Sous-total	**255 498,5**	**255 398,4**	**228 893,7**
PROGRAMME 3 **Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation**			
Élément 1. Fonds de recherche du Québec – Santé	82 806,8	82 806,8	80 214,4
Élément 2. Fonds de recherche du Québec – Société et culture	49 105,7	49 105,7	47 515,8
Élément 3. Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	50 159,2	50 159,2	46 664,8
Élément 4. Centre de recherche industrielle du Québec	16 735,8	16 735,8	17 325,0
Élément 5. Commission de l'éthique en science et en technologie	594,8	566,5	1 209,0
Sous-total	**199 402,3**	**199 374,0**	**192 929,0**
PROGRAMME 4 **Promotion et développement de la Capitale-Nationale**			
Élément 1. Bureau de la Capitale-Nationale	43 879,7	43 085,4	43 781,0
Élément 2. Commission de la capitale nationale du Québec	18 342,3	18 342,3	18 427,0
Sous-total	**62 222,0**	**61 427,7**	**62 208,0**
TOTAL DU MINISTÈRE	**967 899,8**	**957 547,8**	**855 091,5**

34. Le budget de dépenses révisé pour 2011-2012 tient compte des ajustements relatifs à des recours au Fonds de suppléance, à des transferts entre ministères et à d'autres décisions gouvernementales survenues au cours de l'exercice.

35. Les données de 2010-2011 ont été redressées sur une base comparative; elles peuvent donc différer des données inscrites au Rapport annuel de gestion de 2010-2011.

Description des programmes et commentaires afférents

Programme 1 : Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation

Ce programme vise à susciter et à soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure du financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, pour intensifier la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions de même que l'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

La comparaison des dépenses 2011-2012 et 2010-2011

Pour ce programme, les dépenses ont augmenté de 70,3 M$ par rapport à 2010-2011. Cette augmentation est attribuable essentiellement aux stratégies mentionnées ci-dessous, pour un montant de 44,8 M$, ainsi qu'à une hausse des dépenses liées au service de la dette des programmes d'infrastructures de recherche et du savoir, pour la différence.

	Variation des dépenses par rapport à 2010-2011 (M$)
Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation	34,5
Stratégie pour le développement de toutes les régions	6,2
Programme Exportation	5,3
Programme de démonstration des technologies vertes	(1,2)
TOTAL	**44,8**

Programme 2 : Interventions relatives au Fonds du développement économique

Ce programme est destiné à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par le Fonds du développement économique dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du Ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

La comparaison des dépenses 2011-2012 et 2010-2011

Pour la première année d'opération du Fonds, les dépenses ont totalisé 255,4 M$. Elles sont composées principalement des dépenses de provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement. De plus, si on ramène les dépenses sur une base comparative, elles ont augmenté de 26,5 M$ par rapport à 2010-2011. L'augmentation est essentiellement attribuable à la révision à la hausse des taux de provision pour pertes applicables à des dossiers majeurs.

Programme 3 : Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Le programme regroupe les budgets des organismes relevant du Ministère et consacrés aux activités liées à la recherche et à l'innovation.

Ce programme vise particulièrement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation des chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Conseil de la science et de la technologie et au Centre de recherche industrielle du Québec pour soutenir, auprès des entreprises, son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation.

La comparaison des dépenses 2011-2012 et 2010-2011

La hausse des dépenses de 6,4 M$ par rapport à 2010-2011 s'explique, notamment, par la bonification de 7,8 M$ des mesures mises en place par la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. Toutefois, cette hausse a été partiellement atténuée par la diminution des dépenses de rémunération et de fonctionnement de 0,6 M$ faisant suite à l'intégration au sein du Ministère des activités du Conseil de la science et de la technologie et par la diminution de 0,6 M$ de la subvention versée au Centre de recherche industrielle du Québec.

Programme 4 : Promotion et développement de la Capitale-Nationale

En septembre 2011, le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale relevant du ministère des Transports a été intégré à la structure administrative du Ministère. Le programme comprend le Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) et la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ).

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, de ses monuments et de ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant la croissance et la diversification de ses assises économiques.

La comparaison des dépenses 2011-2012 et 2010-2011

Pour ce programme, les dépenses ont diminué de 0,8 M$ par rapport à l'exercice financier 2010-2011, ce qui s'explique essentiellement par la réduction des dépenses administratives afin de se conformer à la Loi 100 visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

L'aide financière versée

La ventilation des montants versés au cours des deux derniers exercices dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le Ministère est présentée dans le tableau ci-dessous.

Montants versés par le Ministère, en 2011-2012 et 2010-2011, selon les programmes d'aide financière

Programme d'aide financière	Dépenses probables 2011-2012 (000 $)	Dépenses réelles 2010-2011 (000 $)[36]
PROGRAMME 1 **Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation**		
Nouvelles lignes d'affaires et autres programmes		
Appui à l'innovation (1)	1 346,6	-
Appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence (1)	3 733,6	-
Appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté (1)	1 043,9	-
Appui aux projets d'investissement (ESSOR) (1)	154,9	-
Programme Exportation (1)	5 838,2	-
Soutien à l'entrepreneuriat (2)	21 061,2	18 008,4
Mesures de soutien à la recherche – autres (3)	130 440,5	100 146,1
NovaScience (4)	7 342,1	4 947,9
Projets mobilisateurs (5)	27 728,7	-
Soutien à la valorisation des résultats de recherche (6)	46 619,5	43 277,7
Soutien aux centres locaux de développement (7)	64 131,7	53 993,4
Toute autre aide financière (1)	5 545,3	8 433,9
Anciens programmes		
Aide aux entreprises et démonstration des technologies vertes (1)	17 899,4	25 364,9
Soutien au développement des créneaux d'excellence et à la diversification économique (1)	14 962,5	34 609,1
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles (1)	7 000,0	12 067,9

Explications des écarts importants observés entre les dépenses d'aide financière 2011-2012 et 2010-2011

Note	Explication
(1)	Les variations dans les dépenses de ces programmes s'expliquent essentiellement par une réorganisation en cours d'année des programmes d'aide financière destinée aux entreprises.
(2)	La hausse des dépenses de 3,1 M$ est essentiellement attribuable à la mise en place de la nouvelle Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat (SQE), qui vise à stimuler l'entrepreneuriat et le développement d'une culture entrepreneuriale.
(3)	L'augmentation de 30,3 M$ est principalement attribuable à une hausse des dépenses affectées au service de la dette du Programme d'infrastructure du savoir (PIDS) et de la mesure d'appui au financement des infrastructures de recherche, pour un montant de 25,9 M$, de même qu'à une hausse des dépenses du Programme d'attraction et de rétention des investissements en recherche (PARIR), pour un montant de 3,6 M$.
(4)	Cette augmentation est attribuable essentiellement à la hausse des dépenses liées à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.
(5)	L'écart de 27,7 M$ s'explique par la mise en œuvre des projets mobilisateurs prioritaires pour le Québec, comme annoncé dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI).
(6)	L'augmentation de 3,3 M$ s'explique principalement par des versements non linéaires aux organismes de regroupement sectoriel.
(7)	La hausse des dépenses de ce programme s'explique par un écart de nature temporaire à la suite d'un changement dans les modalités de paiement des subventions versées aux centres locaux de développement (CLD).

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et la transparence de même qu'à assurer une reddition de comptes relative au processus tarifaire. Afin de répondre à cette reddition de comptes annuelle, voici les résultats des travaux qui ont été réalisés cette année pour évaluer les coûts de nos services tarifés, établir les niveaux de financement de ces services au moyen de la tarification et faire l'inventaire des biens et services offerts par le Ministère.

Biens et services actuellement tarifés

Les trois services actuellement tarifés au Ministère sont la délivrance d'actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives, la délivrance de permis de rembourrage ainsi que l'attestation d'admissibilité au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement.

36. Les données de 2010-2011 ont été redressées sur une base comparative; elles peuvent donc différer des données inscrites au Rapport annuel de gestion 2010-2011.

Les revenus de tarification perçus, les coûts des services qui s'y rapportent et le niveau de financement atteint sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Service tarifé	Revenus probables[37] 2011-2012 (000 $)	Coût des services[38] (000 $)	Niveau de financement atteint (%)
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	35,8	67,7	53
Délivrance de permis de rembourrage	1 299,3	394,9	329[39]
Attestation d'admissibilité au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	117,5	262,6	45

Les niveaux de financement visés par la tarification ainsi que la justification de ces niveaux sont présentés dans le tableau suivant :

Service tarifé	Niveau de financement visé	Justification
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	50 %	Le niveau de financement vise à récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant des tarifs qui sont comparables à ceux des autres personnes morales du provincial et du fédéral.
Délivrance de permis de rembourrage	100 %	Le niveau de financement atteint (329 %) s'explique, notamment, par le fait que le Ministère réalise des économies d'échelle en jumelant, au sein d'une même direction, l'administration de deux lois, soit la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés et la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.
Attestation d'admissibilité au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	50 %	Le niveau de financement vise à récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant l'attractivité de la mesure.

À titre indicatif, le tableau ci-contre indique la méthode de fixation des tarifs, la date de la dernière révision tarifaire de même que le mode d'indexation des tarifs pour les trois services tarifés.

Service tarifé	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation des tarifs
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	Comparaison des tarifs avec d'autres personnes morales du provincial et du fédéral	1er avril 2011	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation (IPC)
Délivrance de permis de rembourrage	Décision administrative de concert avec d'autres provinces	1er janvier 2012	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation (IPC)
Attestation d'admissibilité au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Prix de revient	1er janvier 2012	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation (IPC)

Nouveaux biens et services

Durant la dernière année, le Ministère n'a mis en place aucun nouveau bien ou service pour lequel un mode de financement aurait dû être établi.

Biens et services non tarifés

Voici la liste des services offerts par le Ministère qui auraient pu faire l'objet d'une tarification, mais que le Ministère ne tarifie pas :

- Accompagnement et conseils aux entreprises par l'entremise de ses conseillers en développement économique régional, de ses conseillers industriels, de ses experts en affaires internationales et de ses professionnels en gestion.
- Délivrance de certificat d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
  - congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société spécialisée dans la commercialisation d'une propriété intellectuelle;
  - congé fiscal pour chercheurs étrangers;
  - congé fiscal pour experts étrangers;
  - crédit d'impôt remboursable pour un projet de recherche précompétitive en partenariat privé;
  - crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires;
  - réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires;
  - reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible;
  - régime d'investissement coopératif;
  - ristourne à impôt différé.

37. Les revenus sont dits probables tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics pour l'exercice 2011-2012 du gouvernement ne sont pas terminés.

38. Les coûts des services tarifés ont été évalués selon la comptabilité par activités, qui consiste à distribuer les coûts des ressources (humaines, matérielles, financières et informationnelles) selon les différentes activités pour ensuite attribuer le coût de ces activités aux services tarifés.

39. En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le rembourrage. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis avec celui de l'Ontario. Aujourd'hui, le coût du permis (permis A – fabricant) au Québec est de 318 $ par année, ce qui est beaucoup moins élevé que dans ces deux autres provinces.

3. RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Au cours de l'année 2011-2012, la majorité des projets et activités en ressources informationnelles ont d'abord visé l'entretien et l'amélioration des actifs informationnels du Ministère. Parallèlement, il y a également eu le développement de services et de fonctionnalités à valeur ajoutée visant à soutenir les orientations gouvernementales.

À titre d'exemple :

- la poursuite du déploiement de la webconférence qui s'inscrit dans une volonté de prise en compte des principes de développement durable;
- la poursuite du projet ministériel de prestation électronique de services (PES).

Dépenses en ressources informationnelles (RI)

	Projet de développement	Activité de continuité et d'encadrement	Total
Débours planifiés en RI	685 255	8 812 238	9 497 493
Débours réels	682 808	8 575 940	9 258 748
Écart	2 447	236 298	238 745

Certains des projets et activités réalisés sont décrits à la page 37, dans les résultats du Plan stratégique à l'objectif 25 visant à mettre en place des pratiques, des outils et des services permettant d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services au Ministère.

La valeur des contrats de services nécessaires à la réalisation de ces travaux est passée de 2,12 M$ à 2,32 M$. Cette augmentation de 0,2 M$ s'explique principalement par :

- la mise en place d'un environnement de prestation électronique de services;
- la bonification du système mission;
- l'augmentation du service de télésurveillance;
- l'amélioration des outils et des processus de traitement des demandes de services au centre de soutien.

Les équipements et les télécommunications nécessaires au fonctionnement du Ministère ont connu une croissance de 730 k$, passant de 5,01 M$ à 5,74 M$. Cette variation s'explique par :

- la hausse des coûts de renouvellement de logiciels et de licences;
- l'acquisition de postes de travail et de portables afin de respecter les objectifs de rajeunissement du parc informatique;
- l'acquisition de 15 serveurs;
- l'acquisition d'équipements pour le projet d'espace magnétique (SAN-stockage) et de rajeunissement des commutateurs de réseau.

Descriptions des projets ou activités en cours au début de l'exercice

Description	Phases à venir ou commentaires	Valeur ajoutée et bénéfices
1- Déploiement du plan de classification pour les documents électroniques En fonction de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, poursuite de la mise en place du plan de classification pour les documents électroniques du Ministère.	Soutenir les secteurs dans la mise en place du plan de classification pour les documents électroniques.	Améliorer l'efficacité interne de l'organisation.
2- Prestation électronique de services (PES) Le projet de PES a pour but d'implanter diverses applications Web. Ce projet échelonné sur cinq années comprend : - la mise en place des infrastructures et le développement des services Web communs; - le développement de diverses applications de complexité simple ou moyenne, comme celles qui se rattachent à l'inscription à des sessions de formation et à la production des crédits d'impôt.	Développer les premières applications Web en fonction des priorités définies par le Ministère.	Permettre aux entreprises du Québec de traiter en ligne avec le Ministère.
3- Installation des appareils multifonctions Le projet visant le remplacement des photocopieurs et la consolidation des appareils de télécopie et de numérisation s'est poursuivi en 2011-2012 avec le déploiement de 14 appareils de type multifonction.	Projet terminé depuis le 30 septembre 2011.	Optimiser l'utilisation des ressources afin de réduire les dépenses de fonctionnement.
4- Mise en place de la webconférence Dans un souci de cohérence avec les politiques gouvernementales en matière de développement durable, le Ministère a poursuivi le projet visant une augmentation de l'utilisation de la webconférence. C'est dans ce contexte que 10 nouveaux bureaux en région disposent d'un équipement de webconférence.	Projet presque terminé.	Permettre la réduction des frais de déplacement.
5- Mise en place de l'infrastructure Business Intelligence Projet visant le remplacement de la solution Discoverer utilisée pour la production de rapports et l'analyse de données.	Projet terminé depuis le 30 septembre 2011.	Améliorer la qualité des outils informatiques du Ministère.
6- Révision des outils et des processus associés au Centre de soutien Dans un souci d'offrir un meilleur soutien informatique aux employés du Ministère, il y a eu révision des outils et des processus en place au Centre de soutien du Ministère.	Projet terminé depuis le 16 décembre 2011.	Améliorer l'efficacité interne du Ministère.

Descriptions des projets ou activités entrepris au cours de l'exercice

Description	Phases à venir	Valeur ajoutée et bénéfices
1- Tableau de bord de gestion Livraison de la première version du tableau de bord ministériel permettant aux gestionnaires de faire le suivi de plusieurs indicateurs de gestion, tels que les mandats ministériels confiés, l'utilisation de la téléphonie mobile, les volumes d'impression, les budgets confiés, etc.	Poursuivre l'implantation du tableau de bord en fonction des besoins manifestés par les utilisateurs.	Permettre aux gestionnaires d'améliorer la gestion des dépenses du Ministère.
2- Bilan des entreprises Livraison d'un outil permettant au conseiller en développement économique, pour chaque entreprise, d'analyser ses principales fonctions, de définir les pistes de collaboration potentielles avec le Ministère et de déterminer les priorités d'intervention.	Intégrer le bilan à l'intérieur du système de mission Clientis.	Réaliser un meilleur accompagnement auprès des entreprises concernées.
3- Rehaussement des espaces magnétiques Projet visant l'amélioration des espaces magnétiques de sauvegarde et de relève de manière à répondre aux besoins du Ministère.	Acquérir et configurer un logiciel de sauvegarde évolué.	Améliorer la qualité des outils informatiques du Ministère.
4- Commutateurs de réseau Remplacement des commutateurs de réseau considérés comme obsolètes.	Poursuivre les travaux de remplacement des commutateurs de réseau (huit commutateurs en 2012-2013).	Maintenir la qualité des outils informatiques du Ministère.

4. RESSOURCES MATÉRIELLES

Le Ministère a poursuivi l'optimisation de ses locaux en procédant à des travaux de rénovation à son siège social situé au 710, place D'Youville, à Québec, afin d'y accueillir à terme une quarantaine d'employés venant d'un autre bureau situé au 1150, GrandeAllée Ouest, à Québec, ce qui permettra de rétrocéder des aires de location devenues excédentaires.

De plus, 578 mètres carrés du bureau situé au 380, rue Saint-Antoine, à Montréal, ont été libérés afin de rétrocéder ce local.

Des travaux de rénovation ont été réalisés dans le cadre du renouvellement du bail au 226, boulevard Gérard-D.-Lévesque, à New Carlisle, notamment afin de répondre à l'évolution des besoins des employés et d'assurer la mise à jour de l'infrastructure informatique.

Par ailleurs, le projet d'implantation d'un système de gestion des accès, en partenariat avec la Société immobilière du Québec (SIQ), s'est poursuivi au 710, place D'Youville, à Québec. La mise en œuvre de la première phase de ce projet a permis de renforcer la sécurité des lieux et la sécurité de l'information. Une seconde phase, prévue en 2012-2013, permettra de consolider les travaux déjà réalisés.

Aussi, dans une perspective de développement durable, afin de réduire la consommation d'eau embouteillée, un système de filtration et de refroidissement de l'eau alimenté par l'aqueduc municipal a été installé. Ce système a été installé dans ses bureaux principaux, soit au 710, place D'Youville et au 1150, Grande-Allée Ouest, à Québec, ainsi qu'au 380, rue Saint-Antoine, à Montréal.

Enfin, le Ministère poursuivra graduellement les démarches amorcées de regroupement physique de ses bureaux régionaux avec ceux d'Investissement Québec.

Partie IV LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

1. ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le 17 juin 2011, le Plan d'action gouvernemental 2011-2015 *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* était rendu public. Les résultats 2011-2012 pour les trois actions dont le MDEIE était responsable dans le cadre de ce nouveau plan d'action sont décrits ci-après.

Objectif : **Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaires**

Action	Résultats et commentaires
22. Promouvoir les carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès des femmes	- Un nouveau Prix du Québec scientifique en innovation sociale a été créé. Ce prix porte le nom de la criminologue Marie-Andrée Bertrand, qui avait été interpellée par les inégalités touchant les femmes et les minorités ethniques dans le système pénal. Cette pionnière, décédée en 2011, a réussi à réduire ces injustices grâce à ses recherches et à ses interventions auprès des instances judiciaires. Ce prix sera remis pour la première fois à l'automne 2012. - Par son soutien financier, le MDEIE appuie des initiatives de promotion des carrières scientifiques et technologiques comme Les Scientifines, qui s'adressent aux élèves du primaire. L'organisme, situé à Montréal, a joint près de 10 000 jeunes filles en 2011-2012. - Les concours Chapeau les filles! et Excelle Science réunissent autour du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) sept ministères ainsi que plusieurs partenaires. Le MDEIE remet 12 prix annuellement, soit quatre pour le concours Chapeau, les filles! (deux prix dans le volet Technologies de pointe et deux prix pour le volet Esprit d'entreprise) et huit pour le concours universitaire Excelle Science, dont un pour le volet Relève remis conjointement avec le MELS. - De plus, la journée thématique « Les filles et les sciences, un duo électrisant! » vise à faire connaître aux adolescentes de 2e et 3e secondaire des professions scientifiques et technologiques et les études qui y mènent à l'aide de différentes activités. En février 2011, grâce à l'appui du MDEIE, quelque 500 jeunes filles ont été jointes. - Enfin, le Ministère a été associé à la remise du troisième prix Hélène-Vandal, décerné par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre de la métallurgie. Dans le cadre de cet événement qui contribue à souligner l'engagement de l'industrie de la métallurgie à élargir son accessibilité aux femmes, les entreprises du secteur métallurgique, les écoles et les organismes d'intégration de femmes dans les métiers non traditionnels ont été encouragés à mettre sur pied des initiatives novatrices favorisant plus particulièrement la venue d'une main-d'œuvre féminine au sein de l'industrie.

Objectif : **Soutenir l'entrepreneuriat des femmes**

Actions	Résultats et commentaires
44. Poursuivre le soutien aux organismes régionaux Femmessor	- Les organismes régionaux Femmessor sont des organismes à but non lucratif qui ont pour mission d'aider des femmes à mettre sur pied ou à favoriser le maintien ou l'expansion de leur propre entreprise dans leur région. - En 2011-2012, la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat a annoncé la création de six nouveaux organismes régionaux Femmessor d'ici à 2014 pour couvrir l'ensemble des régions du Québec ne bénéficiant pas, à ce jour, de ce service. De plus, un réseau national sera créé afin d'en faire un outil de promotion de sensibilisation et de mobilisation nationales. - En 2011-2012, les Femmessor[40] ont notamment permis de financer sous forme de prêts 72 projets d'entrepreneures, de répondre à 1 076 demandes d'information et à 684 demandes de soutien et de conseils. Ils ont également permis de faire participer 1 111 femmes à des activités de réseautage, 814 femmes à des activités de formation et 1 389 femmes à des activités promotionnelles, des colloques par exemple. Pour cette seule période, 208 emplois ont été créés ou maintenus pour un total de 4 M$ d'investissement. Ainsi, depuis leur début en 2001, les Femmessor ont permis de créer 698 emplois et d'en maintenir 902. Ces organismes ont également prêté 7,69 M$ pour des investissements totalisant 45,29 M$, ce qui représente un rapport net de 1 : 5,89.
45. Réaliser une analyse socioéconomique des retombées concernant les femmes en matière de microcrédit	- Au 31 mars 2012, les réalisations sont les suivantes : - deux rencontres du comité de suivi (13 et 28 mars 2012); - offre de services pour la réalisation de l'analyse socioéconomique reçue et analysée par le comité; - firme de consultants retenue et contrat signé; - compilation des statistiques 2010-2011 terminée; - compilation des statistiques 2011-2012 amorcée.

40. Les résultats représentent la compilation des 11 régions où les organismes Femmessor sont actifs au Québec.

2. ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le présent rapport fait état des résultats obtenus quant à l'accès à l'égalité en emploi au Ministère.

Les données globales sur l'embauche

Embauche totale au cours de la période 2011-2012

	Réguliers*	Occasionnels**	Étudiants	Stagiaires	Autres
Nombre total de personnes embauchées	33	71	54	61	219

* Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

** Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2012

Effectif total (personnes)	717

Les résultats relatifs aux personnes faisant partie de groupes cibles

L'objectif gouvernemental d'embauche pour l'ensemble des groupes cibles : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui sont membres des communautés culturelles et des populations anglophones et autochtones ou qui sont des personnes handicapées, afin d'augmenter leur représentativité dans la fonction publique.

Taux d'embauche des membres des groupes cibles par statuts d'emploi en 2011-2012

Statut d'emploi	Embauche totale 2011-2012	Nombre d'embauches de membres de groupes cibles en 2011-2012					Taux d'embauche par statuts d'emploi* (%)
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	TOTAL	
Réguliers	33	4	0	0	2	**6**	18,2
Occasionnels	71	6	0	0	2	**8**	11,3
Étudiants	54	10	0	0	2	**12**	22,2
Stagiaires	61	5	2	2	0	**9**	14,8

* Le taux d'embauche par statuts d'emploi est calculé selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2011-2012 dans le statut d'emploi.

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles* par statuts d'emploi de 2009-2010 à 2011-2012

Année financière	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2011-2012	18,2	11,3	22,2	14,8
2010-2011	12,9	6,7	10	25
2009-2010	20,3	7,3	8,9	15,8

* Membres des communautés culturelles, autochtones et anglophones ainsi que personnes handicapées.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Les objectifs de représentativité pour certains groupes cibles : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Groupes cibles	2012		2011		2010	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	53	7,4	58	7,8	62	8
Autochtones	4	0,6	3	0,4	3	0,4
Anglophones	4	0, 6	6	0,8	5	0,7
Personnes handicapées	12	1,7	9	1,2	7	0,9

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère s'est rapproché de manière significative du taux de représentativité visé relativement aux personnes handicapées. Ce taux est passé de 1,2 % à 1,7 %, alors que la cible est fixée à 2 %. Par ailleurs, un léger recul est observé quant à l'atteinte de la cible de 9 % pour les membres de communautés culturelles. Alors que ces derniers constituaient 7,8 % de l'effectif régulier l'an dernier, ils n'en forment plus maintenant que 7,4 %.

L'embauche d'une personne a fait passer le taux de représentativité des autochtones de 0,4 % à 0,6 %, tandis que le départ de deux personnes anglophones a fait chuter leur taux de représentativité de 0,8 % à 0,6 %.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégories d'emploi au 31 mars 2012

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel*		Personnel de bureau, techniciens et assimilés		Personnel ouvrier		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	2	2,8	42	9,2	9	4,8	0	0	**53**	**7,4**
Autochtones	0	0,0	3	0,7	1	0,5	0	0	**4**	**0,6**
Anglophones	2	2,8	1	0,2	1	0,5	0	0	**4**	**0,6**
Personnes handicapées	0	0,0	6	1,3	6	3,2	0	0	**12**	**1,7**

* Incluant les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Les résultats relatifs aux femmes

Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi en 2011-2012

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	25	52	30	32	**139**
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2011-2012	75,8	73,2	55,6	52,5	**63,5**

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2012

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel de bureau, techniciens et assimilés	Personnel ouvrier	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	72	457	187	1	**717**
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	28	206	165	0	**399**
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	38,9	45,1	88,2	0,0	**55,6**

* Incluant les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Afin de favoriser la gestion de la diversité, le Ministère met en œuvre diverses mesures ou actions, dont un Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2011 (cohortes 2012)	Automne 2010 (cohortes 2011)	Automne 2009 (cohortes 2010)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1	1	1

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars	1	1	1

Au terme de sa participation au PDEIPH, la personne embauchée en 2011-2012 s'est vu offrir un contrat occasionnel d'une durée de deux mois au Ministère. De plus, elle aura l'occasion de se qualifier sur une liste de déclaration d'aptitudes (LDA) dans le cadre d'un concours réservé aux participants au PDEIPH. Ainsi, elle pourra avoir accès à un emploi occasionnel de plus longue durée et, éventuellement, à un poste permanent au sein de la fonction publique québécoise.

3. ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Le 12 janvier 2011, la création d'un groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative était annoncée.

Ce groupe de travail, présidé par M. Michel Audet, avait pour mandat de proposer au gouvernement des mesures concrètes visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, en particulier celui des petites et moyennes entreprises (PME).

Il était composé de membres venant des associations d'affaires, des entreprises, du gouvernement, dont un représentant du MDEIE et du monde syndical. Le Ministère participait également aux deux sous-groupes de travail qui en découlent, soit Entreprises en activité et Entreprises en démarrage.

Le 16 janvier 2012, le groupe de travail a déposé son rapport, adressant au gouvernement 63 recommandations de simplification réglementaire et administrative qui se déclinent en quatre axes :

- mieux réglementer;
- contenir le fardeau de la paperasserie;
- des propositions concrètes touchant toutes les entreprises;
- faciliter le démarrage d'une entreprise.

Le gouvernement s'est engagé à aller de l'avant avec ces recommandations qui permettront aux entreprises de réaliser, à terme, des économies de l'ordre de 300 M$ annuellement. Un comité de suivi, réunissant cinq importants partenaires du milieu des affaires, sera d'ailleurs mis sur pied.

Ce comité de suivi aura le mandat suivant :

- faire rapport annuellement au Conseil des ministres de l'état d'avancement des recommandations;
- proposer des moyens de diffuser les résultats atteints auprès de la population, en particulier la communauté des affaires;
- recevoir des ministères et organismes toute analyse ou recommandation concernant les études de cas et le relevé des obligations réalisés par le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative;
- suggérer, le cas échéant, des correctifs appropriés.

Le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre les trois recommandations sous sa responsabilité :

- harmoniser les exigences administratives du MDEIE avec celles d'Investissement Québec (IQ), notamment en matière d'aide financière (R.53);
- regrouper les bureaux d'IQ et du MDEIE en région et renforcer les procédures de suivis communs des dossiers d'entreprises (R.54);
- promouvoir les services d'accompagnement des entreprises en démarrage offerts par le MDEIE, IQ et les centres locaux de développement comme l'une des portes d'entrée des services aux entreprises (R.60).

Notons que le Ministère n'impose que trois formalités administratives aux entreprises, soit deux visant les coopératives et une découlant de l'application de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.

Le coût annuel engendré par ces trois formalités représentait, en 2008 (dernier résultat disponible), moins de 0,1 % du coût total des exigences réglementaires de l'ensemble des ministères et organismes visés par la mesure de réduction.

Par ailleurs, rappelons que des mesures visant à faciliter le démarrage d'une entreprise ou à améliorer l'accompagnement des entrepreneurs sont prévues dans la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat. À titre d'exemple :

- la mise en place d'un plan de promotion afin de faire connaître et de bonifier le contenu de l'espace Entreprises du Portail gouvernemental de services ainsi que le déploiement d'une ligne sans frais pour les entreprises;
- la création d'un espace sécurisé (Mon dossier) afin de permettre aux entreprises d'effectuer des transactions avec les ministères et organismes;
- la mise en place de l'inscription intégrée pour le traitement des demandes faites par les entreprises auprès des ministères et organismes;
- l'analyse et l'implantation d'une solution qui permet d'obtenir la liste des permis et des licences requis par les trois paliers de gouvernement lors du démarrage ou de la croissance d'une entreprise *(PerLE)*.

En ce qui a trait à l'exercice de révision des programmes qui visait à renouveler et simplifier l'offre de services du Ministère, les nouvelles normes de six programmes ont été adoptées et mises en œuvre en 2011-2012. L'ensemble de cette démarche a permis de recentrer l'action du MDEIE autour de six lignes d'affaires en vue d'améliorer l'efficacité des interventions auprès des entreprises.

4. PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2008-2013 *LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE*

Le Ministère participe activement à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013, intitulé *La diversité : une valeur ajoutée*. Responsable plus particulièrement de la mesure de soutien à la participation à la vie économique, il collabore, avec d'autres ministères, organismes ou intervenants du secteur privé, à d'autres mesures. En 2011-2012, le Ministère a atteint les résultats suivants[41] :

Mesure 3.2 **Sensibiliser et outiller les employeurs afin d'accueillir et de maintenir en emploi une main-d'œuvre diversifiée**

Moyens d'action	Résultats et commentaires
Mettre en place, de concert avec les partenaires gouvernementaux, sous le label Engagement diversité, une offre intégrée de soutien aux employeurs en matière de gestion de la diversité qui permettra de consolider les services en gestion de la diversité offerts aux employeurs par divers ministères et organismes, tels que : - les activités de sensibilisation ou de formation, comme la formation « Miser sur une main-d'œuvre diversifiée : un avantage compétitif pour les PME », offertes aux dirigeants d'entreprise et aux travailleurs stratégiques; - la session de formation et les modules de formation en ligne offerts par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) aux employeurs qui implantent un programme d'accès à l'égalité.	- En 2011-2012, quatre formations Meilleures pratiques d'affaires (MPA) « Miser sur une main-d'œuvre diversifiée : un avantage compétitif pour les PME » ont été offertes dans diverses régions. Pour l'ensemble de ces formations, 35 dirigeants et travailleurs stratégiques d'entreprise y ont participé, dont 11 ne faisaient pas partie de la clientèle cible (organismes publics, parapublics, etc.). Le taux de satisfaction a été de 93 %.

Mesure 3.4 **Soutenir la participation à la vie économique**

Moyens d'action	Résultats et commentaires
Appuyer l'entrepreneuriat au sein des communautés noires en soutenant financièrement des organismes qui : - sensibilisent les personnes issues de ces groupes à l'entrepreneuriat; - accompagnent les entrepreneurs noirs et répondent à leurs besoins de mentorat; - sensibilisent à la diversité ethnoculturelle les réseaux gouvernementaux, privés et communautaires de soutien à l'entrepreneuriat; - facilitent l'accès au financement, notamment pour le démarrage d'entreprises.	- Les organismes de soutien à l'entrepreneuriat au sein des communautés noires qui sont financés par le MDEIE ont attiré plus de 1 700 participants à une activité ou à un service offerts dans le cadre des mesures de soutien. Plus précisément, le nombre de participants aux activités de sensibilisation s'est élevé à près de 1 500. Les formations données ont touché environ 100 personnes. Ces organismes ont offert un soutien technique à plus de 150 entrepreneurs potentiels. Parmi ces derniers, cinq se sont vu accorder un prêt du Fonds afro-entrepreneurs. - Par ailleurs, rappelons que, pour l'ensemble des communautés culturelles, la Stratégie de l'entrepreneuriat prévoit la mise en place d'un fonds d'investissement de 1 M$ destiné au financement de projets de démarrage d'entreprises.

41. Bien que le plan d'action gouvernemental indique que le MDEIE participe à la mise en œuvre de la mesure 3.3 (Soutenir la mise en place du réseau Leaders diversité, un forum de dirigeants d'entreprises engagés dans la promotion de la diversité en emploi), c'est le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) qui est chargé de sa mise en application.

5. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'accès à l'information

Au cours de l'exercice 2011-2012, 57 demandes d'accès à l'information ont été traitées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Nombre de demandes traitées dans les vingt jours suivant la date de réception	49
Nombre de demandes traitées dans un délai prolongé de dix jours	8
Nombre de demandes de révision soumises à la Commission d'accès à l'information (CAI)	1

Le nombre de demandes d'accès à l'information soumises au Ministère est de 57, comparativement à 52 en 2010-2011. Le nombre de demandes d'accès à l'information a été de 65 en 2009-2010.

Parmi les 57 demandes d'accès à l'information, 15 ont été entièrement acceptées, 10 l'ont été partiellement et 14 ont été refusées. Il faut ajouter qu'aucun document n'a été trouvé pour 12 demandes, que 5 demandes relevaient de la compétence d'un autre organisme public et qu'il y a eu désistement au regard de l'une des demandes d'accès aux documents.

Les motifs invoqués à l'appui du refus de documents ou de renseignements se distribuent de la façon suivante :

- renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales : 7 mentions;
- renseignements ayant des incidences sur les négociations entre organismes publics : 3 mentions;
- renseignements ayant des incidences sur l'économie : 20 mentions;
- renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques : 19 mentions;
- protection des renseignements personnels : 12 mentions.

Aucune demande n'a nécessité l'application de mesures d'accommodement raisonnable. Par ailleurs, une seule demande de révision de décision a été soumise à la Commission d'accès à l'information.

La protection des renseignements personnels

La campagne de formation en matière de sécurité de l'information, amorcée en 2009-2010 et destinée à tous les employés, de même qu'au personnel d'encadrement du Ministère, s'est poursuivie en 2011-2012. Un troisième module de cette démarche de formation en ligne a été proposé, avec, pour thème, le bon usage d'Internet au travail, incluant le courriel professionnel et l'utilisation éthique des médias. Des dispositions ont été prises en vue de maximiser la participation à cette formation, ce qui a contribué au fait que 85 % des personnes participantes l'ont terminée. Le Ministère entend, au cours des prochains mois, effectuer une veille relative aux formations offertes en matière de protection des renseignements personnels.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'une brève revue des exigences relatives à la protection de renseignements personnels est intégrée au calendrier des rencontres des nouveaux employés du Ministère. Il en est de même de la sécurité de l'information.

Le Comité ministériel sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information

Le Comité a tenu une réunion au cours de l'exercice financier. L'ordre du jour de cette réunion s'est avéré principalement constitué de sujets ayant trait à la sécurité de l'information.

La diffusion des études et des rapports de recherches ou de statistiques

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère a aussi rendu accessibles, dans son site Internet, les documents et renseignements prévus à la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

6. LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques, intitulé *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*, le Ministère est responsable de la mise en œuvre de l'action 20 et il doit également contribuer à la réalisation des actions 16 et 17. Les principales réalisations pour 2011-2012 sont les suivantes :

Actions	Principales réalisations
20. Instaurer un programme pour soutenir la recherche et l'innovation technologique visant la réduction et la séquestration de GES.	- Quatre projets ont été financés dans les différents volets du programme, amorcé en 2009, pour un montant de 396 631 $. D'autres projets sont à l'étude ou ont déjà été acceptés. - Dans le cadre du volet Action concertée, un soutien de 2,1 M$ pour les 28 projets dont le financement a débuté en 2010-2011 se poursuit.
16. Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et organismes publics.	- Les bureaux occupés par le Ministère font partie d'immeubles loués et gérés par la SIQ.
17. Exiger que chaque ministère développe un programme visant à réduire les émissions de GES occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail.	- À la suite de la réalisation d'une étude sur les habitudes de déplacement des employés, le Ministère a élaboré un plan de navettage durable et poursuivi la mise en place d'initiatives pour encourager l'utilisation des transports actifs et collectifs (voir les résultats de l'action 4 du Plan d'action de développement durable 2008-2013 à la page 50).

7. ADMINISTRATION DE CERTAINES LOIS

Cette section présente les résultats atteints en 2011-2012 au regard de certaines lois administrées par le Ministère.

La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2.1)

Le Ministère a reçu 116 plaintes relatives aux heures et aux jours d'ouverture des commerces de détail. Il a procédé à 1 439 visites d'inspection et a transmis 298 constats d'infraction au ministère de la Justice. Le Ministère a aussi traité 1 279 demandes de renseignements, 16 demandes de dérogation pour des événements spéciaux et 6 demandes de statut de zone touristique en collaboration avec le ministère du Tourisme. Parmi ces dernières, un statut a été renouvelé et un autre a été octroyé.

Des activités de sensibilisation, d'inspection et de suivi ont encore été mises en place cette année pour favoriser le respect des heures et des jours d'ouverture durant le temps des fêtes et les congés fériés dans les commerces. Des activités spécifiques ont visé des établissements d'alimentation, offrant également d'autres biens et services. Des opérations spéciales ont été menées auprès de boutiques érotiques qui transgressent les heures d'ouverture réglementées.

La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., chap. M-5)

Le Ministère a délivré ou renouvelé 4 414 permis de rembourrage, dont 599 à des entreprises québécoises. Il a procédé à 56 visites d'inspection, transmis 3 constats d'infraction au ministère de la Justice, traité 6 358 demandes de renseignements ou courriels, 4 938 courriers postaux ou télécopies. Les revenus se sont élevés à 1,3 M$.

Par ailleurs, le nouveau système Gestion de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (GLR) offre aux fabricants une prestation électronique de services, y compris le paiement en ligne. En 2011-2012, 28,9 % des entreprises l'ont utilisé pour s'inscrire ou pour renouveler leur permis et payer les droits exigés. Ce pourcentage est en constante croissance.

La Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13)

En vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, le Ministère a adressé à la Régie des alcools des courses et des jeux (RACJ) 40 avis sectoriels pour l'émission ou la modification de permis de fabrication de boissons alcooliques. Il a également entretenu des discussions avec les associations de producteurs concernant la réglementation sur la fabrication et la commercialisation des boissons alcooliques. Le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes a été publié à la Gazette officielle le 7 mars 2012, pour consultation.

La Loi sur les coopératives (L.R.Q., chap. C-67.2)

En vertu de la Loi sur les coopératives qu'il administre, le Ministère a délivré, pour l'année 2011-2012, les statuts de constitution de 127 coopératives, les statuts de continuation pour 12 coopératives et le statut d'une fusion ordinaire. Il a également procédé à 35 modifications de statuts et fusions par absorption, à 38 dissolutions par liquidation et à 14 révocations de dissolution. Enfin, le Ministère a délivré 17 certificats de régularité.

La Loi sur le Régime d'investissement coopératif (L.R.Q., c. R-8.1.1) et la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (L.R.Q., c. P-5.1)

Au cours de l'exercice, l'administration de cette loi a permis au Ministère de délivrer 8 certificats d'admissibilité. Au cours de ce même exercice, 18 certificats ont été révoqués et trois demandes de révision d'une décision de révocation ont été traitées. Le nombre de coopératives titulaires d'au moins un certificat valide était de 195 en date du 31 mars 2012. Au cours de l'année civile 2011, les déclarations fournies par les 133 coopératives participantes indiquent que leurs membres et leurs employés y ont investi 31,3 M$, dont 70 % dans des coopératives des régions ressources et centrales et 41 % dans le secteur agricole.

La Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)

En vertu de l'arrêté ministériel sur les concours pour les Prix du Québec dans le domaine scientifique, le ministre a décerné quatre prix le 8 novembre 2011. Par ailleurs, la création d'un nouveau prix scientifique en innovation sociale a été annoncée : le prix Marie-Andrée-Bertrand.

De plus, un hommage conjoint, inscrit dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013 à l'initiative du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin de célébrer le 50e anniversaire de la Révolution tranquille, a été décerné dans le cadre de la cérémonie des Prix du Québec 2011.

8. EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Le Ministère a adopté sa politique linguistique en décembre 2005. Une première mise à jour a été produite en novembre 2008 et une nouvelle version est prévue d'ici mars 2013. Cette politique est diffusée dans l'intranet du Ministère afin que le personnel puisse la consulter et qu'il respecte ses principes généraux. La Direction des communications est mandataire de l'application de la politique linguistique du Ministère, de la politique linguistique gouvernementale et de la Charte de la langue française. Elle joue également un rôle consultatif auprès des membres du personnel.

Le Ministère applique sa politique linguistique, de même que la Charte de la langue française et la politique linguistique gouvernementale, dans toutes ses communications. Tout texte destiné au grand public, y compris le contenu du site Web du Ministère, fait l'objet d'une révision linguistique. En 2011-2012, près de 4 800 pages de texte ont été révisées, et près de 68 heures ont été consacrées à des consultations linguistiques.

Le Ministère fait appel à l'Office québécois de la langue française (OQLF) lorsque des interrogations sur l'application des politiques linguistiques ministérielle ou gouvernementale ou de la Charte de la langue française sont soulevées. En 2011-2012, ces interrogations ont porté, entre autres, sur les sujets suivants :

- francisation du site Web d'un événement financé en partie par le Ministère;
- possibilité de faire une publicité du Ministère uniquement en anglais dans un programme destiné aux participants, majoritairement anglophones, d'un événement ayant lieu à Montréal;
- possibilité d'offrir sur le site Web du Ministère une version anglaise de certains documents destinés aux entreprises établies au Québec, pour le public anglophone.

Pour chacune de ces interrogations, le Ministère s'est assuré que les politiques linguistiques ministérielle et gouvernementale ainsi que la Charte de la langue française étaient respectées.

De plus, le Ministère a consulté l'OQLF lors de la mise sur pied de son comité permanent veillant à l'application de la Charte de la langue française. Ce comité doit procéder à la mise à jour de la politique linguistique ministérielle. Il a d'ailleurs tenu une première rencontre à ce sujet en 2011-2012.

9. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Le conseiller ministériel en éthique est régulièrement consulté sur diverses questions d'ordre éthique. Dans le cadre d'entretiens personnels, il apporte, au regard des problématiques soulevées, un éclairage fondé sur la mise en application des valeurs fondamentales de l'administration publique québécoise, de même que sur l'énoncé des valeurs plus particulièrement privilégiées par le Ministère.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseiller en éthique a produit, à la demande d'employés ou d'ex-employés du Ministère, 28 avis en matière d'éthique.

10. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Pour l'année 2011-2012, aucune recommandation du Vérificateur général du Québec ne visait le Ministère.

Partie V — LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. La raison d'être du Fonds

Le Fonds du développement économique (FDE) a été institué au sein du Ministère (1er avril 2011) en vertu de la Loi sur Investissement Québec[42]. Ce fonds s'inscrit dans le contexte de la révision des outils d'intervention économique du Québec en vue de recentrer les interventions de l'État dans les domaines prioritaires pour le développement économique.

Le principal avantage du Fonds est de permettre la réalisation d'interventions structurantes pour le développement économique du Québec, avec plus de transparence et une plus grande imputabilité. En outre, il contribue à :

- clarifier les rôles et les responsabilités entre le MDEIE et Investissement Québec (IQ) tout en bénéficiant de l'expertise d'IQ pour des mandats spécifiques;
- éliminer les chevauchements, améliorer la gestion du risque propre au développement économique et optimiser les retombées de projets structurants;
- relever les défis qui se posent à l'économie du Québec de même qu'aux entreprises québécoises, et ce, tout en maximisant les retombées économiques de ses interventions.

2. Les rôles et les responsabilités

L'administration des programmes d'aide financière et les autres mandats confiés à Investissement Québec, de même que la gestion du Fonds, sont encadrés par une entente de gestion convenue entre le Ministère et IQ.

Ainsi, le Ministère, qui agit au nom du gouvernement, est responsable du Fonds, notamment de l'élaboration des programmes, de la rémunération d'Investissement Québec et de la reddition de comptes du Fonds. Investissement Québec administre le Fonds pour le compte du Ministère et exécute les mandats qui lui sont confiés.

3. Les activités du Fonds

Le Fonds est affecté à deux grands types d'activités de soutien aux entreprises.

Le premier type de soutien prend la forme d'une aide financière structurante prévue par les programmes réguliers et la réalisation de mandats gouvernementaux qui présentent un intérêt économique important pour le Québec, mais dont les conditions particulières font en sorte qu'ils ne pourraient s'insérer dans le cadre de programmes réguliers du gouvernement ou de ses partenaires.

Le second permet l'exécution de mandats spécifiques confiés à Investissement Québec, notamment l'admissibilité à différentes mesures d'aide fiscales.

4. Les résultats 2011-2012

4.1 Résultats globaux des activités de financement

Nombre d'interventions financées	2011-2012
Financements autorisés (M$)	563,9
Valeur déclarée des projets (M$)*	2 014,3
Nombre d'interventions financières	148
Nombre d'emplois créés et sauvegardés*	9 630

* Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Au cours de l'exercice, 148 interventions financières ont été autorisées pour le compte du FDE. Ces interventions, dont la valeur des projets est de 2 G$, ont nécessité un financement de 563,9 M$. La réalisation de ces projets devrait contribuer à la création et à la sauvegarde de 9 630 emplois. Les interventions prennent à plus de 80 % la forme de prêts et de garanties de prêt.

42. Art. 25, Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1)

4.2 Répartition du financement par programmes

Programme	Nombre d'interventions financières	Valeur (M$)		Emplois créés et sauvegardés*
		Financement	Projet*	
Programme d'appui stratégique à l'investissement	15	58,6	501,1	1 827
ESSOR	18	66,2	431,1	2 869
RENFORT[43]	61	63,1	108,4	1 205
Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté – volet 2	6	8,1	16,9	1 010
Programme de capitalisation des entreprises de l'économie sociale	38	2,1	8,2	61
Mandats gouvernementaux	10	365,8	948,6	2 658
TOTAL	**148**	**563,9**	**2 014,3**	**9 630**

* Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

De plus, le MDEIE a autorisé, au cours de l'exercice, 95 interventions financières en vertu du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE). Ces aides accordées totalisent 23,6 M$. La réalisation de ces projets représente des investissements de 200 M$.

En 2011-2012, le Ministère a procédé à une révision des programmes de soutien aux entreprises. Le nouveau programme ESSOR a remplacé le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI), le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) et le Programme d'attraction et de rétention des investissements en recherche (PARIR). Cette révision a permis de simplifier les programmes d'aide à l'investissement au bénéfice des entreprises.

4.3 Répartition du financement par secteurs d'activité économique

Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Valeur (M$)		Emplois créés et sauvegardés*
		Financement	Projet*	
PRIMAIRE				
Foresterie	3	2,2	2,7	-
Mines	2	117,9	353	650
SOUS-TOTAL	**5**	**120,1**	**355,7**	**650**
SECONDAIRE				
Alimentation et boissons	12	41,5	147,2	2 391
Caoutchouc et plastique	3	7,4	70,3	245
Vêtements, textile et cuir	1	0,3	1,2	-
Produits du bois et meubles	28	42,7	77,8	1 770
Papier et imprimeries	7	216	595,6	1 490
Métaux de première transformation et produits métalliques	6	9,9	36	215
Machinerie	1	0,3	0,5	3
Matériel de transport	11	55,8	261,5	662
Produits électriques et électroniques	1	2,9	27,1	158
Produits minéraux non métalliques	1	1,4	2,8	-
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	8	32,2	286,4	600
Industries manufacturières diverses	1	0,3	0,6	-
SOUS-TOTAL	**80**	**410,7**	**1 507**	**7 534**

43. Programme de fonds de roulement et d'investissement visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes. Programme terminé le 31 décembre 2010, mais dont l'analyse des projets reçus avant cette date s'est poursuivie en 2011-2012.

TERTIAIRE				
Services professionnels, scientifiques et techniques	8	20,3	81,6	443
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	3	2,9	20,1	255
Commerce de gros, de détail et transport	18	5,4	36	701
Soins de santé et services sociaux	8	0,3	1	22
Services divers	26	4,2	12,9	25
SOUS-TOTAL	**63**	**33,1**	**151,6**	**1 446**
TOTAL	**148**	**563,9**	**2 014,3**	**9 630**

* Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Les interventions du FDE en 2011-2012 ont porté principalement sur des projets liés à des entreprises du secteur manufacturier (54 %), en particulier dans les secteurs des produits du bois, de l'agroalimentaire et du matériel de transport.

4.4 Répartition du financement par régions administratives

Région administrative	Nombre d'interventions financières	Valeur (M$)		Emplois créés et sauvegardés*
		Financement	Projet*	
01 Bas-Saint-Laurent	8	3,4	5,3	67
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	10	4,3	9,6	109
03 Capitale-Nationale	9	13,1	81,2	128
04 Mauricie	6	15,4	27,5	156
05 Estrie	5	63,8	113,5	559
06 Montréal	19	28,3	190,2	1 432
07 Outaouais	7	8,8	17,6	47
08 Abitibi-Témiscamingue	4	136,8	587,9	1 243
09 Côte-Nord	2	3,3	13,1	737
10 Nord-du-Québec	4	132,6	232,7	330
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	22,4	31,6	891
12 Chaudière-Appalaches	10	33,3	59,2	226
13 Laval	6	7,8	41,5	135
14 Lanaudière	2	1,7	2	5
15 Laurentides	8	10,1	101,5	459
16 Montérégie	26	54,7	368,8	2 703
17 Centre-du-Québec	11	24,1	131,1	403
TOTAL	**148**	**563,9**	**2 014,3**	**9 630**

* Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Le MDEIE et IQ ont des bureaux répartis dans l'ensemble des régions du Québec, ce qui permet de contribuer au développement de toutes les régions. Au cours de l'exercice, à elles seules, les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ont bénéficié de 56 % des montants alloués par les interventions financières du FDE. Cependant, les projets des autres régions devraient générer 63 % des emplois créés ou sauvegardés en 2011-2012.

4.5 Répartition du financement selon la taille de l'entreprise

Taille d'entreprise	Nombre d'interventions financières	Valeur (M$)		Emplois créés et sauvegardés*
		Financement	Projet*	
PME				
Moins de 5 employés	20	8,7	13,4	10
De 5 à 19 employés	32	5,9	10,8	54
De 20 à 199 employés	54	83,8	361,4	1 217
Grande entreprise				
200 employés ou plus	42	465,5	1 628,7	8 349
TOTAL	**148**	**563,9**	**2 014,3**	**9 630**

* Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Au cours de la dernière année, 72 % des interventions financières ont visé des entreprises de moins de 200 employés.

4.6 Rentabilité économique des interventions du FDE

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a évalué les retombées économiques des projets financés par le FDE et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel québécois de l'ISQ, à partir de données fournies par Investissement Québec.

L'évaluation de la rentabilité économique des interventions du FDE se solde par un ratio avantages-coûts de 10,22/1. En somme, pour chaque dollar de coût que le FDE occasionne au gouvernement du Québec, celui-ci perçoit 10,22 dollars en recettes fiscales et parafiscales.

	2011-2012
Recettes fiscales et parafiscales totales liées au FDE[44]	
Liées à la réalisation des projets financés par le FDE (M$)[45]	1 123
Liées aux ventes des entreprises du portefeuille du FDE (M$)[46]	1 661,6
Recettes totales du FDE (M$)	2 784,6
Coûts nets pour le gouvernement (M$)	272,4
Ratio avantages-coûts	10,22/1

4.7 Mesures fiscales

Les principaux objectifs des mesures fiscales sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information, l'innovation technologique, la création d'emplois ainsi que le développement économique de toutes les régions du Québec.

Au cours de l'exercice, 174 nouveaux certificats et attestations ont été délivrés ainsi que 3 968 attestations annuelles. Rappelons que les nouveaux certificats et attestations sont délivrés une seule fois aux entreprises et certifient notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité.

5. États financiers

Au 31 mars 2012, le portefeuille du FDE est d'une valeur de 4,2 G$ et compte 2 318 dossiers actifs.

Les états financiers du FDE sont disponibles sur le site du Ministère.

44. Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2012), réalisé à l'aide du modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.
45. L'évaluation a porté sur les projets financés par le FDE en 2011-2012 selon les types de dépenses : construction, équipement et machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc. L'évaluation exclut les projets des entreprises qui ont une situation précaire.
46. L'évaluation a été menée à partir des dossiers d'entreprises dont la fin de l'exercice se situe entre le 1er juillet 2010 et le 30 juin 2011 pour l'exercice 2011-2012, en simulant l'incidence des ventes annuelles réalisées à la suite de la mise en place de projets financés au cours des années précédentes.

Partie VI LE BUREAU DE LA CAPITALE-NATIONALE

Le Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) a pour mission de contribuer au développement social, culturel, touristique et économique de la région de la Capitale-Nationale et de favoriser la concertation des partenaires gouvernementaux et régionaux qui participent à l'essor de la région. Au cours de l'exercice financier, le BCN a disposé d'un budget des dépenses révisé totalisant 43,9 M$ et d'un effectif total autorisé de 27 équivalents temps complet (ETC).

Le Bureau de la Capitale-Nationale relevant du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale a été intégré à la structure administrative du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en septembre 2011.

Le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale comprenant le BCN et la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

Effectif régulier et occasionnel

L'effectif du BCN a accusé une légère diminution (12 %) au cours de la dernière année, passant de 25 employés en 2011 à 22 employés en date du 31 mars 2012.

Catégorie d'emploi	Au 31 mars 2012			Au 31 mars 2011			
	Régulier	Occasionnel	TOTAL	Régulier	Occasionnel	TOTAL	Variation (%)
Personnel d'encadrement	3	0	**3**	3	0	**3**	-
Professionnels	11	0	**11**	14	0	**14**	- 21
Personnel de soutien et technique	4	4	**8**	7	1	**8**	-
TOTAL DES EMPLOYÉS	**18**	**4**	**22**	**24**	**1**	**25**	- 12

Départs à la retraite

Il y a eu deux départs à la retraite au BCN en 2011-2012.

Exercice financier	2011-2012	2010-2011
Nombre de départs à la retraite	2	3

Le tableau suivant fournit une information détaillée sur le budget de dépenses révisé 2011-2012, les dépenses probables 2011-2012 ainsi que les dépenses réelles 2010-2011.

Budget de dépenses du programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Élément du programme	Budget de dépenses révisé 2011-2012 (000$)	Dépenses probables 2011-2012 (000$)	Dépenses réelles 2010-2011 (000$)
Élément 1. Bureau de la Capitale-Nationale (BCN)	43 879,7	43 085,4	43 781,0
Élément 2. Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)	18 342,3	18 342,3	18 427,0
TOTAL	**62 222,0**	**61 427,7**	**62 208,0**

Aide financière versée

La ventilation des montants versés au cours des deux derniers exercices dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le BCN est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau des montants versés en 2011-2012 et 2010-2011 selon les programmes d'aide financière

Programme : Promotion et développement de la Capitale-Nationale	Dépenses probables 2011-2012 (000$)	Dépenses réelles 2010-2011 (000$)
Aide à la Ville de Québec	24 700,0	24 800,0
Centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale	5 897,2	5 897,3
Commission de la capitale nationale du Québec	18 342,3	18 426,9
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale (FDERCN)	5 793,6	5 914,0
Politique nationale de la ruralité	1 950,7	1 946,5
TOTAL	**56 683,8**	**56 984,7**

LES ACTIVITÉS DU BUREAU DE LA CAPITALE NATIONALE

1. Gestion des programmes d'aide financière – Soutien aux projets de développement économique

En 2011-2012, 99 projets ont été financés dans le cadre du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale (FDERCN). Dans cette optique, l'ensemble des octrois totalise la somme de 5,8 M$.

Le graphique suivant illustre la répartition par secteur d'activité de l'aide financière du FDERCN en 2011-2012.

Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale
Répartion sectorielle de l'aide financière 2011-2012

2. Gestion déléguée – Aide financière à la Ville de Québec

- Le Bureau de la Capitale-Nationale soutient la Ville de Québec à titre de capitale nationale :
  - dans le cadre du nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013 permettant le versement de 7,7 M$ en 2011-2012, dont 2,7 M$ par le Bureau de la Capitale-Nationale et 5 M$ par la Commission de la capitale nationale du Québec;
  - pour appuyer le rôle joué par la Ville de Québec à titre de capitale nationale avec une subvention totale de 12 M$ en 2011-2012;
  - dans le cadre de la Stratégie de développement de toutes les régions ayant permis le versement d'une somme de 5M$ en 2011-2012.

3. Gestion déléguée – Appui aux organismes de développement local et régional

Centres locaux de développement (CLD)

- Une somme de 5,9 M$ a été allouée aux CLD des six MRC de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Québec.

Politique nationale de la ruralité (Pacte rural)

- Une somme de 2 M$ a été allouée aux six MRC de la région de la Capitale-Nationale pour la mise en application de la Politique nationale de la ruralité.
- Une table régionale regroupant les huit agents de développement rural de la région de la Capitale-Nationale a été mise en place par le Bureau de la Capitale-Nationale en juin 2008. Conformément aux obligations inscrites dans les pactes ruraux, deux rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2011-2012 sous la coordination du BCN.

Fonds de développement régional (FDR)

- Une somme de 3 M$ a été allouée à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale par le Fonds de développement régional.

4. Partage des excédents budgétaires des fêtes du 400e anniversaire de Québec

- Le 21 juin 2011, avec le versement d'une somme de 1,8 M$, le gouvernement du Québec a reçu sa quote-part des surplus d'exploitation générés par la Société du 400e anniversaire de Québec.
- La Société du 400e a présenté un document de prestige faisant état de l'ensemble des activités et événements des festivités. Ce document devient ainsi un legs majeur pour la Ville de Québec et la région.

5. Signature et mise en œuvre d'ententes de partenariat en réponse à des enjeux particuliers

Ententes signées en 2011-2012 et participation financière du Bureau de la Capitale-Nationale

- Entente spécifique pour la persévérance et la réussite scolaires et les cheminements en science et en technologie dans la région de la Capitale-Nationale 2011-2016 avec une contribution de 20 000 $ en 2011-2012.
- Entente de partenariat sur le mentorat d'affaires dans la région de la Capitale-Nationale 2011-2013 avec une contribution de 20 000 $ en 2011-2012.
- Entente administrative sur le développement de l'industrie de la transformation des produits du bois de la Capitale-Nationale 2011-2014 avec une contribution de 40 000 $ en 2011-2012.

Ententes poursuivies en 2011-2012 et participation financière du Bureau de la Capitale-Nationale

- Entente spécifique sur la condition féminine dans la région de la Capitale-Nationale 2010-2013 avec une contribution de 40 000 $ en 2011-2012.
- Entente spécifique sur l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans la région de la Capitale-Nationale 2010-2012 avec une contribution de 75 000 $ en 2011-2012.
- Entente spécifique sur le développement de la filière agroalimentaire de la région de la Capitale-Nationale 2010-2013 avec une contribution de 50 000 $ en 2011-2012.
- Entente spécifique en économie sociale dans la région de la Capitale-Nationale 2009-2014 avec une contribution de 25 000 $ en 2011-2012.

6. Coordination de dossiers régionaux

Coordination interministérielle

- Dans le cadre de la démarche d'action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) pour la région de la Capitale Nationale, le Bureau de la Capitale-Nationale a assuré la présidence du comité directeur du Fonds de l'innovation de la région de la Capitale-Nationale qui a attribué une aide totale de 2,1 M$ à neuf projets.
- Coordination du Comité interministériel du projet de développement du Massif de Charlevoix.

Comités régionaux et participation du Bureau de la Capitale-Nationale

- Comité de suivi – Projet de développement Saumon de la Rivière Malbaie.
- Entente de partenariat régional en tourisme de Québec 2009-2012 avec une contribution de 200 000 $ en 2011-2012.
- Entente de partenariat avec l'Office du tourisme de Wendake 2009-2012 avec une contribution de 75 000 $ en 2011-2012.
- Entente administrative avec la Ville de Québec sur la contribution du Bureau de la Capitale-Nationale au Fonds des grands événements visant le financement d'événements sportifs de calibre international avec une contribution additionnelle de 500 000 $ en 2011-2012.

7. Adaptation de l'action gouvernementale au contexte particulier de la région par des mécanismes de concertation et de consultation régionaux

- Coordination des travaux de la Conférence administrative régionale (CAR) de la Capitale-Nationale.
- Coordination du Comité régional de la mise en œuvre de l'édition 2013 de l'Hôtel de glace.

8. Soutien du BCN au mandataire gouvernemental aux infrastructures et aux activités sportives de haut niveau de la Capitale-Nationale

- La démarche d'Équipe Québec ainsi que l'étroite collaboration entre le gouvernement du Québec et la Ville de Québec ont permis de rendre la décision de demeurer en mode olympique le 27 septembre 2011, mais de ne plus prioriser 2022. De plus, dans le but de maintenir et d'accentuer ses activités de démarchage afin de multiplier les événements sportifs de haut niveau dans la région, il a été annoncé qu'Équipe Québec pourra dorénavant compter sur des assises permanentes.

9. Développement durable

En 2011-2012, le Bureau de la Capitale-Nationale a poursuivi l'application de son plan d'action en développement durable 2009-2013 en adoptant quelques mesures ciblant principalement son personnel. Les actions menées sont les suivantes :

- Le comité de gestion a nommé les membres d'un comité de développement durable couvrant l'ensemble des secteurs de l'organisation. Le comité de développement durable du Bureau de la Capitale-Nationale s'est réuni à deux reprises au cours de l'année afin d'effectuer un suivi sur l'application des engagements du Plan d'action en développement durable 2009-2013 du BCN et de préparer la reddition de comptes annuelle de celui-ci.
- Une activité de sensibilisation en vue de favoriser l'utilisation de moyens alternatifs à l'automobile en « solo » a été menée dans le cadre du Défi Climat 2011. L'activité a connu un franc succès, puisque 50 % employés du BCN ont parcouru 25 714 km pour se rendre au travail en utilisant le covoiturage ou des moyens alternatifs à l'automobile au cours de la période du 13 juin au 23 septembre 2011.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2011•2012

Imprimé sur du papier Rolland Enviro 100 Satin, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Eco-Logo, procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.

Développement économique, Innovation et Exportation

Québec

annexe 1

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Investissement Québec	(IQ)
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	(SPIPB)
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	(SIQCA)
Société Innovatech du sud du Québec	(SISQ)
Société Innovatech Régions ressources	(SIRR)
Centre de recherche industrielle du Québec	(CRIQ)
Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville	(CREST JBR)
Fonds de recherche du Québec - Santé	(FRSQ)
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	(FRQNT)
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	(FRQSC)
Commission de la capitale nationale du Québec	(CCNQ)
Conseil des partenaires économiques	(CPE)

Comité de l'éthique en science et en technologie
Édith Deleury

Ministre
Développement économique, Innovation et Exportation
Sam Hamad

Développement économique, Innovation et Exportation
Québec

Sous-ministre
Christyne Tremblay

Services à la gestion
Carole Lafond

Site Web

Secrétariat général et Direction du bureau de la sous-ministre
Linda Landry

Bureau de la Capitale-Nationale
Claude Pinault

Vérification interne
Jacques St-Pierre

Communications
Johanne Pelletier

Accords internationaux et mandat spécial
Patrick Muzzi

Affaires juridiques
Maryse Beaumont

Ressources informationnelles
Guy Leclerc

Ressources financières
Francis Mathieu

Ressources humaines et matérielles
Nicole Lévesque

Secrétariat général adjoint
Michèle Robert

Soutien administratif, stratégique et communications
Marlène Lefrançois

Développement régional
Hugo Roy

Politique commerciale
Jean-François Raymond

Développement des systèmes
Daniel Gaudreault
(Intérim)

Utilisateurs et technologies
Miguel Deschênes

Planification et suivi budgétaire
Nathalie Desjardins

Opérations financières et gestion contractuelle
Marie Fortier

Développement et relations professionnelles
Serge Bouchard

Gestion de la main-d'œuvre
Renée Champagne

Affaires publiques
Josée Tremblay

Stratégies de communication
Lynda Cloutier

Lignes d'affaires

Entrepreneuriat | **Investissement** | **Secteurs stratégiques – Créneaux d'excellence** | **Relance – Diversification économique** | **Exportation** | **Innovation**

Politique économique (PE)
Alain Veilleux

Bureau du développement durable

Économie numérique et mandats spéciaux
Louis Germain

Coordination et évaluation de programmes
François Maxime Langlois

Analyse économique
Denise Iacroix

Politiques économiques
Christiane Morin

Développement des coopératives
Lise Jacob

Développement de l'entrepreneuriat
Lyne Fournier

Projets économiques majeurs et sociétés d'État (PEMSE)
Mario Bouchard

Coordination et sociétés d'État
Lisette Seyer

Comité de coordination des projets économiques Retombées Plan Nord
Geneviève Massé

Analyse sectorielle
Diane Hastie

FDE et programmes
Lise Mathieu

Produits industriels
Clément Drolet

Interventions stratégiques et ingénierie financière
Michel Jean

Fonds du développement économique

Industries stratégiques (IS)
Suzanne Lévesque

Développement des industries
Marc Leduc

Santé et biotechnologies
Michèle Houpert

Commerce et construction
Pierre A. Forgues

Technologies de l'information et des communications
Guylaine Leblanc

Biens de consommation
Marie-Annick Drouin

Équipements de transport
Martin Aubé

Technologies vertes et entreprises de service
Gaétan Poiré

Services aux entreprises et affaires territoriales (SEAT)
Jean-Marc Sauvé

Coordination régionale
Monique Asselin
(Intérim)

Affaires économiques métropolitaines
Mario Limoges

Pôles et créneaux d'excellence
Xavier Fonteneau

Développement des entreprises
Bertrand Verbruggen

Mission Cap Nord

5 directions régionales métropolitaines

Montréal
Daniel Gagné

Lanaudière
Éric Lescarbeault

Laval
Serge Thériault

Laurentides
Jocelyn Bianki

Montérégie
Jacques La Rue

12 directions régionales

Bas-Saint-Laurent
Denis Goulet

Saguenay–Lac-Saint-Jean
Joseph Molina

Capitale-Nationale
Jean-François Talbot

Mauricie
Denis Hébert

Estrie
Robert Fortin

Outaouais
Jeffrey MacHan

Abitibi-Témiscamingue
Yves Drolet

Côte-Nord
Jacques Chiasson

Nord-du-Québec
Joseph Molina

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Roger Cyr

Chaudière-Appalaches
Roch Delagrave

Centre-du-Québec
Vincent Bourassa

Affaires économiques internationales (AEI)
Jean Séguin

Secrétariat Accord Québec-Ontario

Planification et partenariats
Suzanne Éthier

Export Québec
Alain Proulx

Missions et investissements étrangers
Isabelle Phaneuf

Réseau économique du Québec à l'étranger

Développement des marchés

Occasions d'affaires mondiales
Chantal Castonguay

Amérique du Nord et Europe
Yves Lafortune

Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient
Rafael Sanchez

Asie-Pacifique et Océanie
Marie-Ève Jean

Recherche, innovation et science citoyenne
(Vacant)

Coordination et concertation
Marie-Odile Koch

Politiques et analyses
Manawa Pongo

Recherche Québec
Luc Castonguay

Collaborations internationales
Marie-Josée Blais

Recherche universitaire et collégiale
Martin Doyon
(Intérim)

Recherche industrielle
Marco Blouin

Financement des infrastructures de recherche
Gaston Beaudoin

Soutien à l'innovation technologique et sociale
Monique La Rue

Promotion de la science citoyenne
Christian Desbiens

31 MAR. 2012

annexe 2

TABLEAU SYNOPTIQUE DÉTAILLÉ DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2011

PLAN STRATÉGIQUE 2009-2011

MISSION

Soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

VISION

Être un chef de file de la réussite d'un Québec innovant, compétitif et créateur de richesse pour tous.

VALEURS

Collaboration, créativité, respect, intégrité et passion des résultats.

ENJEUX

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Une organisation performante

ORIENTATIONS

Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique

Orienter le développement économique et scientifique

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Optimiser l'utilisation des ressources

AXES D'INTERVENTION

- La mise sur pied de mesures de relance
- La cohérence des actions et la concertation des acteurs
- Le développement de la recherche et de la relation science et société
- La valorisation et le transfert des résultats de la recherche
- L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise
- L'accroissement de l'investissement privé
- Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale
- L'ouverture et la conquête des marchés
- L'essor des régions et des secteurs
- La modernisation des pratiques de gestion

OBJECTIFS ET INDICATEURS

1-Assurer le leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de mesures de relance économique

1-Nombre d'actions réalisées

2-Jouer un rôle-clé dans la définition et la cohérence des interventions gouvernementales en développement économique et scientifique

2-Nombre d'actions réalisées

3-Intensifier la collaboration et le maillage au sein des milieux économiques et scientifiques

3-Nombre d'activités soutenues

4-Appuyer financièrement la modernisation, l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche

4-Nombre de projets soutenus, montants alloués et coût total des projets

5-Encourager la recherche industrielle effectuée par les regroupements et les consortiums sectoriels composés d'entreprises et d'organismes de recherche

5-Nombre et valeur des initiatives soutenues

6-Favoriser une plus grande compréhension face à la science et à la technologie ainsi que le développement d'une relève dans ces domaines

6-Nombre d'activités réalisées et nombre de personnes jointes

7-Contribuer à la valorisation et au transfert des résultats de la recherche

7-Nombre d'organismes et de projets soutenus et aide financière accordée

8-Nombre de brevets et de licences attribués et nombre d'entreprises dérivées créées par les sociétés de valorisation universitaire

8-Intervenir aux phases de la maturation et de l'amorçage de la chaîne d'innovation

9-Nombre de projets soutenus, montants alloués et coût total des projets

9-Augmenter le nombre d'entreprises recourant aux services offerts par les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)

10-Nombre d'entreprises clientes et pourcentage d'augmentation annuel (cible : 2 520 entreprises d'ici 2011)

10-Favoriser le recours à des mesures d'appui à la productivité par des entreprises québécoises

11-Nombre d'entreprises soutenues (cible : 480 d'ici 2011)

11-Favoriser l'appropriation de meilleures pratiques d'affaires par les entreprises

12-Nombre d'interventions effectuées

13-Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques formés

12-Appuyer le développement de produits et leur commercialisation de même que l'intégration du design comme source de créativité pour innover

14-Nombre et valeur des projets de développement de produits et de commercialisation d'innovations technologiques soutenus

15-Nombre d'entreprises ayant recours à une mesure de soutien au design et pourcentage d'augmentation annuel

13-Soutenir les entreprises québécoises et étrangères dans la concrétisation de projets d'investissement sur le territoire québécois

16-Nombre de projets soutenus, montants alloués et coût total des projets, incluant les centres de recherche privés

14-Favoriser le développement du capital de risque et son utilisation par les entreprises québécoises

17-Nombre d'actions réalisées

18-Nombre d'accompagnements d'entreprises

15-Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises

19-Nombre d'actions réalisées

16-Stimuler l'accroissement du personnel hautement qualifié dans les entreprises

20-Nombre de bourses accordées pour des stages de recherche en entreprise

21-Nombre d'emplois créés en recherche et en innovation dans les entreprises

17-Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles spécifiques

22- Nombre d'accompagnements réalisés

18-Appuyer la création de nouvelles coopératives et de nouveaux emplois coopératifs

23-Nombre de coopératives et d'emplois créés (cible : 240 nouvelles coopératives d'ici 2011)

19-Concourir à l'ouverture des marchés et à la promotion des domaines québécois d'excellence

24-Nombre d'actions réalisées

20-Accompagner les entreprises dans leurs démarches visant les marchés hors du Québec

25-Nombre d'accompagnements d'entreprises effectués

21-Soutenir le développement international des entreprises

26-Nombre d'entreprises à avoir renforcé leur capacité à exporter vers un marché (cible : 550 d'ici 2011)

27-Nombre d'entreprises à avoir tiré parti de la mondialisation (cible : 400 d'ici 2011)

22-Appuyer le développement de créneaux d'excellence identifiés par les régions

28-Nombre de projets et montant de l'aide financière allouée dans le cadre du Fonds de soutien aux créneaux d'excellence

23-Collaborer aux projets de développement et de diversification des territoires qui font face à une situation de crise

29-Pourcentage cumulatif du budget réservé aux MRC pour des projets dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles

24-Favoriser la relance ou l'expansion des secteurs faisant face à des défis

30-Nombre d'initiatives réalisées

25-Mettre en place des pratiques, des outils et des services permettant d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services au Ministère

31-Nombre d'initiatives mises en place

26-Miser sur une gestion proactive et intégrée des ressources humaines

32-Nombre d'actions mises en œuvre

27-Favoriser une saine gestion des fonds publics et l'amélioration de la performance par l'évaluation des programmes et des services du Ministère

33-Nombre d'évaluations réalisées

Ce symbole représente des objectifs du plan stratégique qui sont également des actions du Plan d'action de développement durable 2008-2011

Développement économique, Innovation et Exportation

Québec

annexe 3

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA DÉCLARATION DE SERVICES

Par cette déclaration de services, le personnel du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, présent dans toutes les régions du Québec et dans plusieurs villes dans le monde, s'engage à offrir à la population des services accessibles, courtois, professionnels et respectueux, ainsi qu'à traiter les demandes de façon rigoureuse, en plus d'améliorer de façon continue ses services.

DÉCLARATION DE SERVICES

NOS CLIENTÈLES, NOS SERVICES ET NOS PARTENAIRES

Nous offrons différents services aux entreprises tout au long de leur développement :

- *information générale et spécialisée (par exemple pour les secteurs des entreprises, du développement régional, de l'exportation, de la science et de la technologie);*
- *accompagnement et conseils;*
- *aide financière;*
- *activités d'information, de sensibilisation et de formation;*
- *activités promotionnelles et de développement d'affaires.*

Nous entretenons également des relations avec d'autres groupes de clientèles, à titre d'exemples, les organismes de développement économique et scientifique, les collectivités locales, régionales et sectorielles et les citoyens.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS VOUS

Le personnel du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation s'engage à vous offrir des services qui répondent aux critères de qualité suivants :

L'accessibilité

Afin de vous permettre d'accéder facilement à nos services, nous nous engageons à :

- *mettre à votre disposition des modes de prestation de services diversifiés et à vous faire connaître les coordonnées pour nous joindre;*
- *rendre disponible un site Internet qui vous propose de l'information à jour sur les programmes, les services et les activités du Ministère;*
- *répondre avec efficacité à vos demandes;*
- *cerner rapidement l'essentiel de vos besoins et, le cas échéant, à vous mettre en contact avec la personne concernée en réduisant le plus possible le nombre d'interlocuteurs;*
- *adapter nos services aux besoins des personnes ayant un handicap.*

Un personnel courtois, professionnel et respectueux

Les membres du personnel sont là pour vous aider. Par conséquent, nous nous engageons à :

- *vous offrir un accueil courtois et respectueux, en prenant soin de nous identifier;*
- *vous servir avec compétence et dans les meilleurs délais;*
- *vous fournir l'information la plus complète et précise possible;*
- *utiliser un langage clair et accessible dans nos communications verbales et écrites;*
- *assurer la confidentialité et la protection de vos renseignements personnels.*

Un traitement rigoureux des demandes

Nous reconnaissons l'importance de chaque demande et souhaitons en assurer un traitement rigoureux. Nous nous engageons à :

- *fournir des services-conseils de qualité et adaptés;*
- *procéder de façon impartiale dans le traitement des demandes;*
- *vous informer des étapes et des délais de traitement de votre demande d'aide financière;*
- *donner suite à votre demande dans le respect des lois et règlements.*

L'amélioration continue des services

Nous prévoyons poursuivre nos efforts afin d'améliorer la qualité des services qui vous sont offerts. En ce sens, nous nous engageons à :

- *reconnaître vos besoins et mesurer votre satisfaction à l'égard des services rendus;*
- *accorder à vos commentaires et suggestions toute l'attention nécessaire et, le cas échéant, entreprendre les actions qui s'imposent;*
- *tenir compte des plaintes dans le processus d'amélioration.*

Le suivi de nos engagements

Nous effectuons un suivi du respect des engagements de notre déclaration de services et en présentons les résultats dans notre rapport annuel de gestion, qui peut être consulté en tout temps dans notre site Internet, au **www.mdeie.gouv.qc.ca** (section *Publications*).

Vous avez des commentaires ou des suggestions à formuler?

Vos commentaires et vos suggestions peuvent contribuer à l'amélioration des services que nous rendons. Vous pouvez les transmettre directement sur notre site Internet, au **www.mdeie.gouv.qc.ca/declaration**.

Malgré tous nos efforts pour respecter les engagements de la présente déclaration, il peut arriver que vous soyez insatisfait du service obtenu. Vous pouvez alors formuler une plainte en toute confidentialité à la personne responsable des plaintes :

Secrétaire général
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Responsable des plaintes
710, place D'Youville, 6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5656 *(frais d'appel acceptés)*
Télécopieur : 418 646-6497
www.mdeie.gouv.qc.ca/plaintes

Nous nous engageons à :

- *vous faire parvenir un accusé de réception dans la même journée pour les plaintes écrites;*
- *donner suite à chaque plainte dans les meilleurs délais ou à vous informer des motifs qui pourraient justifier un délai de traitement.*

Pour nous joindre
www.mdeie.gouv.qc.ca/joindre
Sans frais : **1 866 463-6642**

Développement économique, Innovation et Exportation
Québec

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

ENJEUX GOUVERNEMENTAUX

Développer la connaissance - Promouvoir l'action responsable - Favoriser l'engagement

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

1-Informer, sensibiliser, éduquer, innover		3-Produire et consommer de façon responsable			5-Répondre aux changements démographiques	6-Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	9-Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

1-Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	3-Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	6-Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux	7-Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services	9-Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières	16-Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables	18-Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	26-Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

OBJECTIFS MINISTÉRIELS

1-Promouvoir le développement durable au sein du Ministère et auprès de ses clientèles et de ses partenaires	2-Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	3-Favoriser la mise en place au Ministère de pratiques davantage respectueuses de l'environnement	4-Promouvoir la production responsable dans les entreprises	5-Appliquer le développement durable aux politiques et programmes du Ministère	6-Favoriser le développement du capital humain	7-Soutenir le développement économique local et régional	8-Soutenir l'émergence d'entreprises issues du secteur coopératif et de groupes ciblés

ACTIONS ET INDICATEURS MINISTÉRIELS

1-Sensibiliser et informer le personnel du Ministère au développement durable SG *Pourcentage du personnel joint par les activités de sensibilisation au développement durable (cible de 80 %)* 2-Sensibiliser et informer les clientèles et les partenaires du Ministère au développement durable *Nombre d'initiatives contribuant à sensibiliser les clientèles sur les pratiques et technologies qui concourent au développement durable* *Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques joints par une session de formation sur les MPA*	3-Soutenir la R-D relative à des pratiques et technologies contribuant au développement durable et leur appropriation par les organismes et les entreprises *Nombre de projets de R-D soutenus* *Nombre de projets de transferts de résultats de recherche et de pratiques vers les organismes et les entreprises*	4-Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable SG *Nombre de pratiques et d'activités mises en œuvre*	5-Soutenir l'adoption de pratiques de production responsable dans les entreprises *Nombre d'activités de soutien à l'adoption de pratiques* 6-Mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes *Nombre d'initiatives réalisées*	7-Intégrer la préoccupation du développement durable dans les politiques et les programmes du Ministère *Nombre d'initiatives réalisées*	8-Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises *Nombre d'actions réalisées* 9-Travailler aux enjeux démographiques relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans le Ministère *Nombre d'initiatives réalisées*	10-Mettre en œuvre les dispositions du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé SG *Nombre de dispositions mises en œuvre*	11-Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles spécifiques *Nombre d'accompagnements réalisés* 12-Appuyer la création de nouvelles coopératives et de nouveaux emplois coopératifs *Nombre de coopératives et d'emplois créés * (cible : 120 nouvelles coopératives par an)*

* La cible de 120 nouvelles coopératives remplace celle de 150 nouvelles coopératives annoncée dans le Plan d'action de développement durable 2008-2011.
De plus, la cible de 2000 nouveaux emplois coopératifs, qui a été annoncée dans ce dernier Plan d'action, a été retirée lors des travaux du Plan stratégique 2009-2011.

Les actions accompagnées du symbole SG contribuent aux activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Développement économique, Innovation et Exportation
Québec